

Master mention Histoire, Civilisations, Patrimoine

Parcours : Cultures, Savoirs et Techniques

CORPUS & Annexe

La communauté chrétienne de Lyon dans le
contexte des persécutions de 177 après J.C.

Mme OUVRARD Sandie



Amphithéâtre des Trois Gaules, photographié par Sandie Ouvrard, le 9 Juin 2017

Sous la direction de Mme/SOUSSIGNAN Rita
Mémoire soutenu publiquement le 25 / 06 / 2020

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	p. 3
---------------------------	------

I. L'ÉGLISE PRIMITIVE

APOLOGIES

Fiche n°1 - Ceux qui, sous Hadrien ont fait des Apologies pour la foi	p. 5
Fiche n°2 - Quels furent les écrivains ecclésiastiques	p. 7
Fiche n°3 - L'Apologie de Justin à Antonin	p. 10
Fiche n°4 - Méliton et ceux dont il fait mention	p. 12

ACTES DES MARTYRES

Fiche n°5 - Comment sous Verus, Polycarpe rendit témoignage en même temps que d'autres, dans la ville de Smyrne	p. 17
Fiche n°6 - Actes de Carpos, Papylos et Agathonice.....	p. 27
Fiche n°7 - Comment Justin le philosophe qui prêchait la parole du Christ dans la ville des romains, rendit témoignage.....	p. 31
Fiche n°8 - Les martyrs que mentionne Justin dans son propre ouvrage	p. 34
Fiche n°9 - Actes des Saints Justin, Chariton, Charito, Euelpistos, Hiérax, Paion, Libérianus et de leur groupe.....	p. 38
Fiche n°10 - Comment Apollonius rendit témoignage à Rome	p. 41
Fiche n°11 - Martyre du Saint et illustre Apôtre Apollonius, appelé aussi Sakkéas	p. 43
Fiche n°12 - Lettre des Églises de Lyon et Vienne aux Églises d'Asie et de Phrygie.....	p. 49
Fiche n°13 - Actes des martyrs scillitains (Tunisie)	p. 64
Fiche n°14 - Passion de Perpétue et Félicité	p. 69

HÉRÉSIES

Fiche n°15 - Les faux prophètes cataphrygiens	p. 73
Fiche n°16 - Ce dont on fait mention au sujet de Montan et des faux prophètes qui étaient avec lui	p. 75
Fiche n°17 - Miltiade et les livres qu'il a composés	p. 81

Fiche n°18 - Sérapion au sujet de l'hérésie des phrygiens.....	p. 83
Fiche n°19 - Ceux qui ont répandu l'hérésie d'Artémon dès ses débuts ; quelle a été leur conduite et comment ils ont osé corrompre les saintes écritures.....	p. 85
Fiche n°20 - Ce que l'on rappelle sur Polycarpe, le disciple des apôtres	p. 90
Fiche n°21 - L'hérésie de Tatien.....	p. 93

II. SOURCES ÉPIGRAPHIQUES

ASIE MINEURE

Fiche n°22 - L'Épithaphe d'Abercius	p. 95
Fiche n°23 - Inscriptions chrétiennes de Phrygie, pierre funéraire de l'évêque Artemidoros .p.	102
Fiche n°24 - Inscriptions chrétiennes de Phrygie, pierre funéraire d'un individu inconnu	p. 104
Fiche n°25 - Inscriptions chrétiennes de Phrygie, pierre funéraire de Lucius et Tatia.....	p. 106
Fiche n°26 - Inscriptions chrétiennes de Phrygie, pierre funéraire anonyme	p. 109
Fiche n°27 - Inscriptions chrétiennes de Phrygie, pierre funéraire de Tatiane et de l'Évêque Diogas	p. 112

III. LÉGISLATION ROMAINE

CORRESPONDANCES

Fiche n°28 - Pline à Trajan	p. 115
Fiche n°29 - Rescrit de Trajan	p. 119
Fiche n°30 - Rescrit d'Hadrien en latin traduit en grec	p. 121
Fiche n°31 - Lettre d'Antonin au conseil d'Asie sur notre doctrine.....	p. 123

ANNEXE

Synchronicité chronologique du I ^{er} et II ^e siècles ap. J.C.	p. 127
---	--------

PRÉSENTATION

Chaque fiche du corpus issue de sources anciennes se compose de plusieurs parties :

- 1) Le numéro de la fiche
- 2) Le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre
- 3) Les références de l'édition
- 4) L'extrait de la source
- 5) L'extrait original numérisé en grec dont est issu l'extrait traduit en français (pour l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée)
- 6) Le résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait, sous la forme d'un tableau
- 7) Un tableau avec le lieu et la date des événements, la date de la rédaction du texte, l'édition du texte, la bibliographie qui a traité le sujet.

Pour traiter de la vie au temps des martyrs chrétiens de Lyon en 177 après J.C., identifier les caractéristiques de la communauté chrétienne lyonnaise, ainsi que l'organisation de l'Église primitive dans le contexte des persécutions, j'ai présenté mes des fiches selon trois thématiques majeures de mon sujet de recherche. J'y ai ajouté une partie consacrée aux sources épigraphiques et archéologiques pour attester de l'existence de ces communautés en Asie Mineure dès le II^{ème} siècle, et qui parallèlement, constituent une minorité de la population lyonnaise :

- 1) L'Église primitive
- 2) Les sources épigraphiques
- 3) La législation romaine

1) L'Église primitive :

La première partie consacrée à l'Église primitive traite de trois sujets relatifs à son organisation :

- L'apologie qui plaide la cause des chrétiens au moment des persécutions. Et qui compte beaucoup de défenseurs parmi les philosophes et théologiens, notamment des citoyens romains convertis au christianisme qui seront aussi persécutés et condamnés.
- Les actes des martyrs qui témoignent des persécutions, du droit romain mais aussi du cadre urbain où se déroulaient les arrestations, condamnations et spectacles populaires où se déroulaient la mise à mort des martyrs. Ils nous renseignent aussi sur le statut social et les origines ethniques des martyrs persécutés, à travers leurs arrestations et types de condamnations reçues.

- Les hérésies mettent en évidence les caractéristiques des premières communautés chrétiennes dans les provinces d'Asie Mineure, et les nombreuses controverses qui l'opposent à l'orthodoxie et la tradition. Le montanisme qui est un des courants les plus connus au II^e siècle est représenté par une minorité de chrétiens à Lyon.

2) Les sources épigraphiques :

La troisième partie présente les sources épigraphiques attestant l'existence de communautés chrétiennes et courants chrétiens, tels que le montanisme en Asie Mineure, et en particulier dans les provinces d'Anatolie et Phrygie. C'est ce courant, objet nombreuses controverses au sein de l'Église primitive qui est aussi représenté à Lugdunum au II^e siècle.

3) La législation romaine :

La deuxième partie sur le droit romain reprend les correspondances entre gouverneurs et empereurs durant le II^{ème} siècle. Elles mettent à la fois en évidence l'expansion du christianisme dans tout l'empire, et s'appuient sur un cadre législatif nécessaire au maintien des principes fondamentaux du culte impérial.

FICHE N°1

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 3, 1-3.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952.

CEUX QUI, SOUS HADRIEN ONT FAIT DES APOLOGIES POUR LA FOI

[1] Trajan ayant exercé le pouvoir pendant vingt ans entiers moins six mois, Aelius Hadrien reçoit la succession du pouvoir. C'est à ce dernier que Quadratus remit un discours qui lui avait adressé : il avait composé cette apologie en faveur de notre religion parce que certains hommes mauvais s'efforçaient de troubler les nôtres. On trouve encore maintenant ce livre chez beaucoup de nos frères et aussi chez nous. Il est possible d'y avoir des preuves éclatantes de l'intelligence de l'auteur et de son exactitude apostolique. [2] L'écrivain manifeste son antiquité par ce qu'il raconte en propres termes : « Les œuvres de notre Sauveur étaient toujours présentes, car elles étaient véritables : ceux qu'il a guéris, ceux qui ont été ressuscités des morts n'ont pas été vus seulement au moment où ils ont été guéris et ressuscités, mais encore constamment présents ; et cela, non seulement pendant que le Sauveur vivait ici-bas, mais encore après sa mort. Ils ont été là encore un long temps, de sorte que quelques-uns d'entre eux sont même arrivés jusqu'à nos temps. »

[3] Voilà ce qu'a été Quadratus. Aristide, lui aussi, qui était un fidèle de notre religion, a laissé comme Quadratus, en faveur de la foi, une apologie qu'il avait adressée à Hadrien. Son ouvrage est également conservé jusqu'à présent chez un très grand nombre.

Γ'

- 3 [1] Γραϊανού δὲ ἐφ' ὅλοις ἔτεσιν εἴκοσι τὴν ἀρχὴν μηνὸν ἐξ ἑξήκοντα κρατήσαντος, Αἴλιος Ἀδριανὸς διαδέχεται τὴν ἡγεμονίαν. τούτῳ Κοδράτος λόγον προσφωνήσας ἀναδίδωσιν, ἀπολογίαν συντάξας ὑπὲρ τῆς καθ' ἡμᾶς θεοσεβείας, ὅτι δὴ τινες πονηροὶ ἄνδρες τοὺς ἡμετέρους ἐνοχλεῖν ἐπειρώντο· εἰς ἔτι δὲ φέρεται παρὰ πλείστοις τῶν ἀδελφῶν, ἀτὰρ καὶ παρ' ἡμῖν τὸ σύγγραμμα ἐξ οὗ κατιδεῖν ἔστιν λαμπρὰ τεκμήρια τῆς τε τοῦ ἀνδρὸς διανοίας καὶ τῆς ἀποστολικῆς ὀρθοτομίας. ὁ δ' αὐτὸς τὴν καθ' ἑαυτὸν ἀρχαιότητα παραφαίνει δι' ὧν ἱστορεῖ ταῦτα ἰδίαις φωναῖς·

« τοῦ δὲ σωτήρος ἡμῶν τὰ ἔργα ἀεὶ παρῆν ἀληθῆ γὰρ ἦν¹, οἱ θεραπευθέντες, οἱ ἀναστάντες ἐκ νεκρῶν, οἱ οὐκ ὠφθησαν μόνον θεραπευόμενοι καὶ ἀνιστάμενοι, ἀλλὰ καὶ ἀεὶ παρόντες, οὐδὲ ἐπιδημοῦντος μόνου τοῦ σωτήρος, ἀλλὰ καὶ ἀπαλλαγέντος ἦσαν² ἐπὶ χρόνον ἰκανόν, ὥστε καὶ εἰς τοὺς ἡμετέρους χρόνους τινὲς αὐτῶν ἀφίκοντο ».

- [3] τοιοῦτος μὲν οὗτος· καὶ Ἀριστείδης δὲ, πιστὸς ἀνὴρ τῆς καθ' ἡμᾶς ὀρμώμενος εὐσεβείας, τῷ Κοδράτῳ παρακλητικῶς ὑπὲρ

1. γὰρ ἦν faute antérieure à Eusèbe, Γ'APHN fausse répétition de Π'APHN.
2. ἦσαν interpolation antérieure à Eusèbe.

1. En août 117, probablement le 10. Cf. L. Homo, *le Haut-Empire*, Paris, 1933, p. 475-476.

2. L'apologie de Quadratus semble perdue, en dehors du fragment cité par Eusèbe. On a plusieurs fois essayé de la retrouver, en tout ou en partie, sous des noms variés. Rendel Hannis a cru en découvrir des restes importants dans les homélies pseudo-clémentines, le roman de Barlaam et Joasaph et l'apologie de sainte Catherine d'Alexandrie, P. G., 116, 267 ss. V. *Expositio*.

τῆς πίστεως ἀπολογίαν ἐπιφωνήσας Ἀδριανῷ καταλέλουεν σφίζεται δὲ γε εἰς δεῦρο παρὰ πλείστοις καὶ ἡ τούτου γραφή.

Δ'

- 4 Ἐπει δὲ τρίτῳ τῆς αὐτῆς ἡγεμονίας Ἀλέξανδρος Ῥωμαίων ἐπίσκοπος τελευτᾷ, δέκατον τῆς οἰκονομίας ἀποπλήσας¹ ἔτος ἑξήκοντα ἦν τούτῳ διάδοχος. καὶ τῆς Ἀλεξανδρέων δὲ παροικίας ἀμφὶ τὸν αὐτὸν χρόνον Πρίμων μεταλλάξαντα δωδεκάτῳ τῆς προστασίας ἔπει διαδέχεται Ἰουστός.

Ε'

- 5 [1] Τῶν γε μὴν ἐν Ἱεροσολύμοις ἐπισκόπων τοὺς χρόνους γραφῆ σφισσομένους οὐδαμῶς εὐρών (κοιμῆθ' γὰρ οὖν βραχυβίους αὐτοὺς

1. ἀποπλήσας ABDM ἀποπληρώσας TER.

3. Longtemps regardée comme perdue, l'Apologie d'Aristide a été retrouvée dans une traduction syriaque, dans une traduction arménienne et un remaniement grec conservé par la *Vita Barlaam et Joasaph*. Récemment, on en a découvert d'intéressants fragments grecs sur papyrus. Cf. J. GERTZKE, *Zwei griechische Apologien*, Leipzig, 1907; A. RUECH, *op. cit.*, p. 126-130. Il n'est pas sûr qu'Eusèbe ait eu entre les mains l'Apologie d'Aristide, car il dit seulement qu'elle existait encore de son temps. D'après la traduction syriaque, Aristide aurait présenté son Apologie à Antonin, et non pas à Hadrien. La question reste débattue.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

APOLOGIES (Quadratus et Aristide)	
Église primitive, principes, représentants et transmission	1, 2, 3
Hadrien	1, 3

Lieu	Athènes
Date des événements	Début du II ^{ème} siècle – vers 125 ap. J.C
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : Ceux qui, sous Hadrien, ont fait des apologies pour la foi.
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éditions du Cerf, 1952, p.162 et 163
Bibliographie	

FICHE N°2

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 8, 1-8.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952.

QUELS FURENT LES ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES

[1] En ces temps-là était célèbre Hégésippe dont nous avons déjà, à maintes reprises, utilisé les paroles pour établir, par le moyen de sa tradition, certains faits des temps des apôtres. [2] Celui-ci rapporte donc en cinq livres de *Mémoires* la tradition sans erreur de la prédication apostolique, et il écrit en une composition fort simple ; il y montre le temps où il se faisait connaître, en écrivant ceci de ceux qui, au commencement, élevèrent des idoles :

« On leur faisait des cénotaphes et des temples, comme on le fait jusqu'à présent. Parmi eux se trouve aussi Antinoüs, esclave d'Hadrien César, dont les jeux appellent Antinoïens et qui a vécu de nos jours. (Hadrien) bâtit en effet une ville, qui porta le nom d'Antinoüs et institua des prophètes. »

[3] Dans le même temps Justin, authentique amant de la véritable philosophie, passait son temps à s'exercer aux écrits des Grecs. Lui aussi indique cette époque, en écrivant ceci dans son *Apologie* à Antonin :

« Nous ne pensons pas hors de propos de rappeler ici Antinoüs, qui vivait de notre temps, que tous ont été poussés par la crainte à honorer comme un dieu, quoique sachant qui il était et d'où il sortait. »

[4] Le même (Justin), faisant mémoire de la guerre qui eut lieu alors contre les Juifs, ajoute ceci :

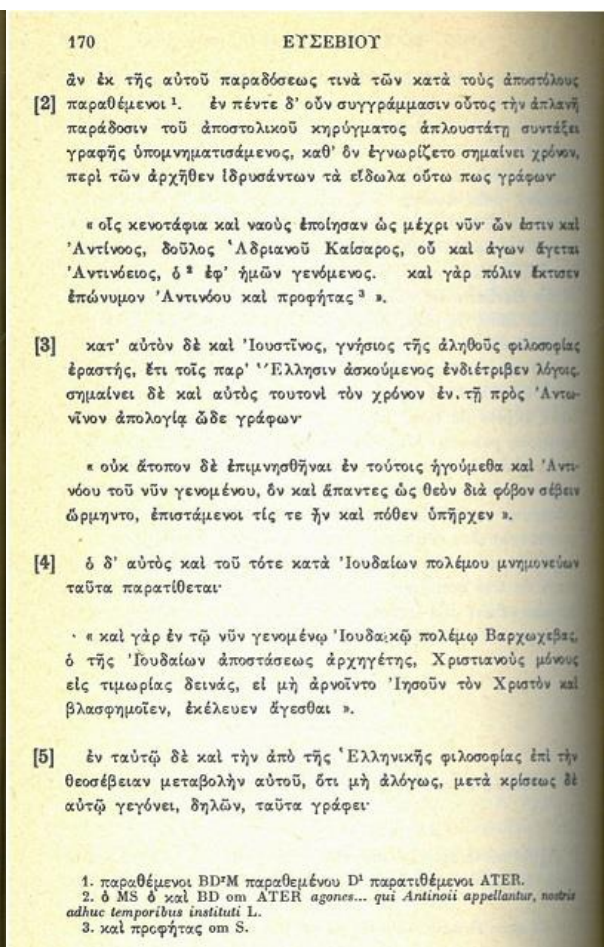
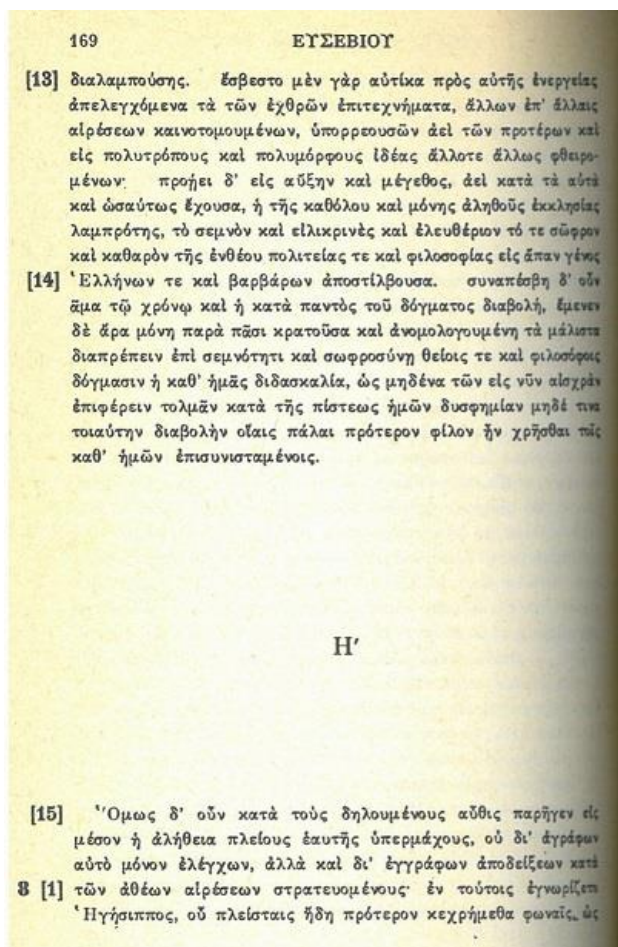
« Et en effet, dans la guerre juive qui a eu lieu maintenant, Barchochébas, le chef de la révolte des Juifs, a fait conduire à de terribles supplices les seuls chrétiens, s'ils ne reniaient pas et ne blasphémaient pas Jésus-Christ. »

[5] Dans le même ouvrage, en exposant sa conversion de la philosophie grecque à la religion de Dieu, il montre qu'il n'a pas agi sans raison, mais après examen, et il écrit ceci : « Et moi aussi, en effet, je me plaisais aux enseignements de Platon ; mais en entendant calomnier les chrétiens et en voyant qu'ils étaient sans crainte devant la mort et tout ce qu'on estime redoutable, je pensais qu'il était impossible qu'ils vécussent dans le mal et l'amour du plaisir : quel est en effet l'ami du plaisir, l'intempérant, celui qui trouve bon de manger de la chair humaine, qui pourrait saluer la mort avec joie, de manière à être privé (par elle) de tout ce qu'il désire ? Ne s'efforcera-t-il pas au contraire, par tous les moyens, de vivre toujours l'existence d'ici-bas et d'échapper aux magistrats, plutôt que de se dénoncer lui-même pour être mis à mort ? »

[6] Le même écrivain raconte encore qu'Hadrien reçut du clarissime gouverneur, Serennius Granianus, une lettre au sujet des chrétiens, disant qu'il n'était pas juste, qu'en dehors de toute accusation on les tuât sans jugement, pour satisfaire aux cris du peuple. (L'empereur) répondit à Minucius Fundanus, proconsul d'Asie, en ordonnant de ne juger personne sans une plainte et une accusation en règle [7] (Justin) donna la copie de la lettre, en conservant le texte latin tel qu'il était, mais auparavant il écrit ceci :

« Et d'après une lettre du très grand et très illustre César Hadrien, votre père, nous aurions pu vous demander d'ordonner, selon que nous le trouvons bon, qu'il y eût des jugements. Nous n'avons pourtant pas trouvé bon de le faire parce que tel était l'ordre d'Hadrien, mais parce que nous savons que notre réclamation est juste. Nous plaçons encore à la suite la copie de lettre d'Hadrien, afin que vous sachiez qu'en cela aussi nous disons la vérité. La voici. »

[8] L'homme dont nous parlons ajoute à cela le rescrit en latin. Nous l'avons, selon notre pouvoir, traduit en grec, comme il suit.



« καὶ γὰρ αὐτὸς ἐγώ, τοῖς Πλάτωνος χαίρων διδάγμασι, διαβαλλομένους ἀκούων Χριστιανούς, ὄρων δὲ καὶ ἀφόβους πρὸς θάνατον καὶ πάντα τὰ νομιζόμενα φοβερά, ἐνενοῦν ἀδύνατον εἶναι ἐν κακίᾳ καὶ φιληθονίᾳ ὑπάρχειν αὐτούς· τίς γὰρ φιληθὸν ἢ ἀκρατῆς καὶ ἀνθρωπείων σαρκῶν βορὰν ἡγούμενος ἀγαθόν, δύναται ἂν θάνατον ἀσπάζεσθαι, ὅπως τῶν ἑαυτοῦ στερηθείς ἐπιθυμιῶν, ἀλλ' οὐκ ἐκ παντὸς ζῆν ἀεὶ τὴν ἐνθάδε βιοτὴν καὶ λαμβάνειν τοὺς ἀρχοντας ἐπειρᾶτο, οὐχ ὅτι ἑαυτὸν κατήγγελλον φρονευσθόμενον; »

Θ'

- [6] Ἔτι δ' ὁ αὐτὸς ἱστορεῖ δεξιόμενον τὸν Ἀδριανὸν παρὰ Σερενίου Γρανιανοῦ, λαμπροτάτου ἡγουμένου, γράμματα ὑπὲρ Χριστιανῶν περιέχοντα ὡς οὐ δίκαιον εἶη ἐπὶ μηδενὶ ἐγκλήματι βοαῖς δήμου χαριζομένους ἀκρίτως κτείνειν αὐτούς, ἀντιγράφου Μιουκίῳ Φουνδανῷ, ἀνθυπάτῳ τῆς Ἀσίας, προστάττοντα μηδένα κρίνειν⁴ ἄνευ ἐγκλήματος καὶ εὐλόγου κατηγορίας καὶ τῆς ἐπιστολῆς δὲ ἀντίγραφον παρατίθεται, τὴν Ῥωμαϊκὴν φωνῆ, ὡς εἶχεν, διαφυλάξας, προλέγει δ' αὐτῆς ταῦτα:

« καὶ ἐξ ἐπιστολῆς δὲ τοῦ μεγίστου καὶ ἐπιφανεστάτου Καίσαρος Ἀδριανοῦ τοῦ πατρὸς ὑμῶν ἔχοντες ἀπαιτεῖν ὑμᾶς, καὶ ἡξιῶσάμεν, κελεῦσαι, τὰς κρίσεις γίνεσθαι, τοῦτο οὐχ ὡς ὑπὸ

4. κρίνειν BDML κτείνειν ATERS.

7. Le nom exact du proconsul d'Asie était Q. Licinius Silvanus Granius Quadronius Proculus qui avait été consul en 106 avec L. Minucius Natalis, et celui de son successeur Minucius Fundanus, consul en 107 avec C. Vettius Severus. Le rescrit d'Hadrien date de 124.

8. Le texte original du rescrit était donc en latin, et Justin l'avait inséré tel quel à la suite de la première Apologie. Eusèbe déclare avoir fait lui-même la traduction grecque. On peut se demander dans quelle mesure cette affirmation est exacte. En tout cas, le latin a disparu, et c'est le grec d'Eusèbe qui a pris sa place dans le manuscrit de Justin. On a souvent admis que Rufin, dans sa traduction d'Eusèbe, reproduit le texte authentique du rescrit. C'est ce

Ἀδριανοῦ κελευσθῆν⁵ μᾶλλον ἡξιῶσάμεν, ἀλλ' ἐκ τοῦ ἐπίστασθαι δικαίαν ἀξιῶν τὴν προσφώνησιν⁶. ὑπετάξαμεν δὲ καὶ τῆς ἐπιστολῆς Ἀδριανοῦ τὸ ἀντίγραφον, ἵνα καὶ τοῦτο⁷ ἀληθεύειν ἡμᾶς γνωρίζητε, καὶ ἔστιν ὅδε ».

- [8] τοῦτους ὁ μὲν δηλωθεὶς ἀνὴρ αὐτὴν παρατίθεται τὴν Ῥωμαϊκὴν ἀντιγραφὴν, ἡμεῖς δ' ἐπὶ τὸ Ἑλληνικὸν κατὰ δυνάμιν αὐτὴν μετετέληψάμεν, ἔχουσαν ὅδε:

- 9 [1] « Μιουκίῳ Φουνδανῷ. ἐπιστολὴν ἐδεξιάμην γραφεῖσάν μοι ἀπὸ Σερενίου Γρανιανοῦ, λαμπροτάτου ἀνδρός, ὅτινα εἰς διεδέξω. οὐ δοκεῖ μοι οὖν τὸ πρᾶγμα ἀζήτητον καταλιπεῖν, ἵνα μήτε οἱ ἀνθρώποι¹ ταράττωνται καὶ τοῖς συκοφάνταις χορηγία κακουργίας παρασχεθῆ. εἰ οὖν σαφῶς εἰς ταύτην τὴν ἀξιῶσιν οἱ ἐπαρχιώται δύνανται δυσχυρίζεσθαι κατὰ τῶν Χριστιανῶν, ὡς καὶ πρὸ βήματος ἀποκρίνασθαι, ἐπὶ τοῦτο μόνον τραπέσιν, ἀλλ' οὐκ ἀξιῶσασιν οὐδὲ μόναις βοαῖς. πολλῶ γὰρ μᾶλλον προσῆκεν, εἴ τις κατηγορεῖν βούλοιο, τοῦτο σε διαγιγνώσκων.
- [2] εἴ τις οὖν κατηγορεῖ καὶ δείκνυσιν τι παρὰ τοὺς νόμους πρᾶτοντας, οὕτως ὀριζε κατὰ τὴν δυνάμιν τοῦ ἀμαρτήματος ὡς μὲν τὸν Ἡρακλέα εἰ τις συκοφαντίας χάριν τοῦτο προτεῖνοι, διαλάμβανε ὑπὲρ τῆς δεινότητος καὶ φρόντιζε ὅπως ἂν ἐκδικήσασαι ».

καὶ τὰ μὲν τῆς Ἀδριανοῦ ἀντιγραφῆς τοιαῦτα².

5. τοῦτο—κελευσθῆν Mss S. οὐκ ἐκ τοῦ κεκρίσθαι τοῦτο ὑπὸ Ἀδριανοῦ Iustin.

6. Après προσφώνησιν les mots καὶ ἐξήγησιν πεποηήμεθα ont été omis, erreur ancienne.

7. καὶ τοῦτο T¹BDM καὶ τοῦτο R¹ καὶ τούτω AR¹S κἀν τούτω T¹R¹E καὶ κατὰ τοῦτο Iustin.

1. μήτε οἱ ἀνθρώποι Mss. S Iustin ne et innoziū L par conjecture.

2. καὶ—τοιαῦτα. non traduit S.

9. B. CAPELLE, le Rescrit d'Hadrien et saint Justin, dans Rev. Bénéd., XXXIX, 1927, p. 365-368, a défendu victorieusement l'authenticité justinienne de cette

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

APOLOGIES (Hégésippe de Jérusalem et Justin)	
Église primitive, principes, représentants et transmission	1, 2, 5, 7
Hadrien	2, 6, 8
Antonin	3,
Persécutions	4,

Lieu	Rome
Date des événements	Pième siècle – Entre 150 et 165 ap. J.C
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : Quels furent les écrivains ecclésiastiques
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éditions du Cerf, 1952, p.169 à 172
Bibliographie	

FICHE N°3

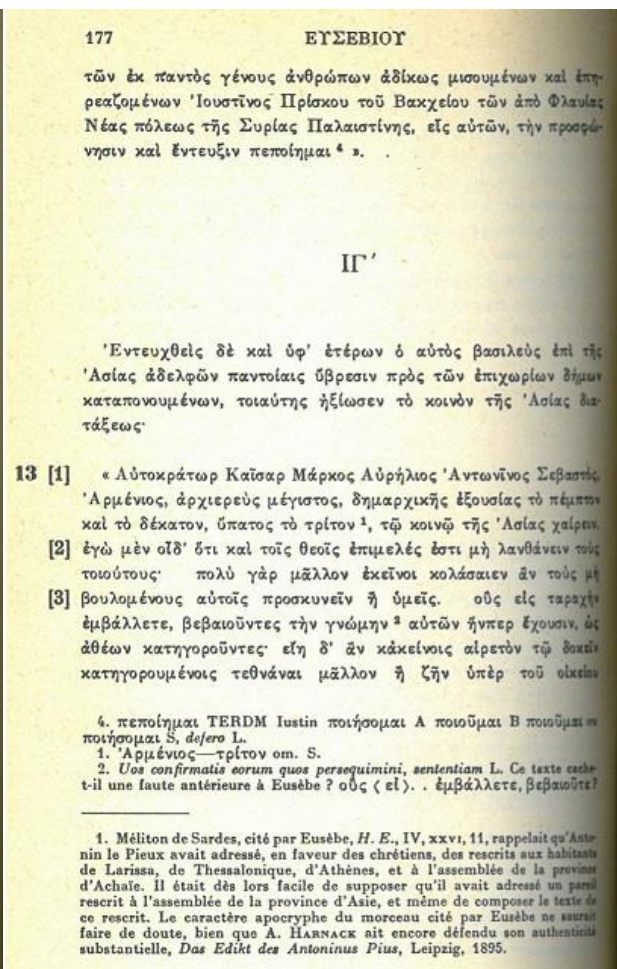
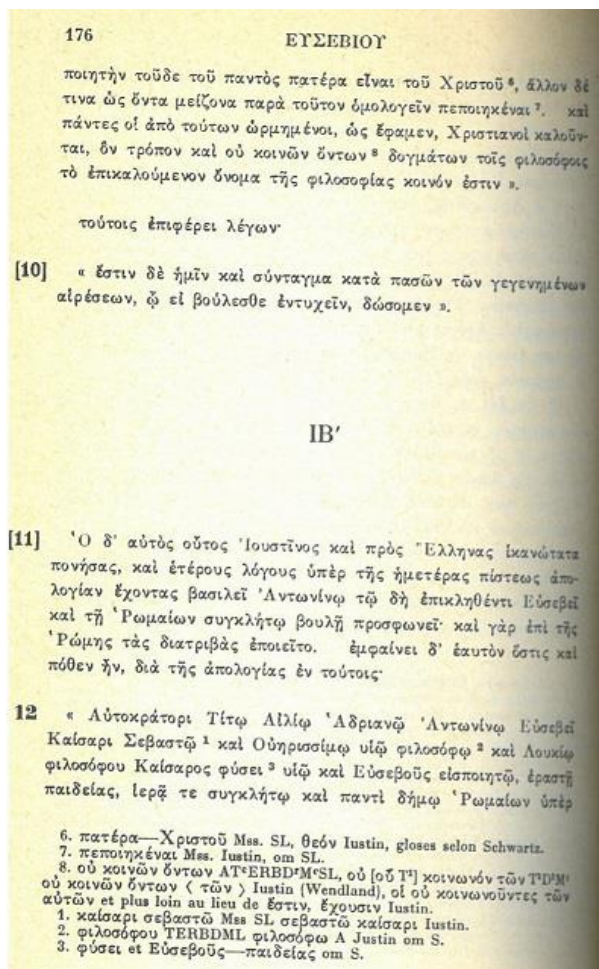
Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 11, 11-12, 1.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952.

L'APOLOGIE DE JUSTIN À ANTONIN

[XI, 11] Ce même Justin, qui a travaillé excellemment en s'adressant aux Grecs, a rédigé encore d'autres ouvrages qui contiennent une apologie en faveur de notre foi ; il les adresse à l'empereur Antonin, surnommé le Pieux et au Sénat des Romains, car il séjournait à Rome. Il déclare lui-même qui il est et d'où il est, en ces termes, dans l'*Apologie* :

« [XII] A l'empereur Titus Aelius Hadrianus Antinnius, le Pieux, César Auguste et à Vérissimus, son fils, philosophe, et à Lucius, par la nature fils de César, philosophe ; et de Pius par l'adoption, amant de la culture ; au sacré Sénat et à tout le peuple des Romains, en faveur des hommes de toute race qui sont haïs et calomniés, Justin, fils de Priscus, fils de Baccheius, originaire de Flavia Neapolis en Syrie Palestine, l'un d'entre eux, j'adresse ce discours et cette prière. »



Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

APOLOGIES (de Justin à Antonin)	
Église primitive, principes, représentants et transmission	XI
Antonin	XII

Lieu	Rome
Date des événements	IIème siècle – Entre 124 et 125 ap. J.C
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : d'après L'Apologie de Justin à Antonin.
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éditions du Cerf, 1952, p.176 et 177
Bibliographie	Justin, <i>Apologie pour les chrétiens</i> , introduction, texte critique, traduction et notes par Charles Munier, Sources chrétiennes n°507, Les Éditions du Cerf, 2006.

FICHE N°4

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 26, 1-14.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952.

MÉLITON ET CEUX DONT IL FAIT MENTION

[1] En ce temps-là, Mélicon, évêque de l'Église de Sardes et Apollinaire, évêque de Hiérapolis, brillaient d'une manière remarquable : ils adressèrent à l'empereur des Romains, dont nous avons parlé pour cette époque, des discours pour l'apologie de la foi, chacun de son côté. [2] De ces écrivains, voici les ouvrages qui sont venus à notre connaissance : de Mélicon, les deux livres *Sur la Pâque*, le livre *Sur la manière de vivre et sur les prophéties* ; puis celui *Sur l'Église*, le livre sur le dimanche, celui *Sur la foi de l'homme*, celui *Sur l'obéissance des sens de à la foi* ; et en outre le livre *De l'âme et du corps* ou *Sur l'un* ; celui *Sur le baptême*, celui *Sur la vérité et sur la foi et la naissance du Christ* ; et un livre *Sur sa prophétie* [Sur l'âme et le corps] ; et le livre *Sur l'hospitalité* ; *La Clé* ; et les livres *Sur le diable* et *l'Apocalypse de Jean* et le livre *Sur le Dieu incarné*, et surtout l'opuscule *A Antonin*.

[3] Dans le livre *Sur la Pâque*, Mélicon indique dès le début le temps où il le composait, en ces termes :

« Sous Servillus Paulus, proconsul d'Asie, au temps où Sagaris fut martyrisé, il y eut un grand débat à Laodicée au sujet de la Pâque, qui, en la circonstance, tombait ces jours-là, et voici ce qui fut écrit. »

[4] Clément d'Alexandrie mentionne cet ouvrage dans son propre ouvrage *Sur la Pâque*, qu'il dit avoir composé lui-même à cause de l'écrit de Mélicon.

[5] Dans le livre adressé à l'empereur, Mélicon rapporte que, sous son règne, ceci a été accompli contre nous :

« Ce qui en effet n'était jamais arrivé, la race des adorateurs de Dieu est maintenant persécutée et chassée d'Asie, par suite de nouveaux édits. Des sycophantes sans pudeur, désireux des biens d'autrui, tirent prétexte de ces ordonnances pour voler ouvertement et piller, de nuit et de jour, ceux qui n'ont pas commis d'injustice. »

[6] Et, plus loin, il dit :

« Si cela est fait par ton ordre, que ce soit bien ! Car un empereur juste n'ordonnerait jamais rien injustement, et nous-mêmes supportons avec plaisir la récompense d'une telle mort. Mais nous t'adressons cette seule requête, afin que tu connaisses d'abord les auteurs d'une telle jalousie et que tu décides avec justice s'ils sont dignes de la mort et du châtement, ou bien du salut et de la tranquillité. Mais si la résolution même et ce nouvel édit ne sont pas de toi – il ne conviendrait même pas contre les ennemis barbares – nous te demandons bien davantage de ne pas nous abandonner à un tel brigandage public. »

[7] À cela, il ajoute encore ces paroles :

« En effet, la philosophie qui est la nôtre a d'abord fleuri chez les Barbares ; puis elle s'est épanouie dans tes peuples sous le grand règne d'Auguste, ton ancêtre, et elle est devenue surtout pour ton empire un bien favorable. Car, depuis ce temps, la puissance des Romains s'est accrue de manière grande et éclatante : tu en es devenu l'héritier désiré et tu le resteras avec ton fils, en conservant la philosophie qui a été nourrie avec l'empire, et qui a commencé avec Auguste, que tes ancêtres eux aussi ont honorée à côté des autres religions. [8] Et c'est une très grande preuve de son excellence que notre doctrine ait fleuri en même temps que l'heureux commencement de l'empire et que rien de mauvais ne soit arrivé depuis le règne d'Auguste, mais qu'au contraire tout ait été éclatant et glorieux, selon les prières de tous. [9] Seuls entre tous, persuadés par des hommes malveillants, Néron et Domitien ont voulu mettre notre doctrine en accusation ; depuis, par une déraisonnable habitude, le mensonge de la dénonciation s'est répandu contre nous. [10] Mais tes pieux ancêtres ont redressé leur ignorance ; souvent ils se sont adressés par écrit à beaucoup pour les blâmer, à ceux qui avaient osé innover au sujet des chrétiens. Parmi eux, ton grand père Hadrien a manifestement écrit à beaucoup d'autres et à Fundanus, le proconsul qui gouvernait l'Asie ; ton père, alors que tu régissais aussi toutes les affaires avec lui, a écrit aux villes, à notre sujet, de ne rien innover ; parmi ces villes, aux habitants de Larisse, de Thessalonique, d'Athènes et à tous les Grecs. [11] Quant à toi, qui as au sujet des chrétiens la même opinion qu'eux, et encore plus remplie d'humanité et de philosophie, nous sommes assurés que tu feras tout ce que nous te demandons. »

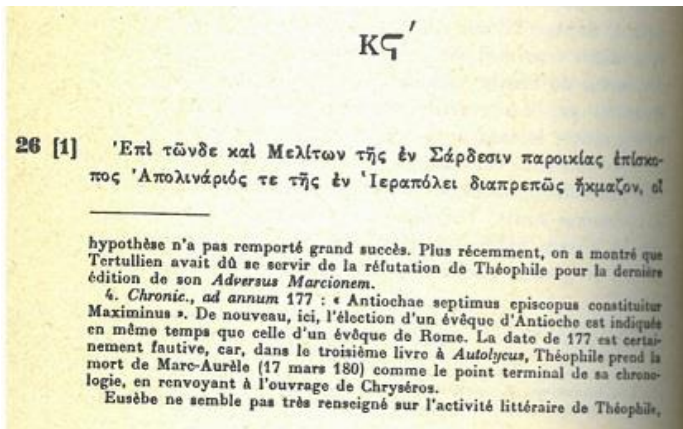
[12] Voilà ce qui est exposé dans l'ouvrage dont nous avons parlé. Dans les *Eclogae* écrites par lui, le même auteur, dès le commencement de son introduction, fait le catalogue des livres reconnus de l'Ancien Testament ; et il est nécessaire de le reproduire ici. Il est écrit ainsi :

« [13] Méliton à Onésime, son frère, salut. Puisque tu as souvent désiré, poussé par le ton zèle pour la doctrine, avoir pour toi des extraits de la Loi et des prophètes au sujet du Sauveur et de toute notre foi ; que tu as encore voulu connaître avec précision le nombre des anciens livres et l'ordre dans lequel ils ont été placés, je me suis appliqué à faire ce travail, connaissant ton zèle au sujet de la foi

et ton application à l'étude de la doctrine : c'est par amour de Dieu que tu estimes cela plus que tout le reste, en combattant pour le salut éternel.

« [14] Étant donc allé en Orient et ayant été jusqu'à l'endroit où a été prêchée et accomplie (l'Écriture), j'ai appris avec exactitude les livres de l'Ancien Testament et j'en ai établi la liste que je t'envoie. En voici les noms : de Moïse cinq livres : *Génèse, Exode, Nombres, Lévitique, Deutéronome* ; *Jésus Navé, Judges, Ruth* ; quatre livres des *Rois*, deux des *Paralipomènes* ; *Psaumes* de David, *Proverbes* ou *Sagesse* de Salomon ; *Ecclésiaste, Cantique des Cantiques, Job* ; prophètes : *Isaïe, Jérémie*, les Douze en un seul livre ; *Daniel, Ezéchiel, Esdras*. De ces ouvrages, j'ai fait des extraits que j'ai répartis en six livres. »

Telles sont les paroles de Mélicon.



208 ΕΥΣΕΒΙΟΥ

καὶ τῶ δηλωθέντι κατὰ τοὺς χρόνους Ῥωμαίων βασιλεῖ λόγους ὑπὲρ τῆς πίστεως ἰδίως ἐκότερος ἀπολογίας προσεφέρθησαν.

[2] τούτων εἰς ἡμετέραν γνώσιν ἀφίκται τὰ ὑποτεταγμένα Μελλίωνος, τὰ Περὶ τοῦ πάσχα δύο καὶ τὸ Περὶ πολιτείας καὶ προφητῶν καὶ ὁ Περὶ ἐκκλησίας καὶ ὁ Περὶ κυριακῆς λόγος. ἔτι δὲ ὁ Περὶ πίστεως¹ ἀνθρώπου καὶ ὁ Περὶ πλάσεως καὶ ὁ Περὶ ὑπακοῆς πίστεως αἰσθητηρίων² καὶ πρὸς τοῦτοις ὁ Περὶ ψυχῆς καὶ σώματος ἡνεοῖς³ καὶ ὁ Περὶ λουτροῦ καὶ περὶ ἀληθείας⁴ καὶ περὶ πίστεως⁵ καὶ γενέσεως Χριστοῦ καὶ λόγος αὐτοῦ προφητείας⁶ καὶ περὶ ψυχῆς καὶ σώματος⁷ καὶ ὁ Περὶ φιλοξενίας καὶ ἡ Κλεις⁸ καὶ τὰ Περὶ τοῦ διαβόλου καὶ τῆς Ἀποκαλύ-

1. πίστεως TERBDMSL, φύσεως A.
 2. ὑπακοῆς πίστεως αἰσθητηρίων Mss. de obedientia fidei de sensibus L de sensibus Jérôme.
 3. ἦν ἐν οἷς BD om MS Jérôme ἡ νόος ATER et mente L ἡνεοῖς semble provenir de ἡ ἐνός qui devrait être corrigé en ἡ νόος.
 4. καὶ περὶ ἀληθείας BDM καὶ ὁ περὶ ἀληθείας AL Jérôme καὶ ἀληθείας TER.
 5. πίστεως TERBDMSL κτίσεως A om Hieron.
 6. λόγος αὐτοῦ προφητείας T¹BD λόγος αὐτοῦ περὶ προφητείας AT¹T²ERM sur la parole de sa prédiction S de prophetia eius L de prophetia sua Jérôme.
 7. καὶ περὶ ψυχῆς καὶ σώματος καὶ ὁ περὶ φιλοξενίας T¹BD καὶ περὶ ψυχῆς καὶ σώματος καὶ ὁ περὶ φιλοξενίας MSL καὶ ὁ περὶ φιλοξενίας καὶ ὁ περὶ ψυχῆς καὶ σώματος A καὶ ὁ περὶ φιλοξενίας T²ER Hieron.
 8. καὶ ἡ κλεις om S.

3. Saint Jérôme, *De vir. illustr.*, xxiv, omet ici le mot ἀνθρώπου attesté cependant par les manuscrits grecs. Un de ces derniers remplace le mot πίστεως par φύσεως qui conviendrait assez.

4. La traduction de Rufin donne ici deux titres : *De obedientia fidei, De sensibus* ; Saint Jérôme, *loc. cit.*, distingue également *De sensibus librum unum, De fide librum unum*. On a rapproché le titre donné par les manuscrits grecs de *Hebr.*, v, 44.

5. Le texte grec est ici corrompu : plusieurs manuscrits lisent ἦν ἐν οἷς, qui ne signifie rien ; d'autres écrivent ἡ νόος ; καὶ conviendrait d'ailleurs mieux que ἦ et a été supposé par Rufin qui écrit *et mente* ; Mélicon admettrait dans la division tripartite de l'homme. Selon Schwartz, la leçon primitive serait ἡ ἐνός corrigée en ἡ νόος. On pourrait aussi supposer ἐνός καὶ φύσεως. Saint Jérôme et le syriaque suppriment simplement le mot difficile.

6. Saint Jérôme, *De vir. illustr.*, xxiv, écrit : « De baptisate librum unum, de Veritate librum unum ». La traduction de Rufin et au moins un manuscrit grec sont d'accord avec saint Jérôme, pour faire du *De veritate* un ouvrage différent de celui sur le baptême.

7. Le mot πίστεως est supprimé par Jérôme, bien qu'il existe dans presque

ψεως Ἰωάννου καὶ ὁ Περὶ ἐνσωμάτου θεοῦ, ἐπὶ πᾶσι καὶ τὸ

[3] Πρὸς Ἀντωνῖνον βιβλίδιον. ἐν μὲν οὖν τῷ Περὶ τοῦ πάσχα τὸν χρόνον καθ' ὃν συνέταττεν, ἀρχόμενος σημαίνει ἐν τούτοις

« ἐπὶ Σερουιλίου Παύλου ἀνθυπάτου τῆς Ἀσίας, ὃ Σάγαρις καιρῷ ἑμαρτύρησεν, ἐγένετο ζήτησις πολλή ἐν Λαοδικείᾳ περὶ τοῦ πάσχα, ἐμπεσόντος κατὰ καιρὸν ἐν ἐκείναις ταῖς ἡμέραις, καὶ ἐγράφη ταῦτα ».

[4] τούτου δὲ τοῦ λόγου μέμνηται Κλήμησις ὁ Ἀλεξανδρεὺς ἐν ἰδίῳ περὶ τοῦ πάσχα λόγῳ, ὃν ὡς ἐξ αἰτίας τῆς τοῦ Μελίτωνος γραφῆς φησὶν ἑαυτὸν συντάξαι. ἐν δὲ τῷ πρὸς τὸν αὐτοκράτορα βιβλίῳ τοιαῦτά τινα καθ' ἡμῶν ἐπ' αὐτοῦ γεγονέναι ἱστορεῖ

[5] « τὸ γὰρ οὐδεπώποτε γινόμενον, νῦν διώκεται τὸ τῶν θεοσεβῶν γένος καινοῖς ἐλαυνόμενον δόγμασιν κατὰ τὴν Ἀσίαν. οἱ γὰρ ἀναίδεις συκοφάνται καὶ τῶν ἀλλοτρίων ἑρασταὶ τὴν ἐκ τῶν διαταγμάτων ἔχοντες ἀφορμὴν, φανερώς ληστεύουσι, νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν διαρπάζοντες τοὺς μηδὲν ἀδικούντας ».

[6] καὶ μεθ' ἑτέρα φησιν

« καὶ εἰ μὲν σοῦ κελεύσαντος τούτου * πρᾶττεται, ἔστω καλῶς γινόμενον δίκαιος γὰρ βασιλεὺς οὐκ ἂν ἀδίκως βουλεύσατο πώποτε, καὶ ἡμεῖς ἠδέως φέρομεν τοῦ τοιούτου θανάτου τὴν γέρας ταύτην δέ σοι μόνην προσφέρομεν δέησιν ἵνα αὐτὸς πρότερον ἐπιγυνοῦς τοὺς τῆς τοιαύτης φιλονεκίας ἐργάτας, δικαίως κρίνειας εἰ ἄξιον θανάτου καὶ τιμωρίας ἢ σωτηρίας καὶ ἡσυχίας εἶσιν. εἰ δὲ καὶ παρὰ σοῦ μὴ εἴη ἡ βουλή αὕτη καὶ τὸ καινόν

9. τούτου TERBDM5 ταῦτα AL.

11. Saint Jérôme, *De vir. illustr.*, 24, distingue un livre *Sur le diable* et un livre *Sur l'Apocalypse de Jean*, alors qu'Eusèbe ne parle que d'un seul ouvrage.

Une homélie de Méliton sur la Passion, récemment découverte, a été publiée en 1940 par C. BONNER, dans la collection *Studies and Documents*. Mais son authenticité n'est pas au-dessus de tout soupçon, et a été contestée par P. Nautin.

τούτο διάταγμα, ὃ μηδὲ κατὰ βαρβάρων πρέπει πολεμῶν, πολλὸ μᾶλλον δεόμεθ' αὐτοῦ μὴ περιδεῖν ἡμᾶς ἐν τοιαύτῃ δημῳδῇ λεηλασίᾳ ».

[7] τούτοις αὖθις ἐπιφέρει λέγων

« ἡ γὰρ καθ' ἡμᾶς φιλοσοφία πρότερον μὲν ἐν βαρβάροις ἤμασεν, ἐπανθήσασα δὲ τοῖς σοῖς ἔθνεσιν¹⁰ κατὰ τὴν Αὐγούστου τοῦ σοῦ προγόνου μεγάλην ἀρχὴν¹¹, ἐγενήθη μάλιστα τῇ σὴ βασιλείᾳ αἰσιον αγαθόν. ἔκτοτε γὰρ εἰς μέγα καὶ λαμπρὸν τὸ Ῥωμαίων ἡδέξθη κράτος· οὐ σὺ διάδοχος εὐκταῖος γέγονας τε καὶ ἔση μετὰ τοῦ παιδός, φυλάσσων τῆς βασιλείας τὴν σύνηθρον καὶ συναρξαμένην Αὐγούστῳ φιλοσοφίαν, ἣν καὶ οἱ πρόγονοί σου

[8] πρὸς ταῖς ἄλλαις θρησκείαις ἐτίμησαν, καὶ τούτῳ μέγιστον τεκμήριον τοῦ πρὸς ἀγαθὸν τὸν καθ' ἡμᾶς λόγον συνακμάσαι τῇ καλῶς ἀρξαμένη βασιλείᾳ, ἐκ τοῦ μηδὲν φαῦλον ἀπὸ τῆς Αὐγούστου ἀρχῆς ἀπαντήσαι, ἀλλὰ τούναντιον ἄπαντα λαμπρὰ καὶ ἔνδοξα

[9] κατὰ τὰς πάντων εὐχάς. μόνον πάντων, ἀναπεισθέντες ὑπὸ τινων βασκάνων ἀνθρώπων, τὸν καθ' ἡμᾶς ἐν διαβολῇ καταστήσαι λόγον ἠθέλησαν Νέρων καὶ Δομετιανός, ἀφ' ὧν καὶ τὸ τῆς συκοφαντίας ἀλόγῳ συνηθεῖα περὶ τοὺς τοιοῦτους ῥήθηα συμβέ

[10] βηκεν ψεῦδος· ἀλλὰ τὴν ἐκείνων ἀγωνίαν οἱ σοὶ εὐσεβεῖς πατέρες ἐπηνωρθώσαντο, πολλὰκις πολλοῖς ἐπιπλήξαντες ἐγγράφως, ὅσοι περὶ τούτων νεωτερίσαι ἐτόλμησαν· ἐν οἷς ὁ μὲν πάππος σου Ἀδριανὸς πολλοῖς μὲν καὶ ἄλλοις, καὶ Φουνδανῷ δὲ τῷ ἀνθυπάτῳ, ἡγουμένῳ δὲ τῆς Ἀσίας, γράφων φαίνεται, ὃ δὲ πατήρ σου, καὶ σοῦ τὰ σύμπαντα διοικούντος αὐτῷ, ταῖς πόλεσι περὶ τοῦ μηδὲν νεωτερίζειν περὶ ἡμῶν ἔγραψεν, ἐν οἷς καὶ πρὸς Λαρισίους καὶ πρὸς Θεσσαλονικεῖς καὶ Ἀθηναίους καὶ πρὸς

[11] πάντας Ἑλληνας. σὲ δὲ καὶ μαλλον περὶ τούτων τὴν αὐτὴν ἐκείνοις ἔχοντα γνώμην καὶ πολὺ γε φιλανθρωποτέραν καὶ

10. ἔθνεσιν L.

11. μεγάλην ἀρχὴν AT²RB μεγάλησ ἀρχῆσ EDM.

16. C'est-à-dire chez les Juifs.

17. Cf. TERTULLIEN, *Apologet.*, v.

φιλοσοφώτεραν, πεπεσμεθα πάντα πράσσειν ὅσα σοὺ δεόμεθα ».

[12] ἀλλὰ ταῦτα μὲν ἐν τῷ δηλωθέντι τίθειται λόγῳ· ἐν δὲ ταῖς γραφείαις αὐτῷ Ἐκλογαῖς ὁ αὐτὸς κατὰ τὸ προοίμιον ἀρχόμενος τῶν ὁμολογουμένων τῆς παλαιᾶς διαθήκης γραφῶν ποιεῖται κατάλογον· ὃν καὶ ἀναγκαῖον ἐνταῦθα καταλέξει, γράφει δὲ οὕτως.

[13] « Μελίτων Ὀνησίμῳ τῷ ἀδελφῷ χαίρειν. ἐπειδὴ πολλάκις ἠξίωσας, σπουδῇ τῇ πρὸς τὸν λόγον χρώμενος, γενέσθαι σοὶ ἐκλογάς ἐκ τε τοῦ νόμου καὶ τῶν προφητῶν περὶ τοῦ σωτήρος καὶ πάσης τῆς πίστεως ἡμῶν, ἐτι δὲ καὶ μαθεῖν τὴν τῶν παλαιῶν βιβλίων ἐβουλήθησ ἀκριβείαν πῶσα τὸν ἀριθμὸν καὶ ὅποια τὴν τάξιν εἶεν, ἐσπούδασα τὸ τοιοῦτο πράξαι, ἐπιστάμενός σου τὸ σπουδαῖον περὶ τὴν πίστιν καὶ φιλομαθὲς περὶ τὸν λόγον ὅτι τε μάλιστα πάντων πόθῳ τῷ πρὸς τὸν θεὸν ταῦτα προκρίνεις, περὶ

[14] τῆς αἰωνίου σωτηρίας ἀγωνιζόμενος. ἀνελθὼν οὖν εἰς τὴν ἀνατολὴν καὶ ἕως τοῦ τόπου γενόμενος ἐνθα ἐκνήρυξθαι καὶ ἐπράχθη, καὶ ἀκριβῶς μαθὼν τὰ τῆς παλαιᾶς διαθήκης βιβλία, ὑποτάξας ἐπεμψά σοι· ὧν ἐστὶ τὰ ὀνόματα· Μωυσέως πέντε, Γένεσις Ἐξόδος Ἀριθμοὶ Λευιτικὸν Δευτερονόμιον, Ἰησοῦς Ναυῆ, Κριταί, Ῥούθ, Βασιλειῶν τέσσαρα, Παραλειπομένων δύο, Ψαλμῶν Δαυὶδ, Σολομῶνος Παροιμίαι ἢ καὶ Σοφία, Ἐκκλησιαστής, Ἰασημὰ Ἀισμάτων, Ἰώβ, Προφητῶν Ἡσαίου Ἰερουμίου τῶν δώδεκα ἐν μονοβίβῳ Δανιὴλ Ἰεζεκιήλ, Ἐσθρας· ἐξ ὧν καὶ τὰς ἐκλογάς ἐποίησάμην, εἰς ἐξ βιβλία διελών ».

20. La littérature des *Elogia* et des *Testimonia* a trouvé, dans le christianisme, de nombreux représentants. Rappelons seulement Clément d'Alexandrie, saint Cyrille, Eusèbe lui-même. Cf. RENDL HARRIS, *Testimonia*, 1916 et 1920; A. LUKYN WILLIAMS, *Adversus Iudaeos*, Cambridge, 1935, p. 3-12.

21. Méliton est un des plus anciens, sinon le plus ancien, des pèlerins chré-

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

APOLOGIES (de Méliton de Sardes et Appolinaire de Hiérapolis à Antonin Marc Aurèle)	
Église primitive, principes, représentants et transmission	1, 2, 3, 4, 12, 13, 14
Apologies à Antonin	1, 2, 5, 6, 7, 8, 10, 11
Persécutions	5, 6, 9

Lieu	Asie Mineure, Sardes et Hiérapolis
Date des événements	IIème siècle – Après 161 ap. J.C
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : Méliton et ceux dont il fait mention, d'après <i>Sur la Pâque</i> , Méliton
Éditions du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éditions du Cerf, 1952, p.207 à 211
Bibliographie	

FICHE N°5

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 14, 10-XV, 1-48.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952.

COMMENT SOUS VERUS, POLYCARPE RENDIT TÉMOIGNAGE EN MÊME TEMPS QUE D'AUTRES, DANS LA VILLE DE SMYRNE

[XIV,10] Antonin appelé le Pieux ayant achevé la vingt deuxième année de son règne, Marcus Aurélius Verus, appelé aussi Antonin, son fils, lui succéda avec Lucius, son frère.

[XV,1] Ce fut à cette époque que Polycarpe mourut par le martyre, alors que de très grandes persécutions bouleversaient l'Asie. Je crois tout à fait nécessaire d'insérer dans cette histoire, pour qu'on s'en souvienne, le récit de sa mort qui est encore conservé par écrit. [2] Il y a en effet une lettre adressée au nom de l'Église à laquelle présidait, aux Églises du Pont, et qui expose ainsi ce qui le concerne :

« [3] L'Église de Dieu qui pérégrine à Smyrne à l'Église de Dieu qui pérégrine à Philomélium et à toutes les chrétientés, répandues en tout lieu, de la sainte Église catholique : que la miséricorde, la paix et l'amour de Dieu le Père et de notre Seigneur Jésus-Christ soient en abondance ! Nous vous écrivons, frères, ce qui concerne les martyrs et le bienheureux Polycarpe qui, par son martyre, a comme scellé et fait cesser la persécution. »

« [4] A la suite de quoi, avant de raconter ce qui concerne Polycarpe, ils rapportent ce qui a trait aux autres martyrs et décrivent la résistance dont ils ont fait preuve en face des tourments. Ils disent en effet que furent frappés (d'étonnement) ceux qui se tenaient là en cercle, en les voyant tantôt déchirés par les fouets jusqu'à ce que l'on aperçût les veines et les artères les plus intérieures et qu'on vît leurs entrailles et les parties les plus profondément cachées de leurs corps ; tantôt étendus sur des coquillages marins et des pointes acérées ; et, après avoir subi toutes sortes de tortures et de supplices, exposés, pour finir aux bêtes pour être leur nourriture.

[5] Ils racontent qu'on remarqua surtout le très généreux Germanicus, qui, avec la grâce de Dieu, triompha de la crainte naturelle de la mort du corps. Le proconsul voulait le persuader, en lui alléguant son âge, il le suppliait (disant) qu'étant encore très jeune et dans la fleur de sa vie, il devait avoir pitié de lui-même : le martyr n'hésita pas ; courageusement, il attira sur lui la bête féroce, il lui fit presque violence et l'excita, afin qu'elle le fit sortir plus vite de la vie injuste et pécheresse des païens. [6]

Devant la mort remarquable de cet homme, la foule entière fut stupéfaite en voyant la vaillance du pieux martyr et la vertu de toute la race des chrétiens ; et elle se mit à crier d'une seule voix : Enlevez les athées ! Qu'on cherche Polycarpe. [7] Un grand trouble suivit ces cris. Un homme de race phrygienne, nommé Quintus, qui était récemment venu de Phrygie, en voyant les bêtes et les autres tourments qui le menaçaient, fut saisi de crainte, se senti faiblir et abandonna la perfection du salut. [8] Le texte de la lettre que nous avons citée montre que cet homme s'était présenté au tribunal avec d'autres d'une manière trop précipitée, mais non selon la prudence. Sa chute offre par suite un exemple éclatant, à tous les autres en prouvant qu'il ne convient pas de s'exposer à de si grands dangers à l'aventure et sans circonspection.

Voilà quelle fut la fin de ces hommes. [9] Quant au très admirable Polycarpe, lorsque d'abord il apprit ces événements, il demeura calme, et conserva sa sérénité et sa placidité ordinaire ; il voulut même rester dans la ville. Il obéit pourtant à ses compagnons qui le suppliaient et l'exhortaient à s'éloigner ; il se retira dans un domaine qui n'était pas très loin de la ville et y vécut avec un petit nombre de fidèles. Nuit et jour, il ne faisait rien d'autre que persévérer dans les prières qu'il adressait au Seigneur : il ne cessait pas d'y demander, d'y implorer la paix pour les Églises de l'univers entier, et en effet telle était toujours son habitude. [10] Et, tandis qu'il pria, trois jours avant d'être pris, il eut de nuit une vision ; il vit l'oreiller qui était sous sa tête prendre feu tout d'un coup et se consumer. Réveillé aussitôt, il expliqua sur le champ ce qu'il avait vu à ceux qui étaient là et leur prédit à peu près ce qui devait arriver, en annonçant clairement à ses compagnons qu'il devait donner sa vie pour le Christ par le feu.

[11] Ceux qui le cherchaient le faisaient avec un plein zèle et l'on dit que, contraint de nouveau par l'affection et l'attachement de ses frères, il passa dans un autre domaine. Il venait d'y arriver que ses poursuivants y parvinrent et saisirent deux des serviteurs qui s'y trouvaient ; ils battirent l'un d'eux et grâce à lui parvinrent à la retraite de Polycarpe. [12] Comme ils étaient arrivés à une heure tardive, ils le trouvèrent en train de reposer dans une chambre haute, d'où il lui aurait été possible de passer dans une autre maison ; mais, il ne voulut pas et dit : Que la volonté de Dieu soit faite. [13] Lorsqu'il sut que ses poursuivants étaient là, dit le récit, il descendit et leur parla avec un visage tout à fait radieux et très doux, de sorte que ces hommes, qui ne le connaissaient pas jusqu'alors, crurent voir une apparition en contemplant ce vieillard chargé d'années, d'allure vénérable et tranquille et ils s'étonnaient qu'on mît un tel zèle pour s'emparer d'un tel vieillard. [14] Mais lui, sans tarder, leur fit aussitôt disposer une table, puis il les invita à prendre un copieux repas. Il leur demanda seulement une heure pour prier sans contrainte. Ils y consentirent ; et, s'étant levé, il pria, rempli de la grâce du Seigneur. Ceux qui étaient là, en l'entendant prier, furent frappés d'émotion et plusieurs d'entre eux

se repentirent dès ce moment de ce qu'on fût sur le point d'enlever la vie à un semblable vieillard, si vénérable et si pieux.

[15] Après cela, la lettre qui le concerne rapporte en ces termes la suite du récit :

« Quant il eut achevé sa prière, où il avait fait mémoire de tous ceux qu'il avait jamais rencontrés, petits et grands, illustres et obscurs, et de toute l'Église catholique répandue dans le monde, l'heure étant venue de partir, on le plaça sur un âne et on le conduisit en ville : c'était un jour de grand sabbat. L'irénarque Hérode et son père, Nicéas, le rencontrèrent ; et l'ayant fait monter dans leur char, après qu'ils l'eurent assis près d'eux, ils s'efforcèrent de le persuader en disant : Quel mal y a-t-il à dire : César est Seigneur, à sacrifier et à sauver sa vie ? [16] Mais lui, tout d'abord, ne répondit pas ; puis, comme ils insistaient, il dit : Je ne ferai pas ce que vous me conseillez. Comme ils ne réussissaient pas à le persuader, ils lui dirent alors que des paroles mauvaises et le firent descendre avec précipitation, de sorte qu'en quittant le char il se blessa de devant de la jambe ; mais il ne fit pas attention, comme s'il n'avait rien souffert, et il s'avança de bon cœur, avec empressement, tandis qu'on le conduisait vers le stade.

« [17] Le tumulte était si grand dans le stade qu'on avait peine à entendre. Lorsque Polycarpe entra dans le stade, il y eut une voix venue du ciel : Soit fort, Polycarpe, et agis en homme. Personne ne vit celui qui parlait, mais beaucoup des nôtres entendirent la voix. [18] Lors donc qu'on l'amena, il y eut un grand tumulte de la part de ceux qui entendaient que Polycarpe était pris. Quand il se fut donc avancé, le proconsul lui demanda s'il était bien Polycarpe ; et, sur sa réponse affirmative, il l'exhorta à renier en disant : Aie pitié de ton âge, et d'autres choses semblables qui leur est accoutumé de dire. Il ajouta : Jure par la fortune de César, repens-toi ; dis : Enlevez les athées ! Alors, Polycarpe, regardant d'un visage grave toute la foule qui était dans le stade, étendit la main vers eux, gémit, regarda le ciel et dit : Enlevez les athées ! Le proconsul insista en disant : Jure et je te délivrerai ; maudis le Christ. Polycarpe dit : Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers et il ne m'a pas fait de mal : comment puis-je blasphémer mon roi, celui qui m'a sauvé ? [21] Le proconsul le pressa encore et dit : Jure par la fortune de César. Polycarpe reprit : Si tu espères en vain me faire jurer par la fortune de César, comme tu dis, en faisant semblant d'ignorer qui je suis, écoute, je parle avec franchise : je suis chrétien. Si tu veux apprendre la doctrine du christianisme, donne-moi un jour et écoute.

« [22] Le proconsul fit : Persuade le peuple. Polycarpe dit : Toi, je te juge digne d'un discours, car nous avons appris à accorder aux magistrats et aux autorités établies par Dieu l'honneur qui leur convient et qui ne nous nuit pas. Quant à ceux-ci, je ne les juge pas dignes de me défendre devant eux. [23] Le proconsul dit : J'ai des bêtes ; je t'exposerai à elles, si tu ne changes pas d'avis. Polycarpe dit : Appelle-les ; car pour nous, nous ne changerons pas d'avis pour aller du meilleur au pire ; tandis qu'il est bien de passer du mal à la justice. [24] Le proconsul lui dit encore : Je te ferai dompter par

le feu, si tu méprises les bêtes, à moins que tu ne changes d'avis. Polycarpe dit : Tu me menaces d'un feu qui brûle un moment et qui s'éteint au bout de peu de temps. C'est que tu ignores le feu du jugement à venir et de l'éternel châtement qui est réservé aux impies. Mais pourquoi tardes-tu ? Amène ce que tu veux.

« [25] En disant cela et beaucoup d'autres choses, il était rempli de courage et de joie, et son visage était plein de grâce, de telle sorte que non seulement il n'avait pas été troublé par ce qui lui avait été dit, mais que c'était au contraire le proconsul qui était stupéfait. Ce dernier envoya le héraut proclamé au milieu du stade : Trois fois, Polycarpe a déclaré qu'il était chrétien. [26] Lorsque cela eut été dit par le héraut, toute la foule des païens et des Juifs, qui habitaient Smyrne, cria avec une colère non contenue et à haute voix : Cet homme est le didascale de l'Asie, le père des chrétiens, le destructeur de nos dieux ; il apprend à beaucoup de gens à ne pas sacrifier et à ne pas adorer. [27] En disant cela, ils criaient encore et demandaient à l'asiarque Philippe de lâcher un lion sur Polycarpe ; mais il répondit que cela ne lui était pas permis, parce que les combats de bêtes étaient achevés. Alors, ils trouvèrent bon de crier d'un seul cœur de brûler Polycarpe vivant. [28] Il fallait en effet que fût accompli la vision qui lui avait été montrée au sujet de l'oreiller, lorsque, dans sa prière, il l'avait vu en train de brûler et que, se tournant vers les fidèles qui étaient avec lui, il leur avait dit d'une manière prophétique : Il faut que je sois brûlé vivant.

[29] Cela fut donc fait encore plus rapidement que dit. Sur-le-champ, les foules amenèrent, des ateliers et des thermes, des bois et des fagots, surtout les Juifs, qui selon leur habitude, aidaient de bon cœur à cette besogne. [30] Puis, lorsque le bûcher fut prêt, Polycarpe déposa de lui-même tous ses vêtements et délia sa ceinture ; il essaya aussi de se déchausser, ce qu'auparavant il ne faisait pas, parce que toujours les fidèles s'empressaient à qui toucherait le plus vite son corps : en tout, en effet, à cause de sa vie excellente, il avait été honoré, même avant qu'il eut les cheveux blancs. [31] On plaça donc aussitôt autour de lui les matériaux propres à construire le bûcher. Comme on était sur le point de le clouer aussi, il dit : Laissez-moi ainsi. Car celui qui m'a donné d'attendre le feu de pied ferme, me donnera encore, sans la garantie de vos clous, de rester sans bouger sur le bûcher. On ne le cloua donc pas, mais on l'attacha. [32] Ayant mis les mains derrière le dos et étant attaché, il ressemblait à un bélier choisi, tiré d'un grand troupeau, pour être un holocauste agréable à Dieu tout-puissant.

« [33] Il dit : Père de ton enfant bien aimé et béni Jésus-Christ, par qui nous avons reçu la connaissance de ton être, Dieu des anges, des puissances, de toute créature, de toute la race des justes qui vivent devant ta face, je te bénis, parce que tu m'as jugé digne de ce jour et de cette heure ; (que tu m'as donné) de prendre part au nombre des martyrs, au calice de ton Christ, pour la résurrection, en la vie éternelle, du corps et de l'âme, dans l'incorruptibilité de l'Esprit-Saint. [34] Puissé-je être

reçu parmi eux en ta présence, aujourd'hui, dans un sacrifice gras et acceptable, selon que tu l'avais préparé et manifesté d'avance, et que tu l'accomplis, Dieu, sans tromperie et véritable. [35] À cause de cela, et pour toutes choses, je te loue, je te bénis, je te glorifie, par le grand-prêtre éternel, Jésus-Christ, ton enfant bien aimé, par qui à toi, avec lui, dans l'Esprit-Saint, gloire et maintenant dans les siècles à venir. Amen.

« [36] Lorsqu'il eut prononcé l'Amen et acheva sa prière, les hommes du feu allumèrent le feu et, tandis qu'éclatait une grande flamme, nous vîmes un prodige, nous à qui il a été donné de le voir et qui avons été gardés pour raconter aux autres ce qui est arrivé. [37] Le feu en effet prit l'apparence d'une voûte, à la manière d'une voile de navire gonflée par le vent, et entoura en cercle le corps du martyr. Lui était au milieu, non comme une chair brûlée, mais comme de l'or et de l'argent embrasés dans la fournaise. Et nous respirions un parfum aussi fort que celui de l'encens ou de quelque autre des aromates précieux. [38] Les méchants, voyant enfin que le corps ne pouvait pas être attaqué par le feu, ordonnèrent au bourreau d'approcher et d'enfoncer le glaive (dans sa chair). [39] Il le fit et il en sortit une quantité de sang, de sorte que le feu fut éteint et que toute la foule admira qu'il y eut une si grande différence entre les infidèles et les élus. De ces derniers fut aussi cet homme, le plus admirable de notre temps, docteur apostolique et prophétique, évêque de l'Église catholique de Smyrne : toute parole qu'a prononcée sa bouche s'est en effet accomplie et s'accomplira.

« [40] Le mauvais, jaloux et envieux, l'adversaire de la race des justes, voyant la grandeur de son martyr, la vie irréprochable qu'il avait menée dès le début, la couronne d'incorruptibilité dont il était couronné, la victoire incontestable qu'il avait remportée, prit soin que même pas son cadavre ne fut recueilli par nous, bien que beaucoup eussent désiré l'avoir et avoir part à sa sainte dépouille. [41] Certains suggérèrent donc à Nicétas, le père d'Hérode et le frère d'Alcé, d'aller trouver le gouverneur, pour qu'il ne donne pas son corps, de peur, dit-il, qu'abandonnant le crucifié, ils ne comment à adorer cet homme. Ils dirent ces choses à l'instigation et sur les instances des Juifs : ceux-ci nous épiaient, même quand nous allions enlever le cadavre du feu. Ils ignoraient que nous ne pourrions jamais ni abandonner le Christ qui a souffert pour le salut des sauvés du monde entier, ni adorer quelqu'un d'autre. [42] Lui, nous l'adorons, en effet, parce qu'il est Fils de Dieu ; quant aux martyrs, nous les aimons à juste titre comme disciples et imitateurs du Seigneur, à cause de leur invincible bienveillance pour leur propre roi et didascale. Puisse-t-il nous arriver d'être aussi leurs compagnons et leurs condisciples !

« [43] Le centurion, voyant donc le rôle querelleur des Juifs, plaça le corps au milieu, selon leur coutume, et le brûla. Ainsi nous autres avons enlevé plus tard ses ossements, plus précieux que des pierres coûteuses et plus estimables que l'or et nous les avons placés là où c'était convenable. [44] C'est là, autant que possible, que nous nous assemblerons, dans l'allégresse et dans la joie, quand le

seigneur nous accordera de célébrer le jour natale de son martyr, et pour le souvenir de ceux qui ont lutté avant nous et pour l'exercice et la préparation de ceux qui auront plus tard à lutter. [45] Voilà ce qui concerne le bien heureux Polycarpe : avec ceux qui venaient de Philadelphie, il fut le douzième à avoir subi le martyre à Smyrne ; mais il est le seul, dont tous se souviennent de préférence, de sorte que même les païens en parlent partout. »

[46] Telle fut la fin dont fut jugé digne l'admirable et apostolique Polycarpe, dont les frères de l'Église de Smyrne ont fait le récit, dans l'épître d'eux que nous avons citée. Dans le même écrit qui se rapporte à lui, se trouvent encore d'autres récits de martyres qui ont été accomplis dans la même ville de Smyrne, dans la même période de temps que le martyre de Polycarpe. Parmi eux, était aussi Métrodore, qui paraît avoir été prêtre de l'erreur de Marcion et qui mourut après avoir été livré au feu.

[47] Des martyrs d'alors l'un d'eux, fort célèbre, un certain Pionius, se distingua : ses confessions détaillées, la franchise de son langage, les apologies qu'il fit en faveur de la foi devant le peuple et les magistrats, ses discours d'enseignement au peuple, et encore ses encouragements à ceux qui avaient succombé à l'épreuve de la persécution, les exhortations qu'il adressait dans la prison aux frères qui venaient vers lui, les souffrances qu'il supporta ensuite, les supplices qui s'ajoutèrent à d'autres, les plaies que lui firent les clous, son courage sur le bûcher, sa mort après toutes ces merveilles, tout cela se trouve de manière très complète dans l'ouvrage qui lui est consacré ; nous y renverrons ceux qui le désirent : il est inséré dans le recueil que nous lui avons fait des anciens martyrs. [48] On possède encore les actes d'autres martyrs qui ont souffert à Pergame, ville d'Asie, Carpus, Papyrus et une femme d'Agathonicè, qui achevèrent glorieusement leur vie après de très nombreuses et remarquables confessions.

- [42] σέβειν. τοῦτον μὲν γὰρ υἱὸν ὄντα τοῦ θεοῦ προσκυνούμεν, τοὺς δὲ μάρτυρας ὡς μαθητὰς καὶ μιμητὰς τοῦ κυρίου ἀγαπᾶμεν ἀξίως ἕνεκα εὐνοίας ἀνυπερβλήτου τῆς εἰς τὸν ἴδιον βασιλεῖα καὶ διδασκαλῶν ὧν γένοιτο καὶ ἡμεῖς συγκοινωνοὺς τε καὶ συμ-
 [43] μαθητὰς³¹ γενέσθαι. Ἰδὼν οὖν ὁ ἑκατοντάρχης τὴν τῶν Ἰουδαίων γενομένην φιλονεικίαν, θείας αὐτῶν ἐν μέσῳ, ὡς ἔθος αὐτοῖς, ἔκαυσεν, οὕτως τε ἡμεῖς ὕστερον ἀνελόμενοι τὰ τιμιώτερα λίθων πολυτελῶν καὶ δοκιμώτερα ὑπὲρ χρυσίων ὄστᾳ αὐτοῦ
 [44] ἀπεθέμεθα ὅπου καὶ ἀκόλουθον ἦν. ἔθθα, ὡς δυνατόν, ἡμῖν συναγομένους ἐν ἀγαλλιάσει καὶ χαρῆ παρέξει ὁ κύριος ἐπιτελεῖν τὴν τοῦ μαρτυρίου αὐτοῦ ἡμέραν γενέθλιον εἰς τε τὴν τῶν προηληθκότων μνήμην καὶ τῶν μελλόντων ἄσκησιν τε καὶ ἐτοιμασίαν. τοιαῦτα τὰ κατὰ τὸν μακάριον Πολύκαρπον σὺν τοῖς ἀπὸ Φιλαδελφείας δωδεκάτου³² ἐν Σμύρνῃ μαρτυρήσαντος³³, [ὅς] μόνος ὑπὸ πάντων μᾶλλον³⁴ μνημονεύεται, ὡς καὶ ὑπὸ τῶν ἔθνῶν ἐν παντὶ τόπῳ λαλεῖσθαι ε.
- [46] τὰ μὲν δὴ κατὰ τὸν θαυμασίον καὶ ἀποστολικὸν Πολύκαρπον τοιοῦτου κατηξίωτο τέλους, τῶν κατὰ τὴν Σμυρναίων ἐκκλησίαν ἀδελφῶν τὴν ἱστορίαν ἐν ἣ δεδηλώκαμεν αὐτῶν ἐπιστολῇ καταθεσιμῶν³⁵. ἐν τῇ αὐτῇ δὲ περὶ αὐτοῦ γραφῇ καὶ ἄλλα μαρτύρια συνῆπτο κατὰ τὴν αὐτὴν Σμύρναν πεπραγμένα ὑπὸ τῆς αὐτῆς περιόδου τοῦ χρόνου τῆς τοῦ Πολυκάρπου μαρτυρίας μεθ' ὧν καὶ Μητρόδωρος τῆς κατὰ Μαρκίωνα πλάνης πρῶτος δὴ εἶναι δοκῶν πυρὶ παραδοθεὶς ἀνήρηται. τῶν γε μὴν
 [47] τότε περιβόητος μάρτυς³⁶ εἰς τις ἐγνωρίζετο Πιόνιος ὃς τὰς κατὰ μέρος ὁμολογίας τὴν τε τοῦ λόγου παρρησίαν καὶ τὰς

31. συμμαθητὰς ATERM Mart μαθητὰς BDS.

32. δωδεκάτου ERD* δώδεκα τοῦ ABM δώδεκατου T avec les deux de Philadelphie qui témoignèrent S. cum quo etiam alii duodecim ex Philadelpia uenientes... martyrio consummati sunt L δωδέκατος Mart.

33. μαρτυρήσαντος Schw μαρτυρήσαντος ὅς Mss. μαρτυρήσας Mart.

34. ὑπὸ πάντων μᾶλλον Mss. πάντων μᾶλλον S solus inter ceteros Mart¹ ὑπὸ πάντων Mart; primitivement, il n'y avait que πάντων μᾶλλον qui a été glossé ou corrigé par μόνος; ce dernier mot a passé dans le texte et a été rattaché à πάντων par ὑπό, cela dès avant Euseb (Schwartz).

35. ὅς—κατατεθειμένων om L.

36. περιβοήτων μαρτύρων DMS.

ὑπὲρ τῆς πίστεως ἐπὶ τοῦ δήμου καὶ τῶν ἀρχόντων ἀπολογία διδασκαλικὰς τε δημηγορίας³⁷ καὶ ἐν τὰς πρὸς τοὺς ὑποπετωκότας τῷ κατὰ τὸν διωγμὸν πειρασμῷ δεξιώσεις παραμυθίας τε ἄς ἐπὶ τῆς εἰρκτῆς τοῖς παρ' αὐτὸν εἰσακρινουμένοις ἀδελφοῖς παρετίθετο, ἄς τε ἐπὶ τοῦτοις ὑπέμεινεν βασιάνους, καὶ τὰς ἐπὶ ταύταις ἀληθῶνας καθηλώσεις τε καὶ τὴν ἐπὶ τῆς πυρᾶς καρτερίαν τὴν τε ἐφ' ἧσιν τοῖς παραδόξοις αὐτοῦ τελευταίην πληρότητα³⁸ τῆς περὶ αὐτοῦ γραφῆς περιεχούσης, τοὺς οἷς φίλον, ἐπὶ ταύτῃ ἀναπέμψομεν τοῖς τῶν ἀρχαίων συναχθεῖσιν ἡμῖν μαρτυρίας ἐνταταγμένην.

- [48] ἐξῆς δὲ καὶ ἄλλων ἐν Περγᾶμφ πόλει τῆς Ἀσίας ὑπομνήματα μεμαρτυρηκότων φέρεται, Κάρπου καὶ Παπύλου³⁹ καὶ γυναικὸς Ἀγαθονίκης, μετὰ πλείστας καὶ διακρηπεῖς ὁμολογίας ἐπιδόξως τετελειωμένους.

15'

- 16 [1] Κατὰ τοῦτους δὲ καὶ ὁ μικρῷ πρόσθεν ἡμῖν δηλωθεὶς Ἰουστίνος δεύτερον ὑπὲρ τῶν καθ' ἡμᾶς δογμάτων βιβλίον ἀναθεῖς

37. διδασκαλικὰς τε δημηγορίας BDM διδασκαλίαις τε δημηγορίας T¹ διδασκαλίαις τε καὶ δημηγορίας AT¹ER docens et disputans etiam in iuris tribunalibus L.

38. πληρότητα τῆς BDMS πληροστάτην A πληροστάτη T¹ πληροστάτης T²ER.

39. παπύλου Mss. S Papirii L Παπίας. Chron. pasch.

17. Les Actes de Pionius auxquels renvoie Eusebe sont certainement ceux que nous connaissons, bien que l'historien se soit trompé sur la date de son martyre. Cf. H. DELHAYE, *Les Passions des martyrs*, p. 28. Le texte des Actes de Pionius est reproduit dans R. KNORR et G. KLUCKER, *Ausgewählte Märtyrerakten*, 3^e édit., Tübingen, 1929, p. 45-57. On place généralement la mort de Pionius et de ses compagnons au temps de la persécution de Dioc. Cf. J. ZWILGER dans A. FLICKE et V. MARTIN, *Histoire de l'Égypte*, t. II, p. 149.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'Acte :

PERSÉCUTIONS	
Motifs des persécutions	6, 16, 18, 21, 22, 25, 41,
Types de condamnations	23, 24, 27, 29, 31, 36, 38, 40, 41, 43
Législation romaine	5, 11, 15, 18,
Église primitive	1, 2, 3, 46, 48
Persécutions et martyrs	4, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 17, 27, 28, 30, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 42, 44, 47, 48

Lieu	Asie Mineure, Phrygie
Date des événements	De 154 à 167 (le 23 Février 155)
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : d'après la letter adressée au nom de l'Église de Smyrne aux Églises du Pont (en Phrygie)
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éditions du Cerf, 1952, p.207 à 211, p. 181 à 190
Bibliographie	<p>- <i>Actes et passions des martyrs chrétiens des premiers siècles</i>, introduction, traduction et notes de Pierre Maraval, Sagesses Chrétiennes, Les Éditions du Cerf, 2010</p> <p>- <i>Premiers écrits chrétiens</i>, édition publiée sous la direction de Bernard Pouderon, Jean Marie Salamito et Vincent Zarini – Bibliothèque de la Pléïade. Éditions Gallimard 2016</p>

FICHE N°6

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : *Actes de Carpos, Papylos et Agathonice*.

Références de l'édition : Sagesse chrétiennes, Éditions du Cerf, 2010, p. 263-265.

ACTES DE CARPOS, PAPYLOS ET AGATHONICE

Recension grecque

1. Alors que le proconsul séjournait à Pergame, les bienheureux Carpos et Papylos, témoins du Christ, comparurent devant lui.
2. Le proconsul prit place et dit : « Comment t'appelles-tu ? »
3. Le bienheureux dit : « Mon premier nom, celui qui me distingue, est celui de chrétien, mais si tu cherches celui que j'ai dans le monde, c'est Carpos. »
4. Le proconsul dit : « Tu connais certainement les décrets des Augustes déclarant qu'il vous faut adorer les dieux qui gouvernent l'univers. Aussi, je vous conseille de vous avancer et de sacrifier. »
5. Carpos dit : « Je suis chrétien et j'adore le Christ, le fils de Dieu, celui qui est venu dans les derniers temps pour notre salut et nous a délivrés de l'erreur du diable, mais à de pareilles idoles je ne sacrifie pas. »
6. Fais ce que tu veux, car pour moi il est impossible de sacrifier à de trompeuses apparences de démons, car ceux qui sacrifient à celles-ci leur sont semblables. »
7. De même en effet que les véritables adoreurs, selon l'avertissement divin du Seigneur, ceux qui *adorent Dieu en esprit et en vérité*, sont transformés à l'image de la gloire de Dieu et sont immortels avec lui, participant à la vie éternelle par le Verbe, de même ceux qui adorent celles-ci sont transformés à l'image de la vanité des démons qui périssent avec eux dans la géhenne. »
8. Car juste est la sentence contre celui qui a trompé l'homme, l'éminente creature de Dieu, je veux dire le diable, qui à cause de cela, par méchanceté innée, l'a jaloué. Sache donc, proconsul, que je ne sacrifie pas à ceux-là. »
9. Le proconsul, irrité, dit : « Sacrifiez aux dieux et n'agissez pas follement. »
10. Carpos, en souriant, dit : « Périssent les dieux qui n'ont pas *fait le ciel et la terre*. »
11. Le proconsul dit : « Il te faut sacrifier ; ainsi l'a ordonné l'empereur. »
12. Carpos dit : « Les vivants ne sacrifient pas aux morts. »
13. Le proconsul dit : « Les dieux te semblent donc être morts ? »
14. Carpos dit : « Tu veux l'apprendre ? Ceux-ci, issus des hommes, n'ont jamais vécu de manière à pouvoir mourir. »
15. Veux-tu savoir que cela est vrai ? Supprime la vénération que tu crois leur offrir

et tu sauras qu'ils ne sont rien : ils sont faits d'une manière terrestre et sont détruits par le temps. 16. Notre Dieu, qui est hors du temps et a fait les siècles, demeure lui-même incorruptible et éternel, il est toujours le même et ne souffre ni augmentation ni diminution ; mais ces dieux-là sont faits par les hommes et ils sont détruits, comme je l'ai dit, par le temps. 17. Ne t'étonne pas de ce qu'ils émettent des oracles et qu'ils induisent les hommes en erreur, car le diable, tombé dès l'origine, par sa propre méchanceté, du rang Glorieux qu'était le sien combat l'amour de Dieu pour l'homme ; foulé aux pieds par les saints, il combat contre eux, il prépare à l'avance des guerres et, en connaissant d'avance l'issue, il les annonce aux siens. 18. De même, à partir de ce qui nous arrive chaque jour, parce qu'il est plus âgé que le temps, il prévoit par expérience les méfaits à venir que lui-même va commettre. 19. Par décision de Dieu, il a la connaissance du mal, et par permission de Dieu, il tente l'homme, cherchant à le détourner de la piété. 20. Aussi crois-moi, proconsul : vous êtes dans un égarement qui n'est pas petit. »

21. Le proconsul dit : « En te laissant dire beaucoup de sottises, je t'ai amené à blasphémer les dieux et les Augustes. Donc, pour que tu n'ailles pas plus loin : sacrifies-tu ? Ou que dis-tu ? »

22. Carpos dit : « Il est impossible que je sacrifie, car je n'ai jamais sacrifié à des idoles. »

23. Aussitôt donc, il ordonna de le suspendre et de l'écorcher. Celui-ci criait : « Je suis chrétien. » Mais, longuement écorché, il s'épuisait et n'eut plus la force de parler.

24. Ayant laissé Carpos, le proconsul se tournait vers Papylos en lui disant : « Es-tu sénateur ? »

25. Celui-ci dit : « Je suis citoyen. »

26. Le gouverneur dit : « Citoyen d'où ? »

27. Papylos dit : « De Thyatire. »

28. Le proconsul lui dit : « As-tu des enfants ? »

29. Papylos dit : « Beaucoup, grâce à Dieu. »

30. Mais quelqu'un du public cria : « Il dit avoir des enfants selon sa foi, celle des chrétiens. »

31. Le proconsul dit : « Pourquoi mens-tu en disant que tu as des enfants ? »

32. Papylos dit : « Veux-tu savoir que je ne mens pas, mais que je dis vrai ? En chaque province et ville, j'ai des enfants selon Dieu. »

33. Le proconsul dit : « Sacrifies-tu ? Ou que dis-tu ? »

34. Papylos dit : « Je sers Dieu depuis ma jeunesse et je n'ai jamais sacrifié aux idoles, mais je suis chrétien et tu n'as à entendre de moi rien de plus que cela, car il n'y a rien de plus grand et de plus beau que j'aie à dire. »

35. Suspendu lui aussi et écorché, il subit tour à tour trois couples de bourreaux sans émettre un son, mais il subit la fureur de l'Adversaire comme un valeureux athlète.

36. Le proconsul, voyant leur extraordinaire constance, ordonne de les brûler vifs. Et en descendant dans l'amphithéâtre, tous deux se hâtaient, afin de quitter au plus vite ce monde. 37. Le premier, Papylos, cloué sur le Poteau, fut hissé (sur le bûcher), et quand le feu s'approcha de lui, priant en toute tranquillité, il rendit l'âme. 38. Et après lui Carpos, cloué, souriait. Les assistants, stupéfaits, lui disaient : « Qu'as-tu à rire ? » 39. Le bienheureux répondit : « J'ai vu la gloire de Dieu et je me suis réjoui. En même temps, je me suis séparé de vous et ne participe plus de vos mauvaises actions. » 40. Et quand le soldat, ayant disposé le bois, l'alluma, le saint Carpos, suspendu, lui dit : « Nous sommes aussi nés de la même mère Ève et nous avons la même chair, mais nous supportons tout cela en considérant le tribunal véritable. » 41. En disant cela, comme le feu s'approchait, il pria en disant : « Bénis sois-tu, Seigneur Jésus-Christ, parce que tu m'as jugé digne, moi pécheur, d'avoir part avec toi. » Et ce diant, il rendit l'âme.

42. Une certaine Agathonice, qui se trouvait là et voyait la gloire du Seigneur que Carpos avait affirmé voir, sachant que c'était un appel celeste, éleva la voix : « Ce repas a été préparé pour moi, il me faut donc y participer et manger de ce Glorieux repas. » 43. Le public se mit à crier en disant : « Aie pitié de ton fils. » 44. La bienheureuse Agathonice dit : « Il a Dieu qui peut avoir pitié de lui, car c'est lui qui prend soin de tous. Mais moi, je suis là pour cela. » Et s'étant dépouillée de ses vêtements, elle s'étendit d'elle-même joyeusement sur le bois. 45. Ceux qui voyaient cela se lamentaient en disant : « Terrible sentence, injustes décrets ! » 46. Hissée (sur le bûcher) et touché par le feu, elle cria par trois fois : « Seigneur, seigneur, seigneur, à mon aide, car je me suis réfugiés près de toi ! » 47. Et c'est ainsi qu'elle rendit l'esprit et qu'elle fut exécutée avec les saints. Les chrétiens recueillirent secrètement leurs restes et les mirent en lieu sûr pour la gloire du Christ et la louange de ses martyrs, car à lui appartiennent la puissance et la gloire, au Père, au Fils et au Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles et des siècles. Amen.

Version latine

Après celui-ci, le proconsul ordonna qu'on conduise Agathonice devant lui et lui dit : « Que dis-tu ? Sacrifie, ou veux-tu suivre la décision de tes maîtres ? » Elle répondit : « Je suis chrétienne et je n'ai jamais sacrifié aux démons, mais à Dieu seul. C'est volontiers, si j'en suis digne, que je désire suivre les traces de mes saints maîtres. »

Mais comme le public lui criait : « Aie pitié de toi et de tes fils », le proconsul lui dit : « Regarde vers toi et aie pitié de toi et de tes enfants, comme le crie le public. » Agathonice répondit : « Mes enfants ont Dieu qui les garde. Pour moi, je n'obéis pas à tes ordres et ne sacrifie pas aux démons. » Le proconsul dit : « Sacrifie, pour que je ne te condamne pas à une mort semblable. » Agathonice dit : «

Fais ce que tu veux. Je suis venue pour cela et je suis prête à souffrir pour le nom du Christ. » Alors le proconsul délivra la sentence contre elle : « J'ordonne qu'Agathonice subisse la même mort que Carpos et Papylos. »

Lorsqu'elle eut été conduite à l'endroit de l'exécution, elle se dépuilla de ses vêtements et les donna aux serviteurs. Mais quand la foule vit sa beauté, ils la plainquirent en se lamentant sur elle. Les serviteurs la saisirent et la suspendirent au poteau. Quand on eut mis le feu, la servante de Dieu cria par trois fois : « Seigneur Jésus-Christ, viens à mon aide, car c'est pour toi que j'endure cela. » Et quand elle eut dit cela, elle rendit l'esprit.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'Acte :

PERSÉCUTIONS	
Motifs des persécutions	3, 5, 6, 10, 12, 13, 21, 22, 30, 34, 43, 44
Types de condamnations	23, 35, 36, 37, 46
Législation romaine	1, 2, 4, 9, 11, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 33, 36, 45, 46
Église primitive	7, 8, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 30, 39, 40, 41, 42, 47
Persécutions et martyrs	23, 32, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 46,

Lieu	Asie Mineure, Phrygie
Date des événements	II ^e siècle après J.C.
Date de la rédaction du texte	
Édition du texte	- Harnack A., <i>Die Akten des Karpus, des Papyrus und der Agathonike</i> , Leipzig, Hinrichs (« Texte und Untersuchungen », III), 1888, p. 440-454.
Bibliographie	- Bastiaensen A.A.R, Hilhorst A., Kortekaas G.A.A., Orbàn A., Van Assendelft, <i>Atti e Passioni dei marturi</i> , Fondazione Lorenzo Valla / Arnold Mondadore Editore, 1990, p. 36-44.

FICHE N°7

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 16, 1-9.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952.

COMMENT JUSTIN LE PHILOSOPHE QUI PRÊCHAIT LA PAROLE DU CHRIST DANS LA VILLE DES ROMAINS, RENDIT TÉMOIGNAGE

[1] En ce temps-là, Justin, que nous avons cité un peu plus haut, après avoir présenté aux empereurs que nous avons dits un second livre en faveur de nos doctrines, fut honoré d'un divin martyre, car le philosophe Crescens – cet homme ambitionnait la vie et la conduite qui portent justement le nom de cynique – ourdit des embuches contre lui, et Justin, après l'avoir plusieurs fois repris dans des discussions auxquelles assistaient les auditeurs, remporta enfin le prix de la victoire de la vérité qu'il avait prêchée, par le moyen de son martyre. [2] Cela aussi, lui-même, le véritablement très ami de la sagesse, l'avait annoncé clairement dans l'*Apologie* que nous avons cité ; et comment tout cela devait lui arriver, il l'indique en ces termes :

« [3] Moi aussi donc, je m'attends à subir les embuscades et à être mis aux ceps par quelques un de ceux que j'ai nommés et peut-être par Crescens, qui aime non la sagesse, mais la parade. Car il n'est pas juste d'appeler philosophe un homme qui, parlant de ce qu'il ne connaît pas, accuse en public les chrétiens d'athéisme et d'impiété, et agit ainsi pour la faveur et le plaisir de la multitude qui est dans l'erreur. [4] Car, s'il n'a jamais lu les enseignements du Christ avant de nous attaquer, il est tout à fait méchant et bien pire que les ignorants, qui souvent se gardent de discuter et d'affirmer faussement au sujet de choses qu'ils ne savent pas ; et s'il les a lu sans comprendre la grandeur qui est en eux, ou encore si, l'ayant comprise, il agit de cette manière pour ne pas être soupçonné de christianisme, il est encore plus lâche et plus méchant de beaucoup, car il est dominé par une opinion ignorante et déraisonnable et par la crainte. [5] Et, en effet, je lui ai proposé certaines questions sur ces sujets et je l'ai interrogé : je veux que vous sachiez que j'ai appris, après l'avoir convaincu, qu'il ne sait véritablement rien. Je dis la vérité, et si ces discussions ne vous ont pas été rapportées, je suis prêt à renouveler mes questions même devant vous : cette affaire serait elle aussi impériale. [6] Et si mes questions ainsi que les réponses de cet homme ont été connues de vous, il est évident pour vous qu'il ne connaît rien de nos affaires ; ou s'il en connaît quelque chose, il n'ose pas le dire à cause des auditeurs, ainsi que je l'ai dit plus haut ; il se montre non comme un ami de la sagesse, mais comme un ami de l'opinion et il n'a aucun respect de l'excellente parole de Socrate. »

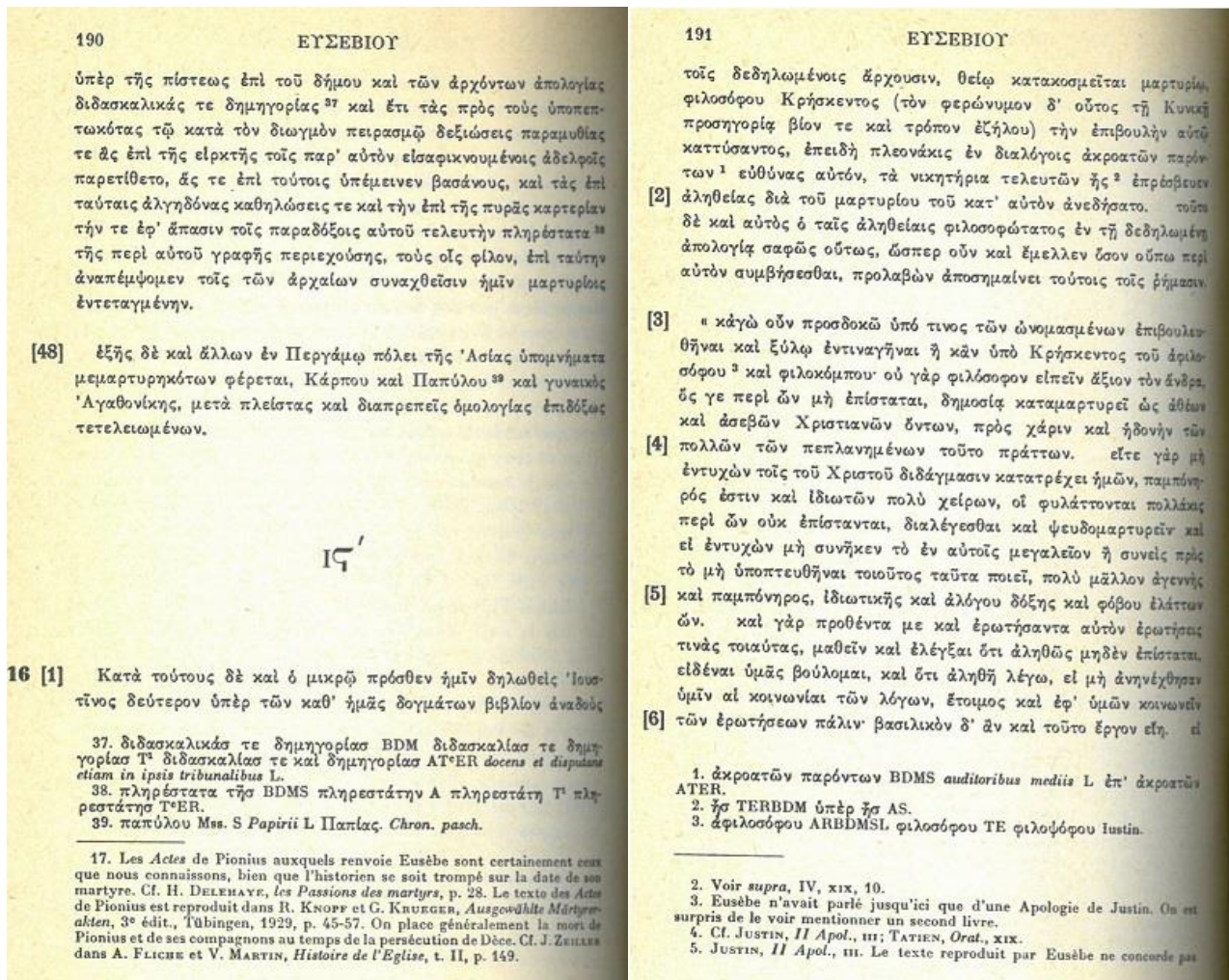
[7] Telles sont les paroles de Justin. Selon sa prédiction, il fut victime des machinations de Crescens et mourut. Tatien, un homme qui, dès sa première jeunesse, a été instruit dans les disciplines helléniques et qui, par elles, a acquis une grande réputation, qui de plus a laissé dans ses écrits de très nombreux monuments de sa science, le rapporte dans son *Discours aux Grecs* en parlant ainsi :

« Et le très admirable Justin a dit justement que ceux qui viennent d'être cités ressemblent à des voleurs. »

[8] Puis, après avoir ajouté quelques mots sur les philosophes, il poursuit en ces termes :

« Crescens donc, qui a fait son nid dans la grande ville, les dépassait tous en pédérastie, et il était tout à fait porté à l'amour de l'argent. [9] Tout en conseillant de mépriser la mort, lui-même craignait la mort à ce point qu'il s'affaira pour déchaîner la mort sur Justin, comme si elle était un grand mal, parce que celui-ci, prêchant la vérité, avait prouvé que les philosophes sont des gourmands et des trompeurs. »

Le martyr de Justin eut ce motif.



δὲ καὶ ἐγνώσθησαν ὑμῖν αἱ ἐρωτήσεις μου καὶ αἱ ἐκείνου ἀποκρίσεις, φανερὸν ὑμῖν ἔστιν ὅτι οὐδὲν τῶν ἡμετέρων ἐπίσταται ἢ εἰ ἐπίσταται, διὰ τοὺς ἀκούοντας δὲ οὐ τολμᾷ λέγειν, ὡς πρότερον ἔφην, οὐ φιλόσοφος, ἀλλὰ φιλόδοξος ἀνὴρ δεικνύεται, ὅς γε μὴδὲ τὸ Σωκρατικόν, ἀξιέραστον ὄν, τιμᾷ ».

[7] ταῦτα μὲν οὖν ὁ Ἰουστίνος· ὅτι δὲ κατὰ τὴν αὐτοῦ πρόφρησιν πρὸς τοῦ Κρήσκεντος συσκευασθεὶς ἐτελειώθη, Τατιανός, ἀνὴρ τὸν πρῶτον αὐτοῦ βίον σοφιστεύσας ἐν τοῖς Ἑλλήνων μαθήμασι καὶ δόξαν οὐ σμικρὰν ἐν αὐτοῖς ἀπηννηγεμένος πλειστά τε ἐν συγγράμμασιν αὐτοῦ καταλιπὼν μνημεῖα, ἐν τῷ Πρὸς Ἑλληνας ἱστορεῖ, λέγων ὧδε.

« καὶ ὁ θαυμασιώτατος Ἰουστίνος ὁρθῶς ἐξεφώνησεν εὐκρίνως τοὺς προειρημένους λησταίς. »

[8] εἰτ' ἐπειπὼν τινα περὶ τῶν φιλοσόφων, ἐπιλέγει ταῦτα·

« Κρήσκης γοῦν ὁ ἐνεοσττεύσας τῇ μεγάλῃ πόλει παιδεραστὴς μὲν πάντας ὑπερήνεγκεν, φιλαργυρία δὲ πάνυ προσεχὴς ἦν θανάτου δὲ ὁ καταφρονεῖν συμβουλευόμενος οὕτως αὐτὸς ἔδειξεν τὸν θάνατον, ὡς καὶ Ἰουστίνον, καθάπερ μεγάλῳ κακῷ, τῷ θανάτῳ περιβαλεῖν πραγματεύσασθαι, διότι κηρύττων τὴν ἀληθεῖαν λίχνους τοὺς φιλοσόφους καὶ ἀπατεῶνας συνήλεγчен ».

καὶ τὸ μὲν κατὰ Ἰουστίνον μαρτύριον τοιαύτην εἴληχεν αἰτίαν

6. *Supra*, §§ 4 et 5.

7. Eusèbe laisse malencontreusement tomber la parole de Socrate rappelée par Justin, et connue par PLATON, *Respubl.*, X, 595 C : « ἀλλ' οὕτε γε πρὸ τῆς ἀληθείας τιμητέος ἀνὴρ ». L'homme ne doit pas être honoré plus que la vérité.

8. TATIEN, *Orat.*, xxxv, cf. A. PUECH, *op. cit.*, II, 171-172; *Recherches sur le*

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'Acte :

PERSÉCUTIONS – Martyre de Justin	
Motifs des persécutions	1, 9
Types de condamnations	3, 7
Législation romaine	3,
Église primitive	1, 2, 4, 5, 6, 8

Lieu	Rome
Date des événements	II ^e siècle, vers 165 ap. J.C.
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : d'après l' <i>Apologie</i> de Justin adressée à Antonin vers 125
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éditions du Cerf, 1952, p. 190 à 192
Bibliographie	

FICHE N°8

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 17, 1-13.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952.

LES MARTYRS QUE MENTIONNE JUSTIN DANS SON PROPRE OUVRAGE

[1] Le même Justin, avant d'avoir combattu lui-même, fait mention d'autres martyrs antérieurs à lui, dans sa première Apologie. Ceci aussi, il l'y raconte d'une manière utile à notre sujet. [2] Voici ce qu'il écrit :

« Une femme vivait avec un mari licencieux et elle-même avait commencé par être licencieuse. Mais lorsqu'elle eut connu les enseignements du Christ, elle se corrigea et elle s'efforça de persuader à son mari de se corriger pareillement. Elle lui exposa ces enseignements et lui annonça qu'il y aurait un châtement dans le feu éternel pour frapper ceux qui ne vivaient pas selon la pureté et la droite raison.

[3] Cet homme demeura dans les mêmes débauches, et par ses actes se rendit sa femme étrangère. La femme en effet jugea qu'il était impie de partager encore le lit d'un homme qui s'efforçait de trouver toutes les occasions possibles de volupté contrairement à la loi de la nature et à la justice, et elle résolut de rompre son lien. [4] Puis, parce que ses proches la supplièrent, en lui conseillant de rester encore auprès de son mari, avec l'espoir que celui-ci viendrait quelque jour à se convertir, elle se fit violence à elle-même et resta. [5] Cependant, son mari étant parti pour Alexandrie, il lui fut annoncé qu'il se conduisait encore plus mal, et afin de ne pas devenir complice de ses injustices et de ses impiétés en demeurant dans le mariage et en partageant sa table et son lit, elle se sépara de lui, en lui donnant ce que vous appelez le *repudium*. [6] Ce parfait honnête homme aurait dû se réjouir de ce que sa femme, qui autrefois agissait sans retenue avec les serviteurs et les mercenaires, et se plaisait à l'ivrognerie et à toutes sortes de méchancetés, avait renoncé à toutes ces actions et voulait l'amener à y renoncer lui-même. Mais, comme elle l'avait quitté sans son consentement il porta une accusation contre elle, en disant qu'elle était chrétienne. [7] Et elle te présenta, à toi, l'empereur, un libellé, pour demander qu'il lui fût d'abord permis de mettre ordre à ses affaires et de se défendre ensuite au sujet de l'accusation, lorsque ses affaires seraient réglées. Tu le lui permis.

« [8] Alors, son mari, qui, pour l'instant ne pouvait plus rien dire contre elle, se retourna de la manière suivante contre un certain Ptolémée qu'Urbicius condamna parce qu'il avait été le maître de cette femme dans les enseignements chrétiens. [9] Il persuada à un centurion qui était de ses amis, de jeter

Ptolémée en prison, de s'emparer de Ptolémée et de lui demander cette seule chose, s'il était chrétien. Et Ptolémée, qui était l'ami de la vérité, qui détestait la tromperie et le mensonge, confessa qu'il était chrétien. Le centurion le fit mettre dans les fers et le châtia pendant longtemps dans la prison. [10] Finalement, lorsque notre homme fut amené devant Urbicius, il lui fut de même seulement demandé s'il était chrétien ; et de nouveau, sachant que ce qu'il y avait de bien en lui, lui était venu par la doctrine du Christ, il confessa l'école de la vertu divine. [11] En effet, celui qui nie quelque chose est renégat, soit parce qu'il condamne cette chose, soit parce que, se sachant lui-même indigne de cette chose et étranger à elle, il en évite la confession. De ces hypothèses aucune ne convient au véritable chrétien.

« [12] Et Urbicius ordonna de le conduire au supplice. Un certain Lucius, qui lui aussi était chrétien, voyant la sentence aussi déraisonnablement rendue, dit à Urbicius : Quelle est la raison pour laquelle un homme qui n'est ni adultère, ni débauché, ni meurtrier, ni pillard, ni voleur, qui en un mot n'est convaincu d'aucune injustice, mais qui a confessé sa qualité de chrétien, cet homme tu le condamnes ? Tu ne juges pas d'une manière qui convient à l'empereur Pius ni un philosophe, fils de César, ni au sacré Sénat, Urbicius. [13] Ce dernier, sans rien répondre d'autre, dit aussi à Lucius : Tu me parais toi aussi être chrétien. Et comme Lucius disant : Parfaitement, il ordonna de le conduire également au supplice. L'homme déclara qu'il lui en savait gré : il était délivré, dit-il, de maîtres très méchants et s'en allait vers Dieu, qui est un bon père et un bon roi. Et un troisième survint qui fut aussi condamné au châtement suprême. »

À cela Justin ajoute, avec raison et comme conclusion, les paroles que nous avons rappelées précédemment, en disant : « Et moi aussi, je m'attends à être l'objet d'embûches de la part d'un de ceux qui ont été nommés, etc. »

IZ'

- 17 [1] ὁ δ' αὐτὸς ἀνὴρ πρὸ τοῦ κατ' αὐτὸν ἀγῶνος¹ ἐτέρων πρὸ αὐτοῦ μαρτυρησάντων ἐν τῇ προτέρᾳ² μνημονεύει ἀπολογία.
[2] χρησίμως τῇ ὑποθέσει καὶ ταῦτα ἱστορῶν γράφει δὲ ὧδε:

« γυνὴ τις συνεβίου ἀνδρὶ ἀκολασταίνοντι, ἀκολασταίνουσα καὶ αὐτὴ πρότερον· ἐπειδὴ δὲ τὰ τοῦ Χριστοῦ διδάγματα ἔγνω, ἐσωφρονίσθη, καὶ τὸν ἀνδρα ὁμοίως σωφρονεῖν πείθειν ἐπειράτο, τὰ διδάγματα ἀναφέρουσα τὴν τε μέλλουσαν τοῖς οὐ σωφρόνως καὶ μετὰ λόγου ὀρθοῦ βιοῦσιν ἕσθαι ἐν αἰωνίῳ πυρὶ κόλασιν ἀπαγ-
[3] γέλλουσα. ὁ δὲ ταῖς αὐταῖς ἀσεβείαις ἐπιμένων, ἄλλοτριαν διὰ τῶν πράξεων ἐποιεῖτο τὴν γαμετὴν· ἀσεβὲς γὰρ ἡγουμένη τὸ λοιπὸν ἢ γυνὴ συγκατακλίνεσθαι ἀνδρὶ παρὰ τὸν τῆς φύσεως νόμον καὶ παρὰ τὸ δίκαιον πόρους ἡδονῆς ἐκ παντὸς πειρωμένη
[4] ποιῆσθαι, τῆς συζυγίας χωρισθῆναι ἐβουλήθη. καὶ ἐπειδὴ ἐξεδωσωπεῖτο ὑπὸ τῶν αὐτῆς, ἔτι προσμένειν συμβουλευόντων ὡς εἰς ἐλπίδα μεταβολῆς ἤξοντός ποτε τοῦ ἀνδρός, βιαζομένη ἑαυτὴν
[5] ἐπέμενε· ἐπειδὴ δὲ ὁ ταύτης ἀνὴρ εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν πορευθεὶς, χαλιπώτερα πράττειν ἀπηγγέλθη, ὅπως μὴ κοινῶς τῶν ἀδικημάτων καὶ ἀσεβημάτων γένηται μένουσα ἐν τῇ συζυγίᾳ καὶ ὁμοδαιτος καὶ ὁμόκοιτος γινομένη, τὸ λεγόμενον παρ' ἡμῶν βεπού-
[6] διον δοῦσα ἐχωρίσθη. ὁ δὲ καλὸς κἀγαθὸς ταύτης ἀνὴρ, δὲν αὐτὸν χαίρειν ὅτι ἀ πάλαι μετὰ τῶν ὑπηρετῶν καὶ τῶν μισθοφό-

1. ἀγῶνος BDML, μαστυρίου ATERS.
2. προτέρα TERBDM, προτέρα αὐτοῦ AL, dans la première apologie qui a été faite par lui aux empereurs S.

1. De nouveau, Eusèbe mentionne ici une première Apologie, ce qui laisse supposer l'existence d'une seconde. Mais le passage qu'il cite est emprunté à la seconde Apologie de Justin, ou à ce que nous appelons ainsi.

- ρων εὐχερῶς ἔπραττεν³ μέθαις χαίρουσα καὶ κακίᾳ πάσῃ, τοῦτων μὲν τῶν πράξεων πέπαυτο καὶ αὐτὸν τὰ αὐτὰ παύσασθαι πράττοντα ἐβούλετο, μὴ βουλομένου⁴ ἀπαλλαγείσης, κατηγορίαν
[7] πεποιήται, λέγων αὐτὴν Χριστιανὴν εἶναι. καὶ ἢ μὲν βιβλίῳ σοι τῷ αὐτοκράτορι ἀνέδωκεν, πρότερον συγχωρηθῆναι αὐτῇ διοικήσασθαι τὰ ἑαυτῆς ἀξιοῦσα, ἔπειτα ἀπολογήσασθαι περὶ τοῦ κατηγορήματος μετὰ τὴν τῶν πραγμάτων αὐτῆς διοίκησιν⁵,
[8] καὶ συνεχώρησας τοῦτο· ὁ δὲ ταύτης ποτὲ ἀνὴρ πρὸς ἐκείνην, [μὲν⁶] μὴ δυνάμενος τὰ νῦν ἔτι λέγειν, πρὸς Πτολεμαῖον τινὰ δὴν Οὐρβίκιος ἐκολάσατο⁷, διδάσκαλον ἐκείνης τῶν Χριστιανῶν
[9] μαθημάτων γενόμενον, ἐτράπετο διὰ τοῦδε τοῦ τρόπου. ἐκατόνταρχον εἰς δεσμὰ ἐμβαλόντα τὸν Πτολεμαῖον⁸, φίλον αὐτῷ ὑπάρχοντα, ἔπεισε λαβέσθαι τοῦ Πτολεμαίου καὶ ἀνερωτήσῃ εἰ, αὐτὸ τοῦτο μόνον, Χριστιανὸς ἐστίν. καὶ τὸν Πτολεμαῖον, φιλαλήθη ἄλλ' οὐκ ἀπατηλὸν οὐδὲ ψευδολόγον τὴν γνώμην ὄντα ὁμολογήσαντα ἑαυτὸν εἶναι Χριστιανόν, ἐν δεσμοῖς γενέσθαι ὁ ἐκατόνταρχος πεποιήκειν, καὶ ἐπὶ πολλῶν χρόνων ἐν τῷ δεσμο-
[10] τήριον ἐκολάσατο· τελευταῖον δὲ ὅτε ἐπὶ Οὐρβίκιον ἤχθη ὁ ἀνθρωπος, ὁμοίως αὐτὸ τοῦτο μόνον ἐξητάσθη, εἰ εἶη Χριστιανὸς καὶ πάλιν, τὰ καλὰ ἑαυτῷ συνεπιστάμενος διὰ τὴν ἀπὸ τοῦ Χριστοῦ
[11] διδασχὴν, τὸ διδασκαλεῖον τῆς θείας ἀρετῆς ὁμολόγησεν. ὁ γὰρ ἀρνούμενος ὅτι οὐκ ἦ κατεγνωκὼς τοῦ πράγματος ἕξαρνος γίνε-ται ἢ ἑαυτὸν ἀνάξιον ἐπιστάμενος καὶ ἄλλοτριον τοῦ πράγματος τὴν ὁμολογίαν φεύγει· ὧν οὐδὲν πρόσεστιν τῷ ἀληθινῷ Χρι-
[12] στιανῷ. καὶ τοῦ Οὐρβικίου κελεύσαντος αὐτὸν ἀπαχθῆναι, Λούκιός τις, καὶ αὐτὸς δὴν Χριστιανός, ὄρων τὴν ἀλόγως οὕτως

3. ἔπραττεν T¹BDMS ἔπραττεν κυλιομένη ἢ γυνὴ T²TER.

4. μὴ βουλομένου TERML om BDS.

5. διοίκησιν T¹BDMS διοίκησιν ὑποσχομένη T²ER.

6. μὲν incorrect.

7. δὴν—ἐκολάσατο Mss. S, om L, interpolation antérieure à Eusèbe (Schwartz).

8. εἰς—Πτολεμαῖον Mss. S, om L, interpolation antérieure à Eusèbe (Schwartz).

3. Le nom de Ptolémée suggère une origine égyptienne pour le maître chrétien. Mais il n'y a aucune raison, au contraire, pour l'identifier au gnostique valentinien qui écrivit la lettre à Flora. Le personnage dont parle Justin appartient certainement à la grande Église.

γενομένην κρίσιν, πρὸς τὸν Οὐρβίκιον ἔφη· τίς ἡ αἰτία τοῦ μῆτε μοιχὸν μῆτε πόρνον μῆτε ἀνδροφόνον μῆτε λαποδύτην μῆτε ἄρπαγα μῆτε ἀπλῶς ἀδίκημά τι πράξαντα ἐλεγχόμενον, ὀνόματος δὲ Χριστιανοῦ προσωνομίαν ὁμολογοῦντα, τὸν ἄνθρωπον τοῦτον ἐκολάσω; οὐ πρέποντα Εὐσεβεῖ αὐτοκράτορι οὐδὲ φιλοσόφῳ⁹ Καίσαρος παιδί οὐδὲ ἱερᾷ συγκλήτῳ κρίνεις, ὦ Οὐρβίκιε¹⁰.
[13] καὶ ὅς, οὐδὲν ἄλλο ἀποκρινάμενος, καὶ πρὸς τὸν Λούκιον ἔφη¹¹· δοκεῖς μοι καὶ σὺ εἶναι τοιοῦτος, καὶ τοῦ Λουκίου φήσαντος μάλιστα, πάλιν καὶ αὐτὸν ἀπαχθῆναι ἐκέλευσεν ὁ δὲ χάριν εἰδέναι ὁμολόγει· πονηρῶν γὰρ δεσποτῶν τῶν τοιούτων¹² ἀπηλλάχθαι ἐπέειπεν καὶ παρὰ ἀγαθὸν πατέρα καὶ βασιλῆα τὸν θεὸν πορεύεσθαι. καὶ ἄλλος δὲ τρίτος ἐπελθὼν κολασθῆναι προσετιμήθη ».

τούτοις ὁ Ἰουστίνος εἰκότως καὶ ἀκολουθῶς ὡς προσημνημένους αὐτοῦ φωνᾶς ἐπάγει λέγων· « καὶ γὰρ οὐκ προσδοκᾷ ὑπὸ τινος τῶν ὀνομασμένων ἐπιβουλευθῆναι » καὶ τὰ λοιπά.

III'

18 [1] Πλεῖστα δὲ οὗτος καταλέλοιπεν ἡμῖν πεπαιδευμένης διανοίας καὶ περὶ τὰ θεῖα ἐσπουδακείας ὑπομνήματα, πάσης ὠφελείας ἔμπλεκας ἐφ' ἃ τοὺς φιλομαθεῖς ἀναπέμψομεν, τὰ εἰς ἡμετέραν

9. φιλοσόφῳ Mss. SL φιλοσόφου Iustin φιλοσόφωι < Καίσαρι οὐδὲ φιλοσόφῳ > Valois.

10. οὐρβίκιε Mss. SL Οὐρβικιε Iustin.

11. καὶ—Λούκιον. interpolation (Schwartz).

12. τῶν τοιούτων ATER Iustin τοιούτων BDM.

5. Cf. *supra*, IV, xvi, 3.

6. Dans le ms. de Justin, le récit qui concerne les rapports de l'Apologiste

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'Acte :

PERSÉCUTIONS	
Motifs des persécutions	6, 8, 10, 13
Types de condamnations	9, 12, 13
Législation romaine	5, 7, 8, 9, 10, 12
Église primitive	1, 2, 3, 4, 11
Persécutions et martyrs	8, 9, 12

Lieu	Rome
Date des événements	De 150
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : d'après l' <i>Apologie</i> de Justin adressée à Antonin vers 125
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éditions du Cerf, 1952, p. 193
Bibliographie	

FICHE N°9

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : *Actes des saints Justin, Charito, Euelpistos, Hiérax, Paion, Liberianus et de leur groupe.*

Références de l'édition : Sagesses chrétiennes, Éditions du Cerf, 2010, p. 263-265.

ACTES DES SAINTS JUSTIN, CHARITON, CHARITO, EUELPISTOS, HIÉRAX, PAION, LIBERIANUS ET DE LEUR GROUPE

I. À l'époque des décrets iniques de l'idôlatrie, les saints mentionnés ci-dessus, arrêtés, comparurent devant le préfet de Rome Rusticus.

II. 1. Quand ils eurent été introduits, le préfet dit à Justin : "Quelle genre de vie mènes-tu ?"

2. Justin dit : "Sans reproche et sans motif de condamnation aux yeux de tous les hommes."

3. Le préfet Rusticus dit : "Quelles sont les doctrines que tu pratiques ?" Justin dit : "J'ai cherché à connaître toutes les doctrines, mais je me suis accordé avec les doctrines véritables des chrétiens, même si elles ne plaisent pas à ceux qui ont des opinions fausses."

4. Le préfet Rusticus dit : "Ces doctrines-là te plaisent donc ?" Justin dit : "Oui, car je les reçois avec conviction."

5. Le préfet Rusticus dit : "Quelle est cette conviction ?" Justin dit : "Cela précisément: nous professons des sentiments de piété envers le Dieu des chrétiens, que nous tenons pour l'unique demiurge, depuis l'origine, de la création du monde entier, et envers le fils de Dieu, Jésus-Christ, don't il a été annoncé par les prophètes qu'il viendrait pour la race des hommes comme pour le héraut du salut et celui qui enseigne de bonnes doctrines. 6. Mais je pense en dire trop peu sur sa divinité quand je lui reconnais une puissance prophétique, 7. car il a été annoncé à l'avance au sujet de celui dont je parlais présentement qu'il est le fils de Dieu. Sache en effet que les prophètes, dans des temps anciens, ont prédit la venue de celui-ci parmi les hommes."

III. 1. Le préfet Rusticus dit : "Où vous réunissez-vous ?" Justin dit : "Là où chacun le veut et le peut. Crois-tu peut-être qu'il nous soit possible de nous réunir tous dans un même lieu ?"

2. Le préfet Rusticus dit : "Dis-moi, où vous réunissez-vous ? À quel endroit ?"

3. Justin dit : "Pour moi, depuis la deuxième fois que je suis arrivé dans la ville des Romains, j'habite en permanence au-dessus des bains de Myrtinus ; je ne connais pas d'autre lieu de réunion que celui-là. Quiconque désirait venir chez moi, je lui faisais part des doctrines de vérité."

4. Rusticus dit : "Donc, tu es chrétien ?"

Justin répondit : “Oui, je suis chrétien.”

IV. 1. Le préfet Rusticus dit à Chariton : “Chariton, tu es chrétien, toi aussi ?” Chariton dit : “ Je suis chrétien, par ordre de Dieu.” 2. Le préfet Rusticus dit à Charito : “Et toi Charito, que dis-tu ?” Charito dit : “Je suis chrétienne, par don de Dieu.” 3. Le préfet Rusticus dit à Euelpistos : “Et toi, qui es-tu ?” Euelpistos dit : “Moi aussi, je suis chrétien et je partage la même espérance.” 4. Le préfet Rusticus dit à Hiérox : “Es-tu chrétien ?” Hiérox dit : “ Oui, je suis chrétien et j’adore le même Dieu.” 5. Le préfet Rusticus dit : “C’est Justin qui vous a faits chrétiens ?” Hiérox dit : “J’étais chrétien depuis longtemps.” 6. Païon, debout, dit : “Moi aussi, je suis chrétien.” Rusticus dit : “Qui t’as instruit ?” Païon dit : “C’est de nos parents que nous l’avons reçu.” 7. Euelpistos dit : “J’écoutais avec Plaisir les paroles de Justin, mais j’ai reçu de mes parents d’être chrétien.” Rusticus dit : “Où sont tes parents ?” Euelpistos dit : “ En Cappadoce.” 8. Le préfet Rusticus dit à Hiérox : “Tes parents, où sont-ils ?” Hiérox dit : “Ils sont morts. Quant à moi, il y a un certain temps que j’ai été arraché à la Phrygie.” 9. Le préfet Rusticus dit à Liberianus : “N’es-tu pas chrétien, toi aussi ?” Liberianus dit : “Je suis moi aussi un pieux chrétien.”

V. 1. Le préfet dit à Justin : “Si tu es fouetté et décapité, es-tu persuadé que tu vas monter au ciel ?” 2. Justin dit : “Je l’espère de ma persévérance, si je ne cesse de persévérer. Je sais que c’est réservé à ceux qui ont vécu droitement jusqu’à l’embrasement final.” 3. Le préfet Rusticus dit : “Tu supposes donc cela, que tu monteras ?” Justin dit : “Je ne le suppose pas, j’en suis tout à fait convaincu.” 4. Le préfet Rusticus dit : “Si vous n’obéissez pas, vous serez châtiés. 5.” Justin dit : “Nous prions pour cela, pour être sauvés par notre châtement.” 6. Le prefet Rusticus prononça sa sentence : “Ceux qui n’ont pas voulu sacrifier aux dieux au moyen de l’encens, qu’ils soient fouettés et exécutés conformément aux lois.”

VI. Et les saints martyrs, étant partis en glorifiant Dieu vers le lieu habituel, accomplirent leur témoignage dans la confession de notre Sauveur, à qui sont la gloire et la puissance avec le Père et le Saint-Esprit maintenant et dans les siècles des siècles. Amen.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'Acte :

PERSÉCUTIONS	
Motifs des persécutions	III 1, 2, 3, 4, IV 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, V 1, 4, 6
Types de condamnations	V 1, 4, 6
Législation romaine	I, II 1, 2, 3, 4, 5, III 1, 2, 3, 4, IV 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9
Église primitive	II 6, 7,
Persécutions et martyrs	V 2, 3, 4, VI.

Lieu	Rome
Date des événements	De 165
Date de la rédaction du texte	165 (le compte rendu du procès-verbal officiel de l'interrogatoire a été conservé)
Édition du texte	- Murusillo H., <i>Acts of the christian martyrs</i> , Oxford, Clarendon Press, 1972, p. 42-47 - Sagesses chrétiennes, Cerf, 2010, p. 61-66
Bibliographie	<i>Premiers écrits chrétiens</i> , édition publiée sous la direction de Bernard Pouderon, Jean Marie Salamito et Vincent Zarini – Bibliothèque de la Pléiade. Éditions Gallimard 2016

FICHE N°10

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre V, 21, 1-5.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952.

COMMENT APOLLONIUS RENDIT TÉMOIGNAGE À ROME

[1] Dans ce même temps du règne de Commode, nos affaires se transformèrent dans le sens de la douceur ; la paix, avec la grâce de Dieu, s'étendit aux Églises dans toute la terre habitée. Alors aussi, la parole du salut amenait les âmes d'hommes de toute race au culte pieux du Dieu de l'univers ; au point que déjà, parmi les Romains les plus distingués par leur richesse et par leur naissance, un grand nombre allaient en même temps à leur salut avec toute leur maison et toute leur famille.

[2] Mais assurément, cela ne fut pas supportable au démon qui, par nature, déteste le bien et se montre jaloux : celui-ci se mit donc en tenue de lutteur pour machiner à nouveau contre nous des embûches variées. Dans la ville des Romains par exemple, il fait conduire devant le tribunal Apollonius, homme renommé parmi les fidèles d'alors par son éducation et sa philosophie, et il suscite, pour accuser pareil homme, quelqu'un de ses auxiliaires accoutumé à ses besognes. [3] Mais ce misérable introduisit cette cause à contre-temps, parce que, selon un décret impérial, il n'était pas permis de laisser vivre les dénonciateurs d'hommes de cette sorte : on lui rompit donc aussitôt les jambes, et ce fut le juge Perennius qui porta cette sentence contre lui.

[4] Quant au martyr très aimé de Dieu, le juge le supplia beaucoup avec insistance et lui demanda de rendre raison devant l'assemblée du Sénat. Il présenta donc devant tous une apologie très éloquente de la foi pour laquelle il rendait témoignage ; et il fut consommé par la décapitation comme s'il y avait un décret du Sénat ; car chez eux, une loi ancienne ordonnait de ne pas pardonner à ceux qui comparaissaient une fois devant le tribunal et qui ne rétractaient pas leur affirmation. [5] Les paroles donc de cet homme devant le juge, et les réponses qu'il fit à l'interrogatoire de Perennius, et l'apologie entière qu'il prononça devant le Sénat, celui qui désirera les lire, les verra dans la relation écrite des anciens martyrs que nous avons réunie.

ἀκηκεία λόγων. [8] καὶ ἐκ τῶν ἐπιστολῶν δὲ αὐτοῦ ὧν ἐπέστειλεν ἦτοι ταῖς γεινιώσασιν ἐκκλησίαις, ἐπιστηρίζων αὐτάς, ἢ τῶν ἀδελφῶν τισί, νοουθετῶν αὐτοὺς καὶ προτροπεύμενος, δύναται φανερωθῆναι.»
ταῦτα ὁ Εἰρηναῖος.

XXI

[1] Κατὰ δὲ τὸν αὐτὸν τῆς Κομόδου βασιλείας χρόνον μεταβέβητο μὲν ἐπὶ τὸ πρῶον τὰ καθ' ἡμᾶς, εἰρήνης σὺν θεῖῃ χάριτι τὰς καθ' ὅλης τῆς οἰκουμένης διαλαβούσης ἐκκλησίας· ὅτε καὶ ὁ σωτήριος λόγος ἐκ παντὸς γένους ἀνθρώπων πᾶσαν ὑπήγετο ψυχὴν ἐπὶ τὴν εὐσεβῆ τοῦ τῶν ἑλῶν θεοῦ θρησκείαν, ὡς ἦδη καὶ τῶν ἐπὶ Ῥώμῃς εὐ μάλα πλούτῳ καὶ γένει διαφανῶν πλείους ἐπὶ τὴν σφῶν ὁμῶσε χωρεῖν πανοικίῃ τε καὶ παγγενεῖ σωτηρίαν. [2] οὐκ ἦν δὲ ἄρα τοῦτο τῷ μισοκάλῳ δαίμονι βασκάνῳ ὄντι τὴν φύσιν οἰστόν, ἀπεδύετο δ' οὖν εἰς αὐθις, ποικίλας τὰς καθ' ἡμῶν μηχανὰς ἐπιτεχνώμενος. ἐπὶ γοῦν τῆς Ῥωμαίων πόλεως Ἀπολλωνίου, ἀνδρα τῶν τότε πιστῶν ἐπὶ παιδείᾳ καὶ

8. Des lettres de saint Polycarpe, nous ne possédons que la lettre aux Philippéens : on a tenté de dédoubler cette lettre ; cf. P. N. HARRISON, *Polycarp's two Epistles to the Philippians*, Cambridge, 1936. Cependant ici, Irénée affirme l'existence de lettres nombreuses, adressées soit aux églises voisines, soit à des frères, et son témoignage doit être retenu, bien que, ailleurs, *Adv. Haeres.*, III, III, 4, il ne rappelle que l'Épître aux Philippéens, la plus connue sans doute des lettres de l'évêque de Smyrne.

1. Commode, durant tout son règne, sauf, semble-t-il, au début, laissa les chrétiens en paix ; cf. L. HOMO, *Le Haut-Empire*, p. 595-596. De là, l'éloge que fait Eusèbe d'une époque attristée d'ailleurs par tant de crimes.

2. Cf. A. VON HARNACK, *Mission und Ausbreitung*, t. II, p. 562-

φιλοσοφία βεβοημένον, ἐπὶ δικαστήριον ἄγει, ἕνα γέ τινα τῶν εἰς ταῦτ' ἐπιτηδεῖων αὐτῷ διακόνων ἐπὶ κατηγορία τάνδρῶς ἐγείρας. [3] ἀλλ' ὁ μὲν δειλαῖος παρὰ καιρὸν τὴν δίκην εἰσελθὼν, ὅτι μὴ ζῆν ἐξὸν ἦν κατὰ βασιλικὸν ὄρον τοὺς τῶν τοιῶνδε μηνυτάς, αὐτίκα κατεάγνυται τὰ σκέλη, Περηνίου δικαστοῦ τοιαύτην κατ' αὐτοῦ ψῆφον ἀπενέγκαντος· [4] ὁ δὲ γε θεοφιλέστατος μάρτυς, πολλὰ λιπαρῶς ἱκετεύσαντος τοῦ δικαστοῦ καὶ λόγον αὐτὸν ἐπὶ τῆς συγκλήτου βουλῆς αἰτήσαντος, λογιωτάτην ὑπὲρ ἧς ἐμαρτύρει πίστεως ἐπὶ πάντων παρασχῶν ἀπολογία, κεφαλικῇ κολάσει ὡς ἂν ἀπὸ δόγματος συγκλήτου τελειοῦται, μηδ' ἄλλως ἀρεῖσθαι τοὺς ἄπαξ εἰς δικαστήριον παριόντας καὶ μηδαμῶς τῆς προθέσεως μεταβαλλομένου ἀρχαίου παρ' αὐτοῖς νόμου κεκρατημένος. [5] τοῦτου μὲν οὖν τὰς ἐπὶ τοῦ δικαστοῦ φωνὰς καὶ τὰς ἀποκρίσεις ἄς πρὸς πεῦσιν πεποιήτο τοῦ Περηνίου, πᾶσάν τε τὴν πρὸς τὴν συγκλήτον ἀπολογία, ὅτω διαγινῶναι φίλον, ἐκ τῆς τῶν ἀρχαίων μαρτύρων συναχθείσης ἡπὶν ἀναγραφῆς εἴσεται·

Tubingue, 1929, p. 30-35. Cf. Th. KLETT, *Der Prozess und die Acta S. Apollonii* (*Tezle und Untersuchungen*, XV, 2), Leipzig, 1897 ; J. GEFFCKEN, *Die Acta Apollonii*, dans les *Nachrichten* de Göttingue, 1904, p. 262-284 ; H. DELEBAYE, *Les passions des martyrs et les genres littéraires*, p. 125-136. J. ZEILLER, *Sur un passage de la Passion du martyr Apollonius*, dans *Mélanges J. Lebreton*, t. II, Paris, 1952, p. 153-157.

4. Eusèbe commet une erreur sur ce point. On ne connaît pas de loi impériale authentique qui punisse les dénonciateurs des chrétiens. Mais cette mesure de rigueur est indiquée dans le rescrit d'Hadrien à Minucius Fundanus et dans la lettre de Marc-Aurèle sur le miracle de la Légion Fulminante. Ces deux pièces sont apocryphes, mais on les a très vite regardées comme authentiques. On en trouvera le texte p. 14 dans E. PREUSCHEN, *Analecta*, Fribourg, 1893, p. 17-18, 23-24. Cf. TERTULLIEN, *Apology*, v, 6 : texte cité ci-dessus, ch. v, n. 7.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'Acte :

PERSÉCUTIONS	
Motifs des persécutions	2, 4,
Types de condamnations	2, 4,
Législation romaine	3, 4, 5
Église primitive	1, 5

Lieu	Rome
Date des événements	21 Avril 183
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952, p. 63 et 64

FICHE N°11

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : *Martyre du Saint et illustre Apôtre Apollonios, appelé aussi Sakkéas.*

Références de l'édition : Musurillo, H., 1972, p. 90-90-105, Sagesses chrétiennes, Cerf, 2010.

MARTYRE DU SAINT ET ILLUSTRE APÔTRE APOLLONIUS, APPELÉ AUSSI SAKKÉAS

Une persécution contre les chrétiens eut lieu sous l'empereur Commode ; un certain Perennis était proconsul d'Asie. L'apôtre Apollos, un homme pieux, alexandrine de naissance, craignant Dieu, fut arrêté et présenté devant le tribunal.

1. Lorsqu'il eut été présenté, le proconsul Perennis dit : « Apollonius, tu es chrétien ? »

2. Apollonius dit : « Oui, je suis chrétien. Et c'est pourquoi j'adore et je crains le Dieu *qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent.* »

3. Le proconsul Perennis dit : « Change d'opinion et laisse-moi te persuader, Apollonius, jure par la fortune de notre maître l'empereur Commode. »

4. Apollonius, appelé aussi Sakkéas, dit : « Écoute-moi attentivement, Perennis ; je vais te faire un discours pour ma solennelle et légitime défense. Celui qui se détourne des justes, bons et admirables commandements de Dieu est un injuste, un impie, un véritable athée ; celui qui se détourne de toute injustice, illégalité, impiété, idolâtrie et des pensées mauvaises, celui qui fuit le pouvoir des péchés et ne retourne absolument pas vers eux, celui-là est juste. 5. Et crois-nous, Perennis, à partir de cette défense elle-même : nous avons appris les préceptes augustes et manifestes du Verbe de Dieu, qui connaît toutes les pensées des hommes. 6. En outre, nous avons reçu de lui l'ordre de ne jamais jurer et de dire la vérité en toutes choses. Car la vérité qu'il y a dans un oui est un grand serment, et c'est pourquoi il est honteux pour un chrétien de jurer : d'un mensonge naît la défiance, et à cause de la défiance de nouveau un serment. Tu veux que je jure que nous honorons l'empereur et que nous prions pour son pouvoir ? Je jurerais avec Plaisir, en attestant avec vérité celui qui est réellement Dieu, qui est avant les siècles, que n'ont pas façonnés les mains des hommes, mais lui, en revanche, a établi un homme parmi les hommes pour régner sur la terre. »

7. Le proconsul Perennis dit : « Fais ce que je te dis et change d'avis, Apollonius, et sacrifie aux dieux et à l'image de l'empereur Commode. »

8. Apollonius, en souriant, dit : « Sur le changement d'avis et le serment, Perennis, je t'ai donné ma défense ; mais sur le sacrifice, écoute : moi et tous les chrétiens adressons un sacrifice pur et non

sanglant au Dieu tout-puissant, qui est le Seigneur du ciel, de la terre et de tout ce qui respire, et un sacrifice par les prières, spécialement en faveur des images incorporelles et rationnelles qui ont été mises en place par la Providence de Dieu pour régner sur terre. 9. Aussi, chaque jour, selon le juste commandement qui nous a été donné, nous prions le Dieu qui habite dans les cieux pour Commode, qui règne dans ce monde, tout en sachant parfaitement qu'il ne règne sur terre par rien d'autre que la seule volonté du Dieu invincible qui comprend toutes choses, comme je te l'ai dit.»

10. Le proconsul Perennis dit : « Je te donne un jour, Apollonius, pour que tu réfléchisses au dedans de toi-même au sujet de ta vie. »

11. Après trois jours, il ordonna qu'on le fasse amener. Il y avait une grande foule de sénateurs, de conseillers, de grands sages. Ayant ordonné qu'on l'introduise, il dit : « Qu'on lise le procès-verbal d'Apollonius. » Après leur lecture, le proconsul Perennis dit : « Quel a été le fruit de ta réflexion, Apollonius ? »

12. Apollonius dit : « De rester un homme religieux, comme tu as pu le comprendre de nous à la lecture du procès-verbal. »

13. Le proconsul Perennis dit : « En raison du décret du Sénat, je te conseille de changer d'avis, de vénérer les dieux et de te prosterner devant eux, que tous les hommes vénèrent et devant qui ils se prosternent, et de vivre avec nous. »

14. Apollonius dit : « Je connais le décret du Sénat, Perennis, mais si je suis devenu un homme religieux, c'est pour ne pas adorer les idoles faites de main d'homme. Aussi, je ne me prosternerai absolument pas devant de l'or, de l'argent, du bronze, du fer ou de faux dieux de bois ou de pierre, qui ne voient ni n'entendent, car ce sont les oeuvres d'artisans, d'orfèvres ou de tourneurs, des ouvrages faits de main d'homme, qui ne se meuvent pas par eux-mêmes. 15. Mais j'adore le Dieu qui est dans les cieux et c'est devant lui seul que je me prosterne, lui qui a insufflé dans tous les hommes une âme vivante et répand chaque jour la vie en tous. 16. Je refuse absolument, Perennis, de m'humilier moi-même, et je ne me soumettrai pas à des réalités plus humbles. Il est honteux de se prosterner devant ce qui est de dignité égale à celle de l'homme, ou, bien entendu, ce qui est inférieur aux démons. Ils pèchent, les hommes, en s'abaissant à l'excès, lorsqu'ils se prosternent devant ce qui existe par des moyens humains, sculptures froides de pierre, bois sec, métal brillant et ossements inanimés. Quelle sottise, quelle tromperie ! 17. De même, les Égyptiens se prosternent devant un bassin, ce que bien d'autres gens appellent une cuvette pour se laver les pieds, avec beaucoup d'autres objets répugnants : quelle sottise, quelle grossièreté ! 18. Les Athéniens, encore maintenant, vénèrent le crâne de bronze d'un boeuf, qu'ils appellent la Fortune d'Athènes, de sorte qu'il ne leur est pas possible de prier leurs propres dieux, ce qui blesse particulièrement l'âme des croyants. 19. Quelle différence y a-t-il entre cela et de l'argile broyée ou des fragments de poterie ? Ils prient des statues

de demons qui n'entendent pas comme nous entendons, qui ne réclament ni ne donnent rien. Leur forme en vérité est un mensonge, car ils ont des oreilles et n'entendent pas, ils ont des pieds et ne marchent pas. Leur forme ne change pas leur nature, et il me semble que Socrate se moque des Athéniens quand il jure par le platane, un arbre sauvage. 20. Les hommes pèchent une deuxième fois contre les cieux quand ils se prosternent devant ces choses qui sont le fruit de la nature, comme l'ail et l'oignon, les dieux de Péluse, tout ce qui va dans le ventre et est rejeté dans l'égout. 21. Les hommes pèchent une troisième fois contre le ciel quand ils se prosternent devant ce qui existe avec les sens, le poisson et la colombe, ou (comme les Égyptiens), le chien et le singe, le crocodile et le boeuf, l'aspi et le loup, images de leurs propres caractères. 22. Les hommes pèchent une quatrième fois contre le ciel quand ils se prosternent devant ce qui existe avec la raison, des hommes qui sont des demons par leur activité. Ils disent que sont dieux ceux qui auparavant étaient des hommes, comme le prouvent les mythes à leur sujet. Ils disent que Dionysos a été taillé en pièces, qu'Héraclès a été brûlé vif, que Zeus a été enseveli en Crète. Ils leur attribuent logiquement des naissances dans leurs mythes, dont les noms eux-mêmes sont bien connus. C'est à cause de leur impiété que je les rejette complètement.»

23. Le proconsul Perennis dit : « Apollonius, le décret du Sénat est qu'il n'y ait pas de chrétiens.»

24. Apollonius, appelé aussi Sakkéas, dit : « Mais un décret humain ne peut l'emporter sur le décret de Dieu, car la foule des croyants sera d'autant plus multipliée par Dieu qu'on tue injustement ceux qui ont cru en lui, qui ne sont rien coupables. » 25. Je veux que tu saches, Perennis, que pour les empereurs, les sénateurs, ceux qui ont un grand pouvoir, les riches, les pauvres, les hommes libres, les esclaves, les grands, les petits, les sages, les ignorants, Dieu a décrété pour tous une seule mort, et qu'il y aura un jugement après la mort pour tous les hommes. 26. Il y a différentes sortes de mort : c'est pourquoi les disciples du Verbe de chez nous meurent chaque jour aux plaisirs, réprimant leurs désirs par la continence, agissant selon les commandements de Dieu. Crois-bien, Perennis, que nous ne mentons pas, car il n'y a pas chez nous un seul élément de Plaisir intempérant : nous bannissons plutôt tout spectacle honteux qui flatte nos yeux, pour que notre âme ne soit pas blessée. 27. En choisissant un tel mode de vie, proconsul, nous pensons qu'il n'est pas difficile de mourir pour le Dieu véritable, car c'est par Dieu que nous sommes ce que nous sommes. C'est pourquoi nous faisons tous nos efforts pour ne pas mal mourir. 28. *Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur.* Beaucoup de gens meurent de dysenterie ou de fièvre : je pense donc que je mourrai par quelque chose de semblable à cela. »

29. Le proconsul Perennis dit : « Puisque tu as pris cette décision, Apollonius, tu meurs avec plaisir. »

30. Apollonius dit : « Je vis avec plaisir, Perennis, sans cependant craindre la mort, à cause de mon amour de la vie. Rien n'est plus précieux que la vie, mais la vie éternelle, celle qui est immortalité pour l'âme qui a bien vécu en cette vie. »

31. Le proconsul Perennis dit : « Je ne sais pas ce que tu dis, ni ne comprends rien à ce que tu m'exposes comme un avocat. »

32. Apollonius dit : « Pourquoi donc ai-je compassion de toi, qui es si ignorant des dons de la grâce ? La parole du Seigneur, Perennis, lorsque que le coeur peut la voir, est comme la lumière des yeux pour ceux qui voient. Le parole adressée à des insensés ne sert à rien, tout comme la lumière émise pour les aveugles. »

33. Un philosophe cynique dit : « Apollonius, adresse-toi des reproches, car tu t'es beaucoup trompé, même si tu parais tenir un discours énigmatique. »

34. Apollonius dit : « J'ai appris à prier, non à injurier. Mais la réponse atteste l'aveuglement de ton coeur, même si tu me devances par l'abondance de tes vains discours, car pour les insensés la vérité peut être tenue pour une injure. »

35. Le proconsul Perennis dit : « Nous savons nous aussi que la parole de Dieu fait naître l'âme et le corps des justes, ce qui manifeste et enseigne combine c'est cher à Dieu. »

36. Apollonius dit : « Celui qui est notre sauveur, Jésus-Christ, né comme un homme en Judée, juste en toutes choses et rempli de la sagesse divine, nous a enseigné avec amour quel est le Dieu de l'univers et quel est le sommet de la vertu pour une vie sainte, en adaptant son enseignement aux âmes des hommes ; par sa passion, il a fait cesser la domination du péché. 37. Il nous a enseigné à faire cesser la colère, à modérer les désirs, à réprimer les plaisirs, à chasser les chagrins, à vivre en bonne entente avec les autres, à développer l'amitié, à purifier la vaine gloire, à ne pas nous défendre contre ceux qui nous font du tort, à mépriser la mort qui nous est infligée par décision de justice, non parce que nous sommes injustes, mais parce que nous nous abstenons d'être injustes, et encore à obéir à la loi qu'il nous a donnée, à honorer l'empereur, à vénérer Dieu seul, à être convaincu qu'il y a un jugement après la mort, à croire l'âme immortelle, à espérer qu'il y a une récompense pour les labeurs de la vertu après la résurrection, qui sera donnée par Dieu à ceux qui ont bien vécu.

38. Après nous avoir enseigné tout cela avec force et nous avoir convaincu avec beaucoup de preuves, lui-même a atteint une grande réputation de vertu, mais il a été jaloué par des ignorants, comme les justes et les philosophes avant lui, car les justes sont inutiles aux injustes, 39. selon, dit l'Écriture, ce qu'affirment injustement les insensés : *“Mettons le juste dans les liens, car il nous est inutile.”* 40. Et un des grecs l'a dit pour que nous l'entendions : *“Le juste sera fouetté, torture, emprisonné, on lui brûlera les yeux, et quand il aura souffert tous ces maux, il sera finalement empalé.”* 41. De même que les sycophantes athéniens, en persuadant le peuple, firent condamner

Socrate, de même quelques scélérats, après l'avoir lié, firent condamner notre maître et sauveur, comme ils l'avaient fait aussi pour les prophètes, qui avaient prédit beaucoup de choses remarquables à son sujet – qu'un tel homme viendrait, juste et vertueux en tout, qu'en faisant du bien à tous les hommes il leur apprendrait à adorer Dieu de toutes choses. C'est lui que nous honorons avec zèle, car nous avons appris les saints commandements que nous ne connaissions pas, et nous n'avons pas été trompés. 42. Et même si c'est une erreur, comme vous le pensez, de dire que l'âme est immortelle, qu'il y a un jugement après la mort et une récompense de la vertu lors de la résurrection et que Dieu est juge, nous acceptons avec joie une telle illusion, grâce à laquelle surtout nous avons appris à bien vivre, attendant l'espérance à venir, même quand nous souffrons l'adversité. »

43. Le proconsul Perennis dit : « Je pensais, Apollonius, que tu aurais enfin changé une pareille décision et que tu vénérerais les dieux avec nous. »

44. Apollonius dit : « J'espérais, proconsul, que de pieux raisonnements t'aideraient et que les yeux de ton âme seraient illuminés par ma défense, de sorte que ton cœur, portant du fruit pour Dieu, le créateur de toutes choses, le vénère, et que chaque jour, par des aumônes et une vie charitable, il adresse ses prières au seul Dieu comme un sacrifice pur et non sanglant. »

45. Le proconsul Perennis dit : « Je voudrais te libérer, Apollonius, mais j'en suis empêché par le décret de l'empereur Commode ; je t'accorderai du moins une mort clémentine. » Il ordonna alors par un signe de briser les jambes du martyr.

46. Apollonius, aussi appelé Sakkéas, dit : « Je rends grâces à mon Dieu, proconsul Perennis, avec tous ceux qui confessent le Dieu tout-puissant, son Fils unique Jésus-Christ et le Saint-Esprit, pour ta sentence, qui me procure le salut. »

47. Tel fut le terme Glorieux du martyr atteint par le très saint vainqueur appelé aussi Sakkéas, un homme à l'âme vigilante et au cœur ardent. Le dimanche lors duquel il obtint dans sa lutte, la victoire sur le Mauvais s'est levé aujourd'hui. Eh bien, frères, en fortifiant nos âmes dans la foi par les belles actions héroïques de celui-ci, devenons les amants d'une grâce semblable, par la miséricorde et la grâce du Christ ; qu'avec lui soient gloire et puissance à Dieu le Père et au Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen.

Les trois fois bienheureux Apollonius appelé aussi Sakkéas rendit témoignage le dix avant les calendes de Mai selon les Romains, le huitième mois selon ceux d'Asie, alors que règne chez nous notre Seigneur Jésus-Christ, à qui soit la gloire dans les siècles.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'Acte :

PERSÉCUTIONS	
Motifs des persécutions	1, 2, 14, 15, 16, 29, 33, 34
Types de condamnations	10, 11, 39, 45
Législation romaine	1, 3, 7, 10, 11, 13, 23, 29, 31, 43,
Église primitive	2, 4, 5, 6, 8, 9, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 41, 42, 44, 46, 47
Persécutions et martyrs	2, 12

Lieu	Rome
Date des événements	21 Avril 183
Date de la rédaction du texte	Avril 183
Édition du texte	- Murusillo H., <i>Acts of the christian martyrs</i> , Oxford, Clarendon Press, 1972, p. 90 – 105 - Sagesses chrétiennes, Cerf, 2010, pages 105 à 116
Bibliographie	<i>Premiers écrits chrétiens</i> , édition publiée sous la direction de Bernard Pouderon, Jean Marie Salamito et Vincent Zarini – Bibliothèque de la Pléiade. Éditions Gallimard 2016

FICHE N°12

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre V, 1, 1-63.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952.

LETTRE DES ÉGLISES DE LYON ET VIENNE AUX ÉGLISES D'ASIE ET DE PHRYGIE

[1] La Gaule fut donc le pays où fut installé le stade où eurent lieu ces événements : elle a des métropoles illustres et qui l'emportent sur les autres de la contrée : celles-ci s'appellent Lyon et Vienne ; elles sont traversées l'une et l'autre par le fleuve du Rhône, qui coule d'un flot abondant à travers tout le pays. [2] Au sujet de leurs martyrs, les très illustres Églises envoient donc un rapport écrit aux Églises d'Asie et de Phrygie, et elles racontent tout ce qui s'est passé chez elles de la manière suivante. [3] Je reproduirai leurs propres paroles.

« Les serviteurs du Christ, qui pèlerinent à Vienne et Lyon en Gaule aux frères de l'Asie et de la Phrygie qui ont la même foi et la même espérance que nous en la rédemption, paix, grâce et gloire, de la part de Dieu le Père, et du Christ Jésus, Notre Seigneur. »

[4] Ensuite, après ces mots, ils disent d'autres choses par manière d'introduction et ils commencent ainsi leur récit :

« La grandeur de la tribulation qui s'est produite ici, la violente colère des païens contre les saints, tout ce qu'ont supporté les bienheureux martyrs, nous ne sommes pas capables de le dire exactement et il n'est même pas possible de l'exprimer par écrit. [5] Car c'est de toutes ses forces qu'a attaqué l'adversaire, préludant déjà à ce que sera son inévitable avènement. Il a passé partout, préparant les siens et les exerçant d'avance contre les serviteurs de Dieu. De la sorte, on nous ne nous a pas seulement chassés des maisons, des bains, de la place publique, [6] mais encore on nous a interdit absolument de paraître en quelque lieu que ce fût.

« Cependant la grâce de Dieu nous menait au combat : elle écartait d'abord les faibles, puis elle dressait en face de l'ennemi des piliers solides, capables par leur persévérance de détourner sur eux toute la colère du méchant. Ils allèrent donc à sa rencontre, supportant toutes sortes d'outrages et de châtements. Regardant tout cela pour peu de chose, ils se hâtaient vers le Christ montrant véritablement que les « souffrances du temps présent ne comptent pas au regard de la gloire qui doit être révélée en nous ».

« [7] Et d'abord les sévices innombrables que leur infligeait la foule entière, ils les supportèrent généreusement : ils furent insultés, frappés, traînés par terre, pillés, lapidés, emprisonnés ensemble ; ont leur fit subir tout ce qu'une multitude déchaînée a coutume de faire contre des adversaires et des ennemis.

[8] Ensuite, ils furent amenés au forum par le tribun et les magistrats préposés à la ville ; interrogés devant tout le peuple, ils firent leur confession (de foi); puis ils furent enfermés dans la prison jusqu'à l'arrivée du légat.

« [9] Plus tard, ils furent conduits devant le légat et celui-ci employa toute la cruauté en usage contre nous. Vettius Epagathus, un des frères, possédait la plénitude de l'amour envers Dieu et envers le prochain, et sa conduite était si parfaite que, malgré sa jeunesse, il était digne du témoignage rendu au vieux prêtre Zacharie, car il avait marché dans tous les commandements et dans tous les préceptes du Seigneur d'une manière irréprochable, toujours prêt à rendre service au prochain, ayant un grand zèle de Dieu, et bouillonnant de l'Esprit. Étant tel, il ne supporta pas la procédure si déraisonnablement conduite contre nous, mais il fut vivement exaspéré et il réclama d'être lui aussi entendu en faveur des frères, pour montrer qu'il n'y avait chez nous ni athéisme ni impiété.

« [10] Ceux qui entouraient le tribunal criaient contre lui, car il était un homme distingué, et le légat ne supporta pas la juste défense qu'il présentait ainsi ; il se contenta de lui demander seulement si lui aussi était chrétien. Ayant confessé sa foi d'une voix éclatante, Vettius Celui-ci l'affirma d'une voix éclatante, Vettius fut également élevé au rang des martyrs : on l'appela le paraclet des chrétiens, et il avait en lui le Paraclet, l'Esprit plus que Zacharie ; il le manifesta par la plénitude de son amour, en se complaisant à prendre la défense de ses frères et à risquer sa propre vie. Il était en effet et il est encore un authentique disciple du Christ, et il accompagne l'Agneau partout où il va.

« [11] À partir de ce moment apparurent les différences parmi les autres : les uns étaient manifestement prêts à rendre témoignage, ceux qui accomplirent en tout empressement la confession du martyre. Mais il en parut d'autres qui n'étaient pas prêts ni exercés, qui étaient encore faibles et incapables de supporter la tension d'une grande lutte. De ces derniers, dix environ avortèrent. Ils nous causèrent une grande douleur et une tristesse immense. Ils brisèrent le courage des autres qui n'avaient pas encore été arrêtés et qui, malgré de terribles craintes, assistaient cependant les martyrs et ne les abandonnaient pas. « [12] Alors, nous étions tous étions tous frappés d'épouvante à cause de l'incertitude de leur confession : nous ne redoutions pas les châtements qu'on infligeait, mais, en considérant l'issue (de la lutte), nous craignions que quelqu'un ne succombât.

« [13] Cependant chaque jour on arrêtait ceux qui en étaient dignes, pour compléter le nombre de martyrs. Ainsi furent emprisonnés tous les croyants zélés des deux Églises, ceux sur qui principalement reposaient les affaires de nos pays.

« [14] On arrêta même quelques païens, serviteurs des nôtres, car le gouverneur avait officiellement ordonné de nous rechercher tous. Ces gens, par une ruse de Satan, furent effrayés par les supplices qu'ils voyaient souffrir aux saints ; et poussés à cela par les soldats, ils nous accusèrent faussement de nous livrer à des festins de Thyeste et à des incestes semblables à ceux d'OEdipe, et de faire ce qu'il ne nous est pas permis de dire ni même d'imaginer, ce que nous ne pouvons pas croire que des hommes aient jamais fait. [15] Ces bruits se répandirent pourtant et tous entrèrent contre nous dans une colère de fauves, si bien que quelques uns, qui tout d'abord avaient été modérés à cause de nos relations familières avec eux, se montraient alors violemment hostiles et grinçaient des dents contre nous : ils accomplissaient la parole qui a été dit par notre Seigneur : « Un temps viendra où quiconque vous tuera, pensera rendre un culte à Dieu. »

« [16] Dès lors, il ne resta plus aux saints martyrs qu'à supporter des châtiments au-delà de toute description, tandis que Satan ambitionnait de leur faire dire à eux aussi quelque blasphème.

«[17] Toute la colère de la foule, aussi bien que celle du gouverneur et des soldats, se concentra sans mesure sur Sanctus, le diacre de Vienne, et sur Maturus, tout nouvellement baptisé simple mais généreux athlète ; sur Attale, originaire de Pergame, qui avait toujours été la colonne et le soutien de ceux d'ici ; et enfin sur Blandine : par cette dernière, le Christ montra que ce qui est simple, sans apparence, facilement méprisable aux yeux des hommes, est jugé digne d'une grande gloire auprès de Dieu à cause de l'amour qu'on a pour lui, amour qui se montre dans la force et ne se glorifie pas dans l'apparence.

« [18] Nous tous en effet, nous redoutions, et sa maîtresse selon la chair, qui était elle aussi une combattante parmi les martyrs, redoutait, anxieuse avec nous, que Blandine ne pût avec assurance faire sa confession (de foi) à cause de la faiblesse de son corps. Mais Blandine fut remplie d'une telle force qu'elle lassa et découragea ceux qui, se relayant les uns les autres, l'avaient torturé de toute manière depuis le matin jusqu'au soir : ils avouèrent eux-mêmes, qu'ils étaient vaincus et n'avaient plus rien à lui faire ; ils s'étonnaient de la voir respirer encore, alors que son corps entier était déchiré et ouvert par les coups, et ils attestaient qu'une seule espèce de ces supplices était suffisante pour faire rendre l'âme, sans qu'il fût besoin de tant et de si grandes tortures. [19] Mais la bienheureuse, comme un généreux athlète, se renouvelait dans sa confession; c'était pour elle un réconfort, un repos, un arrêt dans sa souffrance que de dire : « Je suis chrétienne ; chez nous, il ne se fait rien de mal. »

« [20] Quant à Sanctus, lui aussi se montrait supérieur à tout et supportait plus généreusement que personne tous les mauvais traitements qui lui venaient des hommes. Les méchants espéraient que, grâce à la durée et à la grandeur des tourments, ils entendraient de lui des paroles défendues ; mais il s'opposa à eux avec une telle constance qu'il ne leur dit ni son propre nom, ni celui de son pays, ni celui de la cité d'où il était, ni s'il était esclave ou libre, mais à tout ce qu'on lui demandait, il répondait

en latin : « Je suis chrétien ». C'était là ce qu'il confessait, successivement, à la place de son nom, de sa cite, de sa race, à la place de tout, et les païens n'entendirent pas de lui d'autre parole.

« [21] Aussi y eut-il une grande émulation du gouverneur et des bourreaux contre lui, si bien que, ne sachant plus que faire, ils finirent par appliquer des lames de cuivre rougies au feu aux parties les plus délicates de son corps. « [22] Celles-ci brûlaient, mais lui demeurait inflexible, inébranlable, ferme dans la confession, rafraîchi et fortifié par la source céleste de l'eau vivifiante qui sort du côté du Christ. [23] Son pauvre corps était le témoin de ce qui était arrivé : tout-entièrement blessure et meurtrissure, contracté, privé de l'apparence d'une forme humaine. Le Christ qui souffrait en lui accomplissait de grands prodiges ; il écrasait l'adversaire et, pour l'exemple des autres, il montrait qu'il n'y a rien de redoutable là où est l'amour du Père, rien de douloureux là où est la gloire du Christ.

« [24] Quelques jours après, en effet, les méchants recommencèrent à torturer le martyr : ils pensaient, qu'ayant les chairs enflées et enflammées, il serait finalement vaincu par eux s'ils renouvelaient les mêmes tortures, car il ne supportait même pas le contact des mains, ou bien que s'il expirait dans les supplices, sa mort effrayerait les autres. Non seulement rien de pareil ne se produisit à son sujet; mais contre toute prévision humaine, le pauvre corps de Sanctus se remis et se redressa dans les supplices qui suivirent ; il reprit sa première forme et l'usage de ses membres, de sorte que la seconde torture, par la grâce du Christ, ne fut pas pour lui un châtement, mais une guérison.

« [25] Quant à Biblis, une de celle qui avait renié, le diable paraissait déjà l'avoir engloutie ; mais il voulut encore la condamner pour blasphème ; il la conduisit à la torture pour la forcer de dire les impiétés à notre sujet, car elle avait faible et sans courage.

« [26] Mais dans les tortures, elle sortit de son enivrement et s'éveilla pour ainsi dire d'un profond sommeil, la douleur passagère la fit souvenir du tourment éternel dans la géhenne et répliquer aux calomniateurs : « Comment, disait-elle, ces gens-là mangeraient-ils de petits enfants, alors qu'il n'est ne leur est même pas permis de manger le sang des animaux sans raison ? » Et désormais, elle se déclara chrétienne et fut ajoutée au rang des martyrs.

« [27] Les châtements tyranniques ayant été rendus vains par le Christ, grâce à la courageuse patience des bienheureux, le diable imagina d'autres moyens : les internements collectifs dans les ténèbres d'un très dur cachot, la mise aux ceps avec l'écartèlement des pieds jusqu'au cinquième trou et tous les autres tourments que des subalternes furieux et remplis du diable ont coutume d'infliger aux prisonniers. De la sorte, le plus grand nombre furent asphyxiés dans la prison, tous ceux du moins dont le Seigneur voulut qu'ils s'en lassent de la sorte pour manifester sa gloire. « [28] Quelques uns en effet, qui avaient été cruellement torturés, au point qu'ils ne paraissaient ne plus pouvoir vivre en dépit de tous les soins, tinrent bon dans la prison ; dépourvus de tout secours humain, mais fortifiés par le Seigneur, ils retrouvèrent la vigueur de leur corps et de leurs âmes et se firent les consolateurs

et les soutiens des autres. Les autres au contraire, jeunes et récemment arrêtés, dont les corps n'avaient pas été préalablement endurcis, ne supportèrent pas le fardeau de l'emprisonnement collectif et ils moururent dans la geôle.

« [29] Le bienheureux Pothin, à qui avait été confié à Lyon le ministère de l'épiscopat, était alors âgé de plus de quatre-vingt-dix ans ; il était très faible de corps et pouvait à peine respirer à cause de la faiblesse physique qu'on vient de dire, mais il était fortifié par l'élan de l'Esprit à cause du grand désir qu'il avait du martyre. Il fût lui aussi traîné devant le tribunal : son corps s'en allait de vieillesse et de maladie, mais il gardait son âme en lui, afin que par elle le Christ triomphât.

« [30] Il fut porté au tribunal par les soldats, tandis que les magistrats de la cité et toute la foule l'accompagnaient en poussant des cris varies, comme s'il était lui-même le Christ. Il y rendit un beau témoignage. [31] Au gouverneur qui lui demandait qui était le Dieu des chrétiens, il répondit : Si tu en es digne, tu le connaîtras. Il fut alors emmené et traîné sans pitié ; il souffrit toutes sortes de coups : ceux qui étaient près de lui l'outrageaient de toute manière, des mains et des pieds, sans aucun respect pour son âge ; ceux qui étaient loin lançaient sur lui tout ce que chacun avait sous la main ; et tous auraient pensé être grandement criminels et impies s'ils avaient manqué de grossièreté à son égard : ils croyaient en effet venger leurs dieux de cette façon. Il respirait à peine quand il fut jeté dans la prison, et après deux jours, il rendit l'âme.

« [32] Ici se produisit une grande intervention de Dieu et se manifesta une miséricorde sans mesure de Jésus, telle qu'elle arriva rarement dans notre fraternité, mais bien conforme à l'art du Christ.

« [33] En effet, ceux qui, lors de la première arrestation, avaient renié, se trouvaient enfermés eux aussi et avaient part aux terribles épreuves des autres, car, en cette occasion, l'apostasie ne leur avait servi de rien. Ceux qui avaient confessé ce qu'ils étaient, étaient enfermés comme chrétiens sans qu'aucune autre accusation ne fût portée contre eux. Les autres au contraire étaient retenus comme homicides et impudiques, et ils étaient châtiés deux fois plus que les fidèles. [34] Ceux-ci en effet, étaient allégés par la joie du témoignage, par l'espérance des récompenses promises, par l'amour du Christ et l'Esprit du Père. Ceux-là au contraire étaient grandement tourmentés par leur conscience, si bien qu'entre tous les autres, leur aspect les faisait reconnaître quand ils passaient.

« [35] Les uns en effet s'avançaient souriants ; beaucoup de gloire et de grâce se mêlaient sur leur visage, de sorte que même leurs liens les enveloppaient d'une parure seyante, comme pour une mariée dans ses ornements frangés et brodés d'or ; en même temps, ils répandaient la bonne odeur du Christ et quelques-uns croyaient qu'ils s'étaient oints d'un parfum mondain. Les autres au contraire passaient les yeux baissés, humiliés, laids à voir, remplis de toute confusion ; bien plus, les païens eux-mêmes les insultaient, les traitaient de lâches, de peureux ; ils étaient accusés d'homicide et avaient perdu l'appellation pleine d'honneur, glorieuse, vivifiante. Voyant cela, les autres furent affermis et ceux

qu'on arrêta n'hésitaient pas à confesser, sans même avoir la pensée d'un raisonnement diabolique. »
[36] Ayant ajouté là dessus d'autres choses, la letter continue : « Après cela du reste, le témoignage de leur mort présenta les formes les plus variées. Car c'est avec des fleurs de toute couleur et de toute espèce qu'ils tressèrent la couronne qu'ils présentèrent au Père. Il fallait bien que ces athlètes généreux soutinssent des combats variés, et, après avoir remporté la grande victoire, reçussent la grande couronne de l'incorruptibilité.

« [37] Maturus, Sanctus, Blandine et Attale furent donc conduits aux bêtes dans l'édifice public, pour être un commun spectacle de l'inhumanité des païens : c'était précisément le jour où les combats de bêtes furent donnés par le moyen des nôtres.

« [38] Maturus et Sanctus passèrent aussi de nouveau dans l'amphithéâtre, par toutes sortes de tourments, comme s'ils n'avaient absolument rien souffert auparavant, ou plutôt comme des athlètes qui ont déjà vaincu l'adversaire à plusieurs reprises et n'ont plus qu'à lutter que la couronne elle-même. Une fois de plus, ils furent passés par les verges selon les usages du pays, traînés par les bêtes, soumis à tout ce qu'ordonnait un peuple en délire par ses clameurs, chacun hurlant de son côté. On finit par la chaise de fer, sur laquelle les corps grilles exhalaient une l'odeur de graisse. [39] Mais les païens, même ainsi, n'étaient pas assouvis ; ils devenaient de plus en plus furieux, voulant vaincre la constance des martyrs. De Sanctus, ils n'entendirent pas d'autre parole que celle qu'il avait pris l'habitude de répéter pour confesser sa foi depuis le commencement. [40] Les martyrs donc, comme leur vie se prolongeait encore après un long combat, furent finalement égorgés : ce jour-là, pour tenir lieu des combats varies (qu'on offer d'ordinaire), ils avaient été en spectacle au monde.

« [41] Quant à Blandine, elle fut suspendue à un poteau et exposée pour être la pature des bêtes lancées contre elle : à la voir pendue sur une sorte de croix, à l'entendre prier continuellement, les lutteurs fortifiaient leur courage. Dans ce combat, ils voyaient des yeux du corps, par le moyen d' leur soeur, celui qui avait été crucifié pour eux, afin de persuader à ceux qui croient en lui que tous ceux qui souffrent pour la gloire du Christ ont part éternellement avec le Dieu vivant.

[42] Et ce jour-là aucune des bêtes ne la toucha ; elle fut détachée du poteau, ramenée dans la prison et gardée pour un autre combat afin que, victorieuse dans des lutes répétées, elle rendit irrevocable la condamnation du serpent tortueux, et qu'elle fut pour ses frères une exhortation, elle, la petite, la faible, la méprisée, qui avait revêtu le grand et invincible athlète, le Christ, qui avait triomphé de l'adversaire en maintes rencontres et qui, par la lute, avait remporté la couronne de l'incorruptibilité.

« [43] Attale, lui aussi, fut réclamé à grands cris par la foule, car il était bien connu. Il entra dans l'arène, en lutteur préparé au combat par sa bonne conscience ; en fait, il s'était sincèrement exercé dans la discipline chrétienne et avait toujours été parmi nous le témoin de la vérité.

« [44] On lui fit faire le tour de l'amphithéâtre, précédé d'une tablette sur laquelle était écrit en latin : Celui-ci est Attale le chrétien. Le peuple était enragé contre lui. Mais le gouverneur, ayant appris qu'il était Romain, ordonna qu'on le ramenât avec les autres qui étaient encore en prison ; et il écrivit à leur sujet à César, puis il attendit sa réponse.

« [45] Le délai ne fut pour eux ni inutile ni sterile; mais par la patience des prisonniers, se manifesta l'incommensurable miséricorde du Christ : par les vivants en effet étaient vivifiés les morts et les martyrs donnaient la grâce à ceux qui n'étaient pas martyrs : ce fut une grande joie pour la vierge mère de recevoir vivants ceux qu'elle avait rejetés morts de son sein. [46] Par eux en effet la plupart des apostats se mesurèrent à nouveau ; ils furent une seconde fois conçus et ranimés ; ils apprirent à confesser leur foi : et ce fut vivants désormais et affermis qu'ils se présentèrent au tribunal, pour y être de nouveau interrogés par le gouverneur : Dieu qui ne veut pas la mort du pécheur mais qui se montre indulgent pour le repentir adoucit cette démarche.

« [47] César répondit qu'il fallait mettre les uns à la torture, mais libérer ceux qui renieraient. La fête solennelle du pays — elle est très fréquentée et on y vient de toutes les nations — ayant commencé de se tenir, le gouverneur fit avancer les bienheureux au tribunal d'une manière théâtrale, pour les donner en spectacle aux foules. Il les interrogea donc à nouveau. À ceux pour qui ils semblèrent possédés le droit de cité de romaine, il fit couper la tête ; les autres, il les envoya aux bêtes.

« [48] Le Christ était magnifiquement glorifié par ceux qui avaient d'abord renié : alors contre l'attente des païens, ils confessaient la foi. En effet, ils étaient interrogés à part comme s'ils devaient être remis en liberté. Et lorsqu'ils confessaient la foi, ils étaient ajoutés au lot des martyrs. Restèrent en dehors ceux qui n'avaient jamais eu ni trace de foi ni la conscience de posséder la robe nuptiale, ni la pensée de la crainte de Dieu, mais qui, par leur volte-face, faisaient blasphémer la voie, c'est-à-dire les fils de la perdition.

« [49] Tous les autres furent réunis à l'Église. Pendant qu'on les interrogeait, un certain Alexandre, Phrygien de race, médecin de profession, établi depuis plusieurs années dans les Gaules, connu de presque tous à cause de son amour pour Dieu et de la hardiesse de son langage — car il n'était pas étranger au charisme apostolique — se tenait debout près du tribunal et par signes les exhortait à la confession : il paraissait à ceux qui entouraient le tribunal éprouver les douleurs de l'enfantement. «

« [50] La populace, furieuses d'entendre ceux qui avaient d'abord apostasié confesser la foi, se mit à crier contre Alexandre, comme si c'était lui qui avait agi de la sorte. Le gouverneur le fit comparaître et lui demanda qui il était : «chrétien», répondit-il. Irrité, le gouverneur le condamna aux bêtes, et le lendemain le fit entrer dans l'arène avec Attale : en effet pour être agréable à la multitude, le gouverneur avait de nouveau livré Attale aux bêtes.

« [51] Tous deux, en passant par tous les instruments imaginés pour donner la torture dans l'amphithéâtre, soutinrent un très grand combat et finalement ils furent aussi sacrifiés. Alexandre ne laissa échapper ni un gémissement, ni un soupir, mais, en son Coeur, il s'entretenait avec Dieu. [52] Quant à Attale, lorsqu'il était assis sur la chaise de fer et qu'il brûlait, tandis que se répandait l'odeur de son corps brûlé, il dit à la multitude en latin : « Voyez, ce que vous faites, c'est manger des hommes. Pour nous, nous ne mangeons pas des hommes et nous ne faisons rien d'autre de mauvais. » Interrogé encore sur le nom qu'a Dieu, il répondit : « Dieu n'a pas de nom comme un homme. »

« [53] Après tout cela, le dernier jour des combats singuliers, Blandine fut de nouveau amenée avec Ponticus, un garçon d'une quinzaine d'années. Chaque jour, ils avaient déjà été conduits pour voir les supplices des autres, et on avait essayé de les faire jurer par les idoles des païens ; mais, comme ils étaient restés fermes et qu'ils avaient tenu pour rien leurs instances, la foule devint furieuse contre eux au point de n'avoir aucune pitié de l'âge de l'enfant ni aucun respect du sexe de la femme.

[54] On les fit passer par toutes les tortures, parcourir tout le cycle entier des supplices ; on essaya de les forcer l'un et l'autre à jurer, mais on ne pu y parvenir. Ponticus en effet était exhorté par sa soeur, de sorte que les païens voyaient que c'était elle qui l'encourageait et l'affermissait : après avoir généreusement supporté tous les supplices, il rendit l'âme.

« [55] Restait la bienheureuse Blandine, la dernière de toutes, comme une noble mère qui a exhorté ses enfants et de les a envoyés victorieux avant elle près du roi : elle parcourut de nouveau elle aussi tous les combats de ses enfants et se hâta vers eux, pleine de joie et d'allégresse de son départ, comme si elle était invitée à un festin de noces et non pas jetée aux bêtes. [56] Après les fouets, après les fauves, après le gril, elle fut finalement jetée dans un filet et livrée à un taureau. Longtemps, elle fut projetée par l'animal, mais elle ne sentait rien de ce qui lui arrivait, à cause de l'espérance et de l'attente de ce en quoi elle avait cru et de sa conversation avec le Christ : elle fut sacrifiée elle aussi ; et les païens eux-mêmes avouaient que jamais chez eux une femme n'avait souffert d'aussi grandes et d'aussi nombreuses tortures.

« [57] Mais pas même ainsi la fureur et la cruauté des païens contre les saints ne trouvèrent leur satiété. Surexcitées par la bête féroce, ces tribus sauvages et leurs barbares étaient en effet difficiles à apaiser et leur démesure prit un autre tour particulier contre les cadavres. [58] Car leur défaite ne leur faisait pas baisser les yeux - ils n'avaient plus de raison humaine, - mais elle enflammait davantage leur colère, comme celle d'un fauve ; le gouverneur et le peuple manifestaient contre nous la même haine injuste, afin que l'Écriture fût accomplie : « Que l'impie devienne encore plus impie et le juste encore plus juste. » [59] En effet ils jetèrent aux chiens ceux qui avaient été asphyxiés dans la prison et ils gardèrent soigneusement leurs cadavres, nuit et jour, pour qu'aucun ne fut enseveli par nous. Alors aussi, ils exposèrent les restes qu'avaient laissés les bêtes et le feu, tantôt déchirés,

tantôt carbonisés ; les têtes et les troncs des autres, laissés également sans sépulture, étaient gardés avec soin par des soldats pendant bien des jours. [60] Et les uns frémissaient de rage et grinçaient des dents devant ces restes en cherchant quel supplice plus grands leur infliger ; les autres riaient et se moquaient, exaltant en même temps leurs idoles à qui ils attribuaient les châtiments de ces gens-là ; d'autres, plus modérés et paraissant compatir dans une certaine mesure, multipliaient les reproches et disant : « Où est leur Dieu et à quoi leur a servi le culte qu'ils ont préférée à leur propre vie ? » [61] Telles étaient les diverses attitudes des païens. Quant à nous, nous étions dans une grande douleur de ne pouvoir ensevelir leurs corps dans la terre. Car la nuit en effet ne nous servaient à rien pour cela ; l'argent ne séduisait pas, la prière ne troublait pas les gardiens ; ils veillaient de toute manière, comme s'ils avaient eu beaucoup à gagner de ce que les corps n'eussent pas de tombeau. »

[62] Plus loin, après d'autres choses, ils disent : « Les corps des martyrs furent donc exposés de toute manière et laissés en plein air durant six jours ; ensuite, ils furent brûlés et réduits en cendres par les pervers qui les jetèrent dans le fleuve du Rhône, - ce fleuve coule tout près de là - afin qu'il n'eût plus aucun reste d'eux sur la terre. [63] Ils faisaient cela comme s'ils pouvaient vaincre Dieu et priver les morts d'une nouvelle naissance, afin que, comme ils le disaient, les martyrs « n'eussent plus d'espoir de résurrection ; car c'est en croyant à la résurrection qu'ils introduisaient chez nous un culte étranger et nouveau et qu'ils méprisent les supplices, prêts à aller avec joie jusqu'à la mort. Maintenant, voyons s'ils ressusciteront et si leur Dieu pourra les secourir et les arracher de nos mains. »

I

[1] Γαλλία μὲν οὖν ἡ χώρα ἦν, καθ' ἣν τὸ τῶν δηλουμένων συνεκροτεῖτο στάδιον, ἧς μητροπόλεις ἐπίσημοι καὶ παρὰ τὰς ἄλλας τῶν αὐτόθι διαφέρουσαι βεβόηται Λουγδούνος καὶ Βιέννα, δι' ὧν ἀμφοτέρων τὴν ἀπασαν χώραν πολλῶ τῷ βεύματι περιρρέων ὁ Ῥοδανὸς ποταμὸς διέξεισιν. [2] τὴν οὖν περὶ τῶν μαρτύρων γραφὴν αἱ τῆδε διαφανεστάται ἐκκλησίαι ταῖς κατὰ τὴν Ἀσίαν καὶ Φρυγίαν διαπέμπονται, τὰ παρ' αὐταῖς πρᾶχθέντα τοῦτον ἀνιστοροῦσαι τὸν τρόπον, [3] παραθήσομαι δὲ τὰς αὐτῶν φωνάς.

« Οἱ ἐν Βιέννη καὶ Λουγδούνῳ τῆς Γαλλίας παροικοῦντες

1. La question est depuis longtemps posée de la distinction ou de l'indistinction des églises de Lyon et de Vienne, et plus généralement du nombre des chrétiens existant en Gaule vers la fin du II^e siècle. Cf. L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. 1^{er}, p. 43 suiv.; A. VON HARNACK, *Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, 4^e édit., Leipzig, 1924, t. II, p. 872-880; E. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, Paris, 1847, t. I, p. 7 et suiv.

2. Sur la lettre des chrétiens de Lyon, cf. G. DE MONTAUZAN, *Du Forum à l'amphithéâtre de Fourvière*, dans *Rev. de l'hist. de Lyon*, 1910, p. 324-345; A. CHAGNY, *Les martyrs de Lyon de 177*, étude historique, Lyon, 1936; A. AUDIN, *Légende et histoire des martyrs de Lyon*, dans *Bull. Soc. Hist. litt. et Archéol. de Lyon*, XVIII (1950-51), 1952, p. 1-29.

3. Le participe παροικοῦντες, qui est ici employé, et l'adjectif πάροικος sont, depuis la fin du 1^{er} siècle, classiques dans la langue chrétienne. Voir la première lettre de saint Clément aux Corinthiens, début : « ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Ῥώμην τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ

δοῦλοι Χριστοῦ τοῖς κατὰ τὴν Ἀσίαν καὶ Φρυγίαν τὴν αὐτὴν τῆς ἀπολυτρόσεως ἡμῶν πίστιν καὶ ἐλπίδα ἔχουσιν ἀδελφοῖς· εἰρήνη καὶ χάρις καὶ δόξα ἀπὸ Θεοῦ πατρὸς καὶ Χριστοῦ τοῦ κυρίου ἡμῶν ».

[4] εἶτα τούτοις ἐξῆς ἕτερα προσημασάμενοι, τὴν τοῦ λόγου καταρχὴν ποιοῦνται ἐν τούτοις·

« τὸ μὲν οὖν μέγεθος τῆς ἐνθάδε θλίψεως καὶ τὴν τσαύτην τῶν ἐθνῶν εἰς τοὺς ἀγίους ὀργὴν καὶ ὅσα ὑπέμεναν οἱ μακάριοι μάρτυρες, ἐπ' ἀκριβὲς οὐθ' ἡμεῖς εἰπεῖν ἱκανοὶ οὔτε μὴν γραφῇ περιληφθῆναι δυνατόν. [5] παντὶ γὰρ σθένει ἐνέσκηψεν ὁ ἀντικείμενος, προσημαζόμενος ἤδη τὴν ἀδεῶς μέλλουσαν ἔσεσθαι παρουσίαν αὐτοῦ, καὶ διὰ πάντων διήλθεν, ἐθίζων τοὺς ἑαυτοῦ καὶ προσημαζόμενος κατὰ τῶν δούλων τοῦ Θεοῦ, ὥστε μὴ μόνον οἰκῶν καὶ βαλανεῖων καὶ ἀγορᾶς εἰργεσθαι, [6] ἀλλὰ καὶ τὸ καθόλου φαίνεσθαι ἡμῶν τινα αὐτοῖς ἀπειρησθαι ἐν ὀλίῳ δήποτε τύπῳ. ἀντεστρατήγει δὲ ἡ χάρις τοῦ Θεοῦ, καὶ τοὺς μὲν ἀσθενεῖς ἐρρύετο, ἀντιπαρέτασσε δὲ στύλους ἐδραίους δυναμένους διὰ τῆς ὑπομονῆς πάσαν τὴν ὀργὴν τοῦ πονηροῦ εἰς ἑαυτοὺς ἐλύσαι· οἱ καὶ ὁμοσε ἐχώρουν, πᾶν εἶδος ὀνειδισμοῦ καὶ κατὰσεως ἀνεγόμενοι· οἱ καὶ τὰ πολλὰ ὀλίγα ἡγούμενοι ἔσπευδον πρὸς Χριστόν, ὄντως ἐπιδεικνύμενοι ὅτι οὐκ ἄξια τὰ παθήματα τοῦ νῦν καιροῦ πρὸς τὴν μέλλουσαν δόξαν ἀποκαλυφθῆναι εἰς ἡμᾶς.

[7] « καὶ πρῶτον μὲν τὰ ἀπὸ τοῦ δόλου πανθημει σωρηδὸν ἐπιπερόμενα γενναίως ὑπέμενον, ἐπιβοήσεις καὶ πληγὰς καὶ συρμούς καὶ διαρπαγὰς καὶ λίθων βολὰς καὶ συγκλείσεις καὶ πάνθ' ὅσα ἡγριωμένῳ πλήθει ὡς πρὸς ἐχθροὺς καὶ πολεμίους φιλεῖ γίνεσθαι, [8] καὶ δὴ ἀναχθέντες εἰς τὴν

4. Cet adversaire est le diable, rendu responsable de la persécution.

5. Cf. *I Tim.*, III, 15.

6. Cf. *Hebr.*, x, 33.

7. *Rom.*, VIII, 18.

8. Ils s'agit du tribun commandant la XIII^e cohorte urbaine stationnée à Lyon. Les magistrats sont les *duoviri iure dicundo* de la colonie. Le procès est conforme aux exigences du droit. Les magistrats

ἀγοράν ὑπό τε τοῦ χιλιάρχου καὶ τῶν προστηκότων² τῆς πόλεως ἐξουσιῶν ἐπὶ παντός τοῦ πλήθους ἀνακριθέντες καὶ ὁμολογήσαντες, συνεχλείσθησαν εἰς τὴν εἰρκτὴν ἕως τῆς τοῦ ἡγεμόνος παρουσίας· [9] μετέπειτα δὲ ἐπὶ τὸν ἡγεμόνα ἀχθέντων αὐτῶν κάκεινον πάση τῇ πρὸς ἡμᾶς ὁμότητι χρωμένον, Οὐδέτιος Ἐπάγαθος, εἰς ἓκ τῶν ἀδελφῶν, πλήρωμα ἀγάπης τῆς πρὸς τὸν θεὸν καὶ πρὸς τὸν πλησίον κεχωρηχῶς, οὐ καὶ ἐπὶ τοσοῦτον ἠκρίβωτο ἢ πολιτείαι, ὡς καίπερ ὄντα νέον συνεξισοῦσθαι τῇ τοῦ πρεσβυτέρου Ζαχαρίου μαρτυρίᾳ· πεπόρευτο γοῦν ἐν πάσαις ταῖς ἐντολαῖς καὶ δικαιοῦμασι τοῦ κυρίου ἄμεμπτος καὶ πάση τῇ πρὸς τὸν πλησίον λειτουργία ἀκκος, ζῆλον θεοῦ πολὺν ἔχων καὶ ζέων τῷ πνεύματι· τοιοῦτος δὴ τις ὢν, τὴν οὕτως καθ' ἡμῶν ἀλόγως γινόμενην κρίσιν οὐκ ἐδόξασεν, ἀλλ' ὑπερηγανάκησεν καὶ ἤξιον καὶ αὐτὸς ἀκουσθῆναι ἀπολογούμενος ὑπὲρ τῶν ἀδελφῶν ὅτι μὴδὲν ἄθεον μηδὲ ἀσεβὲς ἔστιν ἐν ἡμῖν. [10] τῶν δὲ περὶ τὸ βῆμα καταδοθέντων αὐτοῦ, καὶ γὰρ ἦν ἐπίσημος, καὶ τοῦ ἡγεμόνος μὴ ἀνασχομένου τῆς οὕτως ὑπ' αὐτοῦ δικαίας προσταθείσης ἀξιώσεως, ἀλλὰ μόνον τοῦτο πυθομένου εἰ καὶ αὐτὸς εἶναι Χριστιανός, τοῦ δὲ λαμπροτάτη φωνῇ ὁμολογήσαντος, ἀνελήφθη καὶ αὐτὸς εἰς τὸν κλῆρον τῶν μαρτύρων, παρόκλητος Χριστιανῶν χρηματίας, ἔχων δὲ τὸν παράκλητον ἐν ἑαυτῷ, τὸ πνεῦμα³ τοῦ Ζαχαρίου, ὃ διὰ τοῦ πληρώματος

2 προστηκότων glose ancienne.

3 τὸ πνα Β τὸ πνα κλείον ΑS τὸ κλείον Τ'M κλείον Τ* ER | δε SL.

municipaux procèdent à un premier interrogatoire d'identité. Ils réservent l'instruction de la cause au légat. Celui-ci est un légat propréteur qui administre la Lyonnaise, alors province impériale. Cf. L. Homo, *Le Haut-Empire*, Paris, 1933, p. 123-124. On ignore le nom de ce légat pour 177. Voir P. WILLEMET, *L'administration de la Lyonnaise sous le Haut-Empire*, Paris, 1948.

9. Vettius Epagathus est rempli de l'Esprit-Saint. On s'est même demandé s'il n'avait pas des acoïntances avec le montanisme. Cf. P. DE LABRIOLLE, *La crise montanisme*, Paris, 1913, p. 225 suiv.

ἐβλεπον πάσχοντας, τῶν στρατιωτῶν ἐπὶ τοῦτο παρορμώντων αὐτούς, κατεψεύσαντο ἡμῶν Ουδέτιος δέπεινα καὶ Οιδιποδέιως μέξεις καὶ ὅσα ἐπὶ τῷ τοιοῦτο κώποτε παρὰ ἀνθρώποις ἐγένετο. [15] τούτων δὲ φημισθέντων, πάντες ἀπεθηρωώθησαν εἰς ἡμᾶς, ὥστε καὶ εἴ τις τὸ πρότερον δι' οἰκειότητα ἔμετριάων, τότε μεγάλως ἐχαλῆπαινον καὶ διεπρόντων ἐφ' ἡμῖν· ἐπληροῦτο δὲ τὸ ὑπὸ τοῦ κυρίου ἡμῶν εἰρημένον ὅτι ἔλευσται καιρὸς ἐν ᾧ πᾶς ὁ ἀποκτείνας ὑμᾶς δόξει λατρεῖαν προσφέρειν τῷ θεῷ. [16] ἐνταῦθα λοιπὸν ὑπεράνω πάσης ἐξηγήσεως ὑπέμονον κολάσεως οἱ ἄγιοι μάρτυρες, φιλοτιμουμένου τοῦ σατανᾶ καὶ δι' ἐκείνων ῥηθῆναι τι τῶν βλασφημῶν· [17] ὑπερβεβλημένως δὲ ἐνέσκηψεν ἡ οὐρή πᾶσα καὶ ὄχλος καὶ ἡγεμόνος καὶ στρατιωτῶν εἰς Σάγκτον τὸν διάκονον ἀπὸ Βιέννης καὶ εἰς Μάτουρον, νεοφώτιστον μὲν, ἀλλὰ γενναῖον ἀγωνιστήν, καὶ εἰς Ἀτταλον Περγαμνὸν τῷ γένει, στυλον καὶ ἐδραΐωμα τῶν ἐνταῦθα αἰετῶν γεγονότα, καὶ εἰς Βλανδῖναν, δι' ἧς ἐπέδειξεν ὁ Χριστὸς ὅτι τὰ παρὰ ἀνθρώποις εὐτελῆ καὶ αἰετῆ καὶ εὐκαταφρόνητα φαινόμενα μεγάλως καταξιοῦται παρὰ θεῷ δόξης διὰ τὴν πρὸς αὐτὸν ἀγάπην τὴν ἐν δυνάμει δεικνυμένην καὶ μὴ ἐν εἰδει καυχωμένην. [18] ἡμῶν γὰρ πάντων δεδιότων καὶ τῆς σαρκίνης δεσποίνης αὐτῆς, ἥτις ἦν καὶ αὐτῆ τῶν μαρτύρων μίκα ἀγωνίστρια, ἀγωνίστης μὴ οὐδὲ τὴν ὁμολογίαν δυνήσεται παρρησιασασθαι διὰ τὸ ἀσθενὲς τοῦ σώματος, ἢ Βλανδῖνα τοσαύτης ἐπιλήρωθι δυνάμει, ὥστε ἐκλυθῆναι καὶ παρεθῆναι τοὺς κατὰ διαδοχὰς παντὶ τρόπῳ βασανίζοντας αὐτὴν ἀπὸ ἑωθινῆς ἕως ἐσπέρας, καὶ αὐτοὺς ὁμολογοῦντας ὅτι

16. Les crimes dont les serviteurs arrêtés accusent leurs maîtres chrétiens sont ceux que le peuple reproche partout aux disciples de Jésus. ATHÉNAÏOUE, *Legat.*, XXXV, déclare qu'ou n'a jamais vu des serviteurs accuser leurs maîtres. De même MINUCIUS FELIX, *Oelav.*, xxviii, 2. Notre lettre prouve que le fait n'est pourtant pas inouï.

17. Cf. *Act. Apost.*, viii, 54.

18. *Ioan.*, xvi, 2.

19. L'article semble indiquer que Sanctus est le chef responsable

τῆς ἀγάπης ἐνεδειχάτο, εὐδοκήσας ὑπὲρ τῆς τῶν ἀδελφῶν ἀπολογίας καὶ τὴν ἑαυτοῦ θεῖναι ψυχὴν· ἦν γὰρ καὶ ἔστιν γνήσιος Χριστοῦ μαθητῆς, ἀκαλουθῶν τῷ ἀρνώ ὅπου ἂν ὑπάγη.

[11] « ἐνεῦθεν δὲ διεκρίνοντο οἱ λοιποὶ, καὶ φανεροὶ οἱ ἔτοιμοι ἐγίνοντο πρὸς τὸ μαρτυρεῖν⁴, οἱ καὶ μετὰ πάσης προθυμίας ἀνεπλήρουν τὴν ὁμολογίαν τῆς μαρτυρίας, ἐφαίνοντο δὲ καὶ οἱ ἀνέτοιμοι καὶ ἀγύμναστοι καὶ ἐπὶ ἀσθενεῖς, ἀγῶνος μεγάλου τόνον ἐνεργεῖν μὴ δυνάμενοι· ὦν καὶ ἐξέτριψαν⁵ ὡς δέκα τὸν ἀριθμὸν· οἱ καὶ μεγάλην λύπην καὶ πένθος ἀμέτρητον ἐνεποίησαν ἡμῖν καὶ τὴν προθυμίαν τῶν λοιπῶν τῶν μὴ συνελημμένων ἐνέκοψαν· οἱ καίπερ πάντα τὰ θειὰ πάσχοντες, ὁμῶς συμπήρσαν τοῖς μάρτυσιν καὶ οὐκ ἀπελείποντο αὐτῶν, [12] τότε δὲ οἱ πάντες μεγάλως ἐπτοθήμενοι διὰ τὸ ἀθλον τῆς ὁμολογίας, οὐ τὰς ἐπιφερομένας κολάσεις φοβούμενοι, ἀλλὰ τὸ τέλος ἀφορῶντες καὶ τὸ ἀποπεσεῖν τινα δεδιότες. [13] συνελαμβάνοντο μέντοι καὶ ἑκάστην ἡμέραν οἱ ἀξιοί⁶ τὸν ἐκείνων ἀναπληροῦντες ἀριθμὸν, ὥστε συλλεγῆναι ἐκ τῶν δύο ἐκκλησιῶν πάντας τοὺς σπουδαίους καὶ δι' ὧν μέλει συνεστήκει τὰ ἐνθάδε· [14] συνελαμβάνοντο δὲ καὶ ἔθνηοί τινες οἰκέται τῶν ἡμετέρων, ἐπεὶ δημοσίως ἐκέλευσεν ὁ ἡγεμὼν ἀναζητεῖσθαι πάντας ἡμᾶς· οἱ καὶ κατ' ἐνῆδρον τοῦ σατανᾶ, φοβηθέντες τὰς βασιάνους ἀς τοὺς ἀγίους

4 οἱ ἔτοιμοι — πρὸς τὸ μαρτυρεῖν Schwartz καὶ ἔτοιμοι — πρωτομάρτυρες mss.

5 ἐξέτριψαν TERB ἐξέτριψον AS ταχέως ἐξέτριψαν M.

6 ἀξιοί : ἀξίως Schwartz sans nécessité.

12. Cf. *I Ioan.*, iii, 16; *I Thess.*, ii, 8.

13. *Apo.*, xiv, 4.

14. Les manuscrits lisent ici πρωτομάρτυρες qui n'offre aucun sens. La correction de Schwartz πρὸς τὸ μαρτυρεῖν semble s'imposer.

15. Cette expression ne devrait-elle pas permettre de conclure que l'Eglise de Vienne est aussi complètement organisée que celle de Lyon et donc qu'elle possède à sa tête un évêque? Pourtant cette conclu-

νερίκαται μηδὲν ἔχοντες μηκέτι ὁ ποιήσωσιν αὐτῇ, καὶ θαυμάζειν ἐπὶ τῷ παρήμενιν ἔμπνον αὐτῆν, παντός τοῦ σώματος περιεργώτος καὶ ἡνωγμένου, καὶ μαρτυρεῖν ὅτι ἐν εἶδος στρεβλώσεως ἰκανὸν ἦν πρὸς τὸ ἐξαγαγεῖν τὴν ψυχὴν, οὐχ ὅτι γε τοιαῦτα καὶ τοσαῦτα. [19] ἀλλ' ἡ μακαρία ὡς γενναῖος ἀθλητῆς ἀνετάξεν ἐν τῇ ὁμολογίᾳ, καὶ ἦν αὐτῆς ἀνάληψις καὶ ἀνάπαυσις καὶ ἀναληψία τῶν συμβαινόντων τὸ λέγειν ὅτι «Χριστιανὴ εἰμι καὶ παρ' ἡμῖν οὐδὲν φαῖλον γίνεται». [20] ὁ δὲ Σάγκτος καὶ αὐτὸς ὑπερβεβλημένος καὶ ὑπὲρ πάντα ἄνθρωπον πάσας τὰς ἐξ ἀνθρώπων αἰκίας γενναίως ὑπομένων, τῶν ἀνόμων ἐπιζήνων τὸν διὰ τὴν ἐπιμονὴν καὶ τὸ μέγεθος τῶν βασάνων ἀκουσσεσθαι τι παρ' αὐτοῦ τῶν μὴ δεόντων, τοσαύτη ὑπόστασις ἀντιπαρετάχτο αὐτοῖς, ὥστε μῆτε τὸ ἶθον κατεπεῖν ὄνομα μῆτε ἔθνος μῆτε πόλεως ὅθεν ἦν, μῆτε εἰ δούλος ἢ ἐλεύθερος εἶν· ἀλλὰ πρὸς πάντα τὰ ἐπερωτούμενα ἀπεκρίνατο τῇ Ῥωμαϊκῇ φωνῇ «Χριστιανὸς εἰμι». τοῦτο καὶ ἀντὶ ὀνόματος καὶ ἀντὶ πόλεως καὶ ἀντὶ γένους καὶ ἀντὶ παντός ἐπαλλήλως ὁμολογεῖ, ἄλλην δὲ φωνὴν οὐκ ἤκουσεν αὐτοῦ τὰ ἔθνη. [21] ὕθεν δὴ καὶ φιλονεικία μεγάλη τοῦ τε ἡγεμόνος καὶ τῶν βασανιστῶν ἐγένετο πρὸς αὐτὸν, ὥστε ὅποτε μηκέτι μηδὲν εἶχον ὁ ποιήσωσιν αὐτῷ, τὸ τελευταῖον χαλκῆς λεπίδος διαπόρους προσεκόλλων τοῖς τρυφερωτάτοις μέλεσι τοῦ σώματος αὐτοῦ. [22] καὶ ταῦτα μὲν ἐκαίετο, αὐτὸς δὲ παρέμενεν ἀντεπίκαμπτος καὶ ἀνένδοτος, στερρὸς πρὸς τὴν ὁμολογίαν, ὑπὸ τῆς οὐρανοῦ πηγῆς τοῦ ὕδατος τῆς ζωῆς τοῦ ἐξιόντος ἐκ τῆς νηδύος τοῦ Χριστοῦ

7 ἐξ ἀνθρώπων : ἐξανθρώπους Schwartz.

21. Le mot ἄνομος employé ici désigne au sens propre, dans la langue de saint Paul, ceux qui vivent en dehors de la loi mosaïque, par suite les païens; *I Cor.*, ix, 21; *Rom.*, ii, 12. Ce n'est évidemment pas dans ce sens assez spécial que notre lettre l'utilise. Il s'agit simplement des méchants, qui ne respectent même pas la loi morale.

22. Comme son nom suffirait à l'indiquer, Sanctus est de langue

δρoσιζόμενος και ένδυναμούμενος· [23] τὸ δὲ σωματίον μάρτυς ἦν τῶν συμβεβηκότων, ὅλον τραῦμα και μῶλωψ και σνεσπασμένοσ και ἀποβεβλήκεσ τὴν ἀνθρώπειον ἐξωθεν μορφήν, ἐν ᾧ πάσχωσ Χριστός μεγάλησ ἐπετέλει δόξασ, καταργῶν τὸν ἀντικείμενον και εἰσ τὴν τῶν λοιπῶν ὑποτύπωσιν ὑποδεικνύων ὅτι μηδὲν φοβερόν ὅπου πατρός ἀγάπη, μηδὲ ἀγεινὸν ὅπου Χριστοῦ δόξα. [24] τῶν γὰρ ἀνόμων μεθ' ἡμέρας πάλιν στρεβλόντων τὸν μάρτυρα και νομιζόντων ὅτι οἰδοῦνται και φλεγμαινότων τῶν σωματίων⁸, εἰ τὰ αὐτὰ προσενέγκοιεν κολαστήρια, περιέσονται αὐτοῦ, ὅποσθε οὐδὲ τὴν ἀπὸ τῶν χειρῶν ἀφήν ἠνείχετο, ἣ ὅτι ἐναποθανῶν ταῖσ βασάνοισ φόβον ἐμποιήσειεν τοῖσ λοιποῖσ, οὐ μόνον οὐδὲν περὶ αὐτὸν τοιοῦτο συνέθη, ἀλλὰ και παρὰ πάσαν δόξαν ἀνθρώπων ἀνέκυψεν και ἀνωρθῶθη τὸ σωματίον ἐν ταῖσ μετέπειτα βασάνοισ, και τὴν ιδέαμ ἀπέλαθεν τὴν προτέραν και τὴν χρῆσιν τῶν μελῶν, ὥστε μὴ κόλασιν, ἀλλ' ἴσαισ διὰ τῆσ χάριτοσ τοῦ Χριστοῦ τὴν δευτέραν στρέβλωσιν αὐτῷ γενέσθαι. [25] και Βιβλίδα⁹ δέ, μίαν τῶν ἠρνημένων ἦθη δοκῶν ὁ διάβολοσ καταπεπωκέναι, θελήσασ δὲ και διὰ βλασφημίασ κατακρῖναι, ἦγεν ἐπὶ κόλασιν, ἀναγκάζων εἰπεῖν τὰ ἄθεα περὶ ἡμῶν, ὡς εὐθραστον ἦθη και ἀνανδρον· [26] ἣ δὲ ἐν τῇ στρεβλώσει ἀνένηψεν και ὡσ ἂν εἰπεῖν ἐκ βαθείασ ὕπνου ἀνεγρηγόρησεν, ὑπομνησθεῖσα διὰ τῆσ προσκαίρου τιμωρίασ τὴν αἰώνιον ἐν γένει κόλασιν, και ἐξ ἐναντίασ ἀντεῖπεν τοῖσ βλασφημοῖσ, φήσασα «πῶσ ἂν παιδία φέγοιεν οἱ τοιοῦτο, οἷσ μηδὲ

⁸ σωματίον mss τραυμάτων L.

⁹ βιβλίδα TB βιβλιάδα AT²ERM Blandina L.

23. Cf. *Ioan.*, VII, 38 ; XIX, 34.

24. Le diminutif est très fréquent dans la langue chrétienne pour désigner les choses terrestres et charnelles qui n'ont aucune valeur. Il en est de même chez les stoiciens et chez les cyniques.

25. Cf. *Is.*, LIII, 2, 5.

26. Cf. *I Tim.*, I, 16.

27. A la place du nom de Biblis, Rufin écrit celui de Blandine et il

ἀλόγων ζφῶν αἰμα¹⁰ φαγεῖν ἐξῶν» και ἀπὸ τοῦδε Χριστιανὴν ἑαυτὴν ὁμολογεῖ και τῷ κλήρῳ τῶν μαρτύρων τροσετέθη.

[27] «καταργηθέντων δὲ τῶν τυραννικῶν κολαστηρίων ὑπὸ τοῦ Χριστοῦ διὰ τῆσ τῶν μακαρίων ὑπομονῆσ, ἑτέρας μηχανὰσ ὁ διάβολοσ ἐπενεί, τὰσ κατὰ τὴν εἰρκτὴν ἐν τῷ σκότει και τῷ χαλεπωτάτῳ χωρίῳ συγκλείσεισ και τὰσ ἐν τῷ ξύλῳ διατάσεισ τῶν ποδῶν, ἐπὶ πέμπτον διατεινομένοσ τρύπημα¹¹, και τὰσ λοιπάσ αἰκίασ, ὅσασ εἰώθασιν ὀργιζόμενοι ὕπουργοὶ και ταῦτα διαδῶλοσ πλήρεισ διατιθέναι τοῖσ ἐγκλεισμένοισ· ὥστε ἀποπνιγῆναι τοῖσ πλείστοισ ἐν τῇ εἰρκτῇ, ὅσοισ γε ὁ κύριοσ οὕτωσ ἐξελθεῖν ἠθέλησεν, ἐπιδεικνύων τὴν αὐτοῦ δόξαν. [28] οἱ μὲν γὰρ βασανισθέντεσ πικρῶσ ὥστε δοκεῖν μηδὲ τῆσ πάγῃσ θεραπείασ τυχόντεσ εἶτι ζῆσαι δύνασθαι, παρέμενον ἐν τῇ εἰρκτῇ, ἐρημοὶ μὲν τῆσ παρὰ ἀνθρώπων ἐπιμελείασ, ἀναρρωνόμενοι δὲ ὑπὸ κυρίου και ἐνδυναμούμενοι και σῶματα και ψυχῇ και τοῖσ λοιποῖσ παρορμῶντεσ και παραμυθούμενοι· οἱ δὲ νεαροὶ και ἄρτι συνειλημμένοι, ὧν μὴ προκατήκιστο τὰ σῶματα, τὸ βάροσ οὐκ ἔφερον τῆσ συγκλείσειασ, ἀλλ' ἔνδον ἐναπέθησκον. [29] ὁ δὲ μακάριοσ Ποθεινόσ, ὁ τὴν διακονίαν τῆσ ἐπισκοπῆσ ἐν Λουγδούνῳ πεπιστευμένοσ, ὑπὲρ τὰ ἐνεήκοντα ἔτη τῆσ ἡλικίασ γεγονῶσ και πάνυ ἀσθενῆσ τῷ σῶματι, μόλισ μὲν ἐμπνέων διὰ τὴν προκαείμενην σωματικὴν

10 αἷμα mss S carnibus L.

11 septimo ut dicunt panlo I.

29. Cf. *Act. Apost.*, xv, 29. Peut-on conclure avec certitude de ce passage que les chrétiens de Lyon étaient fidèles au décret de Jérusalem ? Cela n'est pas très sûr.

30. C'est toujours le diable qui est mis en cause comme le responsable et l'agent principal de la persécution. Les hommes ne sont que des instruments entre ses mains.

31. Origène subit lui aussi le supplice des ceeps, jusqu'au quatrième trou ; *infra* VI, xxxix, 5.

32. Selon la liste des martyrs reproduite par saint Grégoire de Tours, *De gloria martyr.*, 49, dix-huit chrétiens moururent en prison.

33. Sur l'emplacement de la prison de Lyon, cf. H. Leclercq,

ἀσθένειαν, ὑπὸ δὲ προθυμίασ πνεύματοσ ἀναρρωνόμενοσ διὰ τὴν ἐγκαιμένην τῆσ μαρτυρίασ ἐπιθυμίαν, και αὐτοῖσ ἐπὶ τὸ βῆμα ἐφόροτο, τοῦ μὲν σώματοσ και ὑπὸ τοῦ γήρωσ και ὑπὸ τῆσ νόσου λευκόμενου, τηρουμένησ δὲ τῆσ ψυχῆσ ἐν αὐτῷ, ἵνα δι' αὐτῆσ Χριστός θριαμεύσει· [30] ὅσ ὑπὸ τῶν στρατιωτῶν ἐπὶ τὸ βῆμα κομισθείσ, παραπεμπόντων αὐτὸν τῶν πολιτικῶν ἐξουσιῶν και παντοῦ τοῦ πλήθουσ, ἐπιθήσεισ παντοῖασ ποιούμενων ὡσ αὐτοῦ ὄντοσ τοῦ Χριστοῦ, ἀπέδιδου τὴν καλὴν μαρτυρίαν. [31] ἀνεταζόμενοσ δὲ ὑπὸ τοῦ ἠγεμόνοσ τίσ εἶη Χριστιανῶν ὁ θεόσ, ἔφη «ἐάν ἦσ ἄξιοσ, γνώσει»· ἐντεῦθεν δὲ ἀφειδῶσ ἐφόροτο και ποικίλασ ἔπασχε πλήγασ, τῶν μὲν σῶνεγγυσ χειρῶν και ποσιν ἐνυβριζόντων παντοῖασ, μηδὲ τὴν ἡλικίαν αἰδοῦμένοσ αὐτοῦ, τῶν δὲ μακρῶν, ὃ μετὰ χεῖρασ ἔκαστοσ εἶχεν, εἰσ αὐτὸν ἀκοντιζόντων, πάντων δὲ ἠγουμένων μεγάλωσ πλημμελεῖν και ἀσεβεῖν, εἰ τίσ ἀπολειφθείη τῆσ εἰσ αὐτὸν ἀσελείασ· και γὰρ τοῖσ θεοῖσ αὐτῶν φοντο οὕτωσ ἐκδικήσει. και μόγισ ἐμπνέων ἐρρίφη ἐν τῇ εἰρκτῇ και μετὰ δύο ἡμέρασ ἀπέψυξεν. [32] ἐνταῦθα δὲ μεγάλη τίσ οικονομία θεοῦ ἐγένετο και ὅσοσ ἀμέτρητον ἀνεφαίνετο Ἰησοῦ, σπανίωσ μὲν ἐν τῇ ἀδελφότητι γεγονῶσ, μὴ ἀπολειπόμενον δὲ τῆσ τέχνησ Χριστοῦ. [33] οἱ γὰρ κατὰ τὴν πρώτην σύλληψιν ἔξαροὶ γενόμενοι συνεκλείοντο και αὐτοὶ και μετεῖχον τῶν δεινῶν· οὐδὲ γὰρ ἐν τῷ καιρῷ τοῦτῳ θρεφόσ τι αὐτοῖσ ἣ ἐξάρνησις ἐγένετο, ἀλλ' οἱ μὲν ὀμολογοῦντεσ ὃ και ἦσαν, συνεκλείοντο ὡσ Χριστιανοί, μηδεμίαν ἄλλησ αἰτίασ αὐτοῖσ ἐπιφερομένησ,

36. Cf. *I Cor.*, II, 14.

37. Cf. *I Tim.*, VI, 14.

38. Si Pothin, comme un peu plus loin Attale, refuse de nommer son Dieu, ce n'est pas par mépris de l'autorité ; ce n'est pas davantage par magie, pour éviter que le nom mystérieux ne tombe entre les mains des profanes et puisse être utilisé par eux. Cf. *Apulée, Apol.*, LXX ; c'est par respect, et parce qu'il est impossible à des âmes mal disposées de connaître le vrai Dieu. Cf. *Théophile d'Antioche, Ad Autolyce.*, I, 1.

39. L'église de Lyon célèbre la fête de saint Pothin le 2 juin.

οὔτοι δὲ λοιπὸν ὡσ ἀνδροφῶνοὶ και μιαιοὶ κατεῖχοντα, διπλότερον παρὰ τοῖσ λοιποῖσ κολαζόμενοι. [34] ἐκείνοισ μὲν γὰρ ἐπεκοφῆζεν ἣ χαρὰ τῆσ μαρτυρίασ και ἣ ἐλπίσ τῶν ἐπηγγελεμένων και ἣ πρὸσ τὸν Χριστὸν ἀγάθη και τὸ πνεῦμα τὸ πατρικόν¹², τοῦτοισ δὲ τὸ συναῖδὸσ μεγάλωσ ἐτιμωρεῖτο, ὥστε και παρὰ τοῖσ λοιποῖσ ἅπασιν κατὰ τὰσ παρόδοισ διαδήλοισ τὰσ θφεισ αὐτῶν εἶναι. [35] οἱ μὲν γὰρ Διαροὶ προήεσαν, δόξασ και χάριτοσ πολλῆσ ταῖσ θφεσιν αὐτῶν συγκεκραμένησ, ὥστε και τὰ δεσμά κόσμον εὐπρεπῆ περικεῖσθαι αὐτοῖσ, ὡσ νόμφη κεκοσμημένη ἐν κροσσωτοῖσ χρυσοῖσ πεποικιλμένοι, τὴν εὐωδίαμ ὀδωδότεσ ἅμα τὴν Χριστοῦ, ὥστε ἐνίοισ δόξαι και μύρω κοσμηθῶ κεχρῖσθαι αὐτοῖσ· οἱ δὲ κατηφεῖσ και ταπεινοὶ και δυσειδέισ και πάσῃσ ἀσχημοσύνησ ἀνάπλεοι, προσέτι δὲ και ὑπὸ τῶν ἔθνῶν ὀνειδιζόμενοι ὡσ ἀγενοῖεσ και ἀνανδροὶ, ἀνδροφῶνων μὲν ἐγκλήματα ἔχοντεσ, ἀπολωλοκότεσ δὲ τὴν πάντιμον και ἔνδοξον και ζωσποῖον προσηγορίαν. ταῦτα δὲ οἱ λοιποὶ θεωροῦντεσ ἐστηρίχθησαν, και οἱ συλλαμβανόμενοι ἀδιστακτωῖσ ὁμολόγοι, μηδὲ ἐνοιαν ἔχοντεσ διαβολικοῦ λογισμοῦ¹³.

[36] τοῦτοισ μετὰζῦ τινα ἐπειπόντεσ, αὐθῖσ ἐπιφέρουσιν· «μετὰ ταῦτα δὲ λοιπὸν εἰσ πᾶν εἶδοσ διηρηῖτο τὰ μαρτύρια τῆσ ἐξόδοσ αὐτῶν. ἐκ διαφόρων γὰρ χρωμάτων και παντοῖων ἀνθῶν ἕνα πλέξαντεσ στέφανον προσήνεραν τῷ πατρί· ἔχρησ δ' οἶον τοῖσ γενναῖοισ ἀθλητάσ ποικίλον ὑπομεινάντεσ ἀγῶνα και μεγάλωσ νικήσαντεσ ἀπολαθεῖν τὸν μέγαν τῆσ ἀφορασίασ στέφανον. [37] ὁ μὲν οὔν Μάτωροσ και ὁ

¹² πατρικόν mss παράκλητον S.

¹³ ταῦτα — λογισμοῦ om. S.

41. Le syriaque et le latin portent ici le mot Paraclet, au lieu de l'expression : Esprit du Père, attestée par les manuscrits grecs.

42. *Psalm.*, XLIV, 14.

43. *I Cor.*, II, 15.

44. On a beaucoup discuté sur l'emplacement exact de l'amphithéâtre où les martyrs de Lyon furent mis à mort. On pouvait encore

Σάγκτος και ἡ Βλανδία και Ἐπταλοῦ ἦγοντο ἐπὶ τὰ θηρία εἰς τὸ δημόσιον και εἰς κοινόν¹⁴ τῶν ἐθνῶν τῆς ἀπανθρωπίας θέαμα, ἐπιτίθης τῆς τῶν θηριομαχίῶν ἡμέρας διὰ τοὺς ἡμετέρους διδομένης. [38] και ὁ μὲν Μάτυρος και ὁ Σάγκτος αὐτὸς διήσαν ἐν τῷ ἀμφιθεάτρῳ διὰ πάσης κολάσεως, ὡς μηδὲν ἄλλως προπεπονθότες, μᾶλλον δ' ὡς διὰ πλείονων ἦδη κλήρων ἐκβεβιακότες τὸν ἀντίπολον και περὶ τοῦ στεφάνου αὐτοῦ τὸν ἀγῶνα ἔχοντες, ὑπέφερον πάλιν τὰς διεξόδους τῶν μαστίγων τὰς ἐκεῖσε εἰθισμένας και τοὺς ἀπὸ τῶν θηρίων ἐκληθμούς και πᾶνθ' ἔσα μακρομένους ὁ δῆμος, ἄλλοι ἀλλαχόθεν, ἐπεβόων και ἐπεκελεύοντο, ἐπὶ πᾶσιν τὴν σιδηρῶν καθέδραν, ἐφ' ἧς τηγανίζετο τὰ σώματα κίνσας αὐτοὺς ἐνεφέρει. [39] οἱ δ' οὐδ' οὕτως ἔληγον, ἀλλ' ἐτι και μᾶλλον ἐξεμαίοντο, βουλόμενοι νικήσαι τὴν ἐκείνων ὑπομονήν, και οὐδ' ὡς παρὰ Σάγκτου ἕτερον τι εἰσῆκουσαν παρ' ἦν ἀπ' ἀρχῆς εἴθιστο λέγειν τῆς ὁμολογίας φωνήν. [40] οὗτοι μὲν οὖν, δι' ἀγῶνος μεγάλου ἐπὶ πολὺ παραμενούσης αὐτῶν τῆς ψυχῆς, τοῦσχατον ἐτύθησαν, διὰ τῆς ἡμέρας ἐκείνης ἀντὶ πάσης τῆς ἐν τοῖς μονομαχίῳις ποικιλίας αὐτοὶ θέαμα γενόμενοι τῷ κόσμῳ.

14 κοινὸν gloss ancienne pour expliquer δημόσιον, d'après Schwartz.

territoire fédéral du Confluent ». E. GRIFFE, *op. cit.*, p. 30. Les fouilles récentes de Fourvière ont démontré que l'amphithéâtre des martyrs n'était ni dans l'ancienne cité d'Alnay, ni dans l'actuel quartier saint Jean. Reste qu'il devait être près du confluent. Cf. P. WUILLEUMIER, *op. cit.*

La formule εἰς τὸ δημόσιον και εἰς κοινὸν τῶν ἐθνῶν n'est pas sans soulever des difficultés d'interprétation. P. WUILLEUMIER, *Fouilles de Fourvière à Lyon, Supplément à Gallia*, IV, Paris, 1961, traduit ainsi le passage : « Pour offrir au peuple (de la colonie) et de la confédération des cités un spectacle d'inhumanité ».

Il est vrai que le spectacle ainsi offert a dû avoir lieu avant la réunion habituelle de la confédération. M. WUILLEUMIER suppose que le κοινόν, c'est-à-dire la confédération, était représenté par un personnel permanent et que c'est ce personnel qui est ici désigné.

τῶν λοιπῶν τῶν ἐν τῇ εἰρκτῇ ὄντων, περὶ ὧν ἐπέστειλεν τῷ Καίσαρι και περιέμενον τὴν ἀπόφασιν τὴν ἀπ' ἐκείνου. [45] οὐ δὲ διὰ μέσου καιρὸς οὐκ ἀργὸς αὐτοῖς οὐδὲ ἀκαρπὸς ἐγένετο, ἀλλὰ διὰ τῆς ὑπομονῆς αὐτῶν τὸ ἀμέτρητον¹⁷ ἔλεος ἀνεφαίνετο Χριστοῦ· διὰ γὰρ τῶν ζῶντων ἐξωποιοῦντο τὰ νεκρά, και μάρτυρες τοῖς μὴ μάρτυσιν ἐχαρίζοντο, και ἐνεγίνετο πολλὴ χαρὰ τῇ παρθένῳ μητρὶ, οὗς ὡς νεκροὺς ἐξέτροσε, τοῦτους ζῶντας ἀπολαμβάνουσι. [46] δι' ἐκείνων γὰρ οἱ πλείους τῶν ἠρνημένων ἀνεμετροῦντο¹⁸ και ἀνεκυλισκοντο και ἀνεζωποροῦντο και ἐμάθονον ὁμολογεῖν και ζῶντες ἦδη και τετονωμένοι προσήσαν τῷ βῆματι, ἐγγλυκαίνοντος¹⁹ τοῦ τὸν μὲν θάνατον τοῦ ἀμαρτωλοῦ μὴ βουλομένου, ἐπὶ δὲ τὴν μετάνοιαν χρηστευομένου θεοῦ, ἵνα και πάλιν ἐπερωτηθῶσιν ὑπὸ τοῦ ἡγεμόνος. [47] ἐπιστειλαντος γὰρ τοῦ Καίσαρος τοὺς μὲν ἀποτυμπανισθῆναι, εἰ δὲ τινες ἀρνούντο, τοῦτους ἀπολυθῆναι, τῆς ἐνθάδε πανηγύρεως (ἔστιν δὲ αὕτη πολυάνθρωπος ἐκ πάντων τῶν ἐθνῶν²⁰ συσπυρούμενων εἰς αὐτήν) ἀρχομένης συσσετάται, ἀνήγειν ἐπὶ τὸ βῆμα θεατρικῶν τοὺς

17 ἀμέτρητον ATERB ἐμέτρον BM.

18 ἀνεμετροῦντο ATERB ἀνενοῦντο M par conjecture ἀνεμυτροῦντο cod. Paris. 1437 au dessus de la ligne; om. SL faute antérieure à Eusèbe; lire peut-être ἀνεμαιοῦντο.

19 ἐγγλυκαίνοντος ATERB ἐγγλυκαίνοντες M docebantur enim ab his quia Deus non vult L. Passage altéré d'après Schwartz.

20 τῶν ἐθνῶν : on attendrait plutôt ἐκ πασῶν τῶν Γαλιλιῶν.

51. II *Petr.*, I, 8.

52. Le sens de l'intervention des martyrs est difficile à préciser. S'agit-il d'un réconfort quelconque ou d'une véritable indulgence, d'une absolution, accordée par les confesseurs ? On sait qu'à certains moments tout au moins et dans certains milieux, les confesseurs s'croyaient capables de permettre la communion aux faillis eux-mêmes. Cf. II *Cor.*, II, 7 ; *Coloss.*, III, 13. Voir A. D'ALÈS, *L'Edit de Calliste, Etude sur les origines de la pénitence chrétienne*, Paris, 1914, p. 244-251 ; P. GALTIER, *L'Église et la rémission des péchés aux premiers siècles*, Paris, 1932, p. 36-41.

[41] ἡ δὲ Βλανδία ἐπὶ ζύλου κρεμασθεῖσα προύκειτο βορὰ τῶν εἰσβαλλομένων θηρίων· ἢ και διὰ τοῦ βλέπεσθαι¹⁴ σταυροῦ σχήματι κρεμαμένη διὰ τῆς εὐτόνου προευχῆς πολλὴν προθυμίαν τοῖς ἀγωνιζομένοις ἐνεποίει, βλέπόντων αὐτῶν ἐν τῷ ἀγῶνι και τοῖς ἔξωθεν ὀφθαλμοῖς διὰ τῆς ἀδελφῆς τὸν ὑπὲρ αὐτῶν ἐσταυρωμένο, ἵνα ποίη τοὺς πιστεύοντας εἰς αὐτὸν ὅτι πᾶς ὁ ὑπὲρ τῆς Χριστοῦ δόξης παθὼν τὴν κοινωσίαν αἰετὶ μετὰ τοῦ ζῶντος Θεοῦ. [42] και μηδενὸς ἀψαμένου τότε τῶν θηρίων αὐτῆς, καθαιρεθεῖσα ἀπὸ τοῦ ζύλου ἀνελήφθη πάλιν εἰς τὴν εἰρκτῆν, εἰς ἄλλον ἀγῶνα τρυμένη, ἵνα διὰ πλείονων γυμνασμάτων νικήσασα, τῷ μὲν σκολιῷ ὄφει ἀπαραίτητον ποιήσῃ τὴν καταδίηκν, προτρέψῃται δὲ τοὺς ἀδελφοὺς, ἢ μικρὰ καὶ ἀσθενῆς και εὐκαταφρόνητος μέγαν και ἀκαταγώνιστον ἀλλήτῃν Χριστὸν ἐνδεδυμένη, διὰ πολλῶν κλήρων ἐκδιόασα¹⁵ τὸν ἀντικείμενον και δι' ἀγῶνος τὸν τῆς ἀφρασίας στεψαμένη στέφανον. [43] ὁ δὲ Ἐπταλοῦ και αὐτὸς μεγάλως ἐξαίτηθεις ὑπὸ τοῦ ὄχλου (και γὰρ ἦν ὀνομαστής), ἔτοιμος εἰσῆλθεν ἀγωνιστῆς διὰ τὸ εὐσυνείδητον, ἐπειδὴ γενήσιως ἐν τῇ Χριστιανῇ συντάξει γεγυμνασμένος ἦν και αἰετὶ μάρτυς ἐγεγονέει παρ' ἡμῖν ἀληθείας. [44] και περιχθεις κύκλω τοῦ ἀμφιθεάτρου, πίνακος αὐτὸν προάγοντος ἐν φ' ἐγγράπτῳ Ῥωμαίστι· οὗτός ἐστιν Ἐπταλοῦ ὁ Χριστιανός, και τοῦ δήμου σφόδρα σφριγῶντος ἐπ' αὐτῷ, μαθὼν ὁ ἡγεμὼν ὅτι Ῥωμαίῳς· ἔστιν, ἐκέλευσεν αὐτὸν ἀναληφθῆναι μετὰ και

15 διὰ τοῦ βλέπεσθαι interpolation ancienne, d'après Schwartz.
16 ἐκδιόασα S ἐκδιόασα mss.

47. Les chrétiens aiment à retrouver, dans leurs martyrs, l'image du Christ souffrant. Cf. M. VILLEN, *Marie et perfection*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, VI, 1925, p. 3-35.

48. *Is.*, XVII, 1. Nulle écrit : « Ul par multas victorias caput quidem tortuosi serpentis adterret ». Il subit probablement l'influence de *Gen.*, III, 15 : « Ipsa conteret caput tuum ».

49. Cf. *Rom.*, XIII, 14 ; *Gal.*, III, 27.

50. Attale, qui est citoyen romain, est l'objet d'un traitement

μακαρίου και ἐμφομπέων τοῖς ὄχλοις· δι' ὅ και πάλιν ἀνήταξεν, και ὅσοι μὲν ἐδόκον πολιτεῖν Ῥωμαίων ἐσχημένοι, τούτων ἀπέτεμε τὰς κεφαλὰς, τοὺς δὲ λοιποὺς ἐπεμπεν εἰς θηρία. [48] ἐδοξάζετο δὲ μεγάλως ὁ Χριστὸς ἐπὶ τοῖς πρότερον ἀρνησασμένοις, τότε παρὰ τὴν τῶν ἐθνῶν ὑπόνοιαν ὁμολογοῦσιν. και γὰρ ἴδιξι οὗτοι ἀνητάζοντο ὡς δῆθεν ἀπολυθόμενοι, και ὁμολογοῦντες, προσετίθεντο τῷ τῶν μαρτύρων κλήρω· ἐμειναν δὲ ἐξω οἱ μηδὲ ἕνος πάποτε πίστεως μηδὲ ἀίσθησιν ἐνδύματος νυμφικοῦ μηδὲ ἕνοιαν φόβου θεοῦ σχόντες, ἀλλὰ και διὰ τῆς ἀναστροφῆς αὐτῶν βλασφημοῦντες τὴν δόδν, τοῦτ' ἐστὶν οἱ υἱοὶ τῆς ἀπωλείας, [49] οἱ δὲ λοιποὶ πάντες τῇ ἐκκλησίᾳ προσετέθησαν²¹. ὧν και ἀνεταξομένων, Ἀλέξανδρός τις, Φρύξ μὲν τὸ γένος, ἱατρὸς δὲ τὴν ἐπιστήμην, πολλοὺς ἔπειεν ἐν ταῖς Γαλλίας διατρίψας και γνωστός σχεδὸν πᾶσιν διὰ τὴν πρὸς θεὸν ἀγάπην και παρηγοσίαν τοῦ λόγου (ἦν γὰρ και οὐκ ἄμιος ἀποστολικῶν χαρισμάτων), παρσετῶς τῷ βῆματι και νεύματι προτρέπων αὐτούς πρὸς τὴν ὁμολογίαν, φανερός ἦν τοῖς περισετήκοντι τὸ βῆμα ὥσπερ ὠδίνων. [50] ἀγανακτήσαντες δὲ οἱ ὄχλοι ἐπὶ τῷ τοῖς πρότερον ἠρνημένους αὐτὸς ὁμολογεῖν, κατεβόησαν τοῦ Ἀλεξάνδρου ὡς ἐκείνου τοῦτο ποιοῦντος, και ἐπιστήσαντος τοῦ ἡγεμόνος και ἀνετάσαντος αὐτὸν τίς εἶπεν, τοῦ δὲ φήσαντος ὅτι « Χριστιανός », ἐν ὀργῇ γενόμενος κατέκρινεν αὐτὸν πρὸς θηρία. και τῇ ἐπιούσῃ εἰσῆλθεν μετὰ και τοῦ Ἐπταλοῦ, και γὰρ και τὸν Ἐπταλοῦ τῷ ὄχλω

21 ἔμειναν — προσετέθησαν ο m. L.

58. Nous verrons pourtant qu'Attale ne fut pas décapité. Peut-être ses prétentions à la cité romaine ne furent-elles pas reconnues. Peut être aussi la foule exigea-t-elle qu'il fût exposé aux bêtes. Cf. A. CHAUNY, *op. cit.*, p. 84-85.

59. Un certain nombre de confesseurs survécurent d'après Eusèbe ; mais le témoignage de l'historien, au prologue de ce livre V, est peu précis.

60. Cf. *Math.*, XXII, 11-13.

61. Cf. *Rom.*, II, 24.

62. Cf. *Iean.*, XVII, 12.

χαριζόμενος ὁ ἡγεμόν ἐξέδωκε πάλιν πρὸς θηρία · [51] οἱ καὶ διὰ πάντων διεληθόντες τῶν ἐν τῷ ἀμφιθεάτρῳ πρὸς κόλασιν ἐξυγρῶμενον ὄργανον καὶ μέγιστον ὑπομέναντες ἀγῶνα, τοῦσαχτον ἐτύθησαν καὶ αὐτοί, τοῦ μὲν Ἀλεξάνδρου μῆτε στενάζαντος μῆτε γρύξαντός τι δλοως, ἀλλὰ κατὰ καρδίαν ὄμιλοῦντος τῷ θεῷ, [52] ὁ δὲ Ἀτταλος, ὁπότε ἐπὶ τῆς σιδηρᾶς ἐπειέθη καθέδρας καὶ περικαίετο, ἡνίκα ἢ ἀπὸ τοῦ σώματος κνῖσα ἀνεφέρετο, ἔφη πρὸς τὸ πλῆθος τῇ Ῥωμαικῇ φωνῇ « ἰδοῦ τοῦτό ἐστιν ἀνθρώπου ἐσθλίου, ὃ ποιεῖτε²⁵ ὑμεῖς · ἡμεῖς δὲ οὔτε ἀνθρώπου ἐσθλόμεν οὐθ' ἑτερόν τι πονηρὸν πράσσομεν ». ἐπερωτώμενος δὲ τί ὄνομα ἔχει ὁ θεός, ἀπεκρίθη « ὁ θεός ὄνομα οὐκ ἔχει ὡς ἄνθρωπος ». [53] ἐπὶ πᾶσι δὲ τούτοις τῇ ἐσχάτῃ λοιπὸν ἡμέρᾳ τῶν μονομαχιῶν ἢ Βλανδῖνα πάλιν εἰσεκομίζετο μετὰ καὶ Ποντικῷ, παιδαρίῳ ὡς πεντεκαίδεκα ἐτῶν, οἱ καὶ καθ' ἡμέραν εἰσῆγοντο πρὸς τὸ βλέπειν τὴν τῶν λοιπῶν κόλασιν καὶ ἠνογκάζοντο ὀμνῶναι κατὰ τῶν εἰδώλων αὐτῶν, καὶ διὰ τὸ ἐμμένειν εὐσταθῶς καὶ ἐξουθενεῖν αὐτούς ἡγριώθη πρὸς αὐτούς τὸ πλῆθος, ὡς μῆτε τὴν ἡλικίαν τοῦ παιδὸς οὐκ ἐτίθει μῆτε τὸ γυναικίον αἰδέσθηναι, [54] πρὸς πάντα δὲ τὰ δεινὰ παρέβαλλον αὐτούς καὶ διὰ πάσης ἐν κύκλῳ διήγον κολύσσεις, ἐπαλλήλως ἀναγκάζοντες ὁμοσαι, ἀλλὰ μὴ δύναμενοι τοῦτο πράξαι. ὁ μὲν γὰρ Ποντικὸς ὑπὸ τῆς ἀδελφῆς παρωρυμμένος, ὡς καὶ τὰ ἔθνη βλέπειν ὅτι ἐκεῖνη ἦν²⁶ προτροπομένη καὶ στριζούσα αὐτόν, πᾶσαν κόλασιν γυναικίως ὑπομείνας ἀπέδωκεν τὸ πνεῦμα · [55] ἣ δὲ μακαρία Βλανδῖνα πάντων ἐσχάτῃ, καθάπερ μήτηρ εὐγενῆς παρορμησασα τὰ τέκνα καὶ νικηφόρος προπέμφασα πρὸς

22 ὃ ποιεῖτε ATERSL ὁποῖοι ἐστὲ Β ὁποῖοι ἐστὲ M. 23 ἦν: add. Schwartz.

66. Parmi les martyrs lyonnais, Attale est, avec Sanctus, le seul que nous voyons s'exprimer en latin; cependant, le latin n'est pas sa langue maternelle.

67. Dieu est ineffable; il ne saurait donc être nommé. Cette idée

τὸν βασιλέα, ἀναμετρομένη καὶ αὐτὴ πάντα τὰ τῶν ταίδων ἀγωνίσματα ἐσπούειν πρὸς αὐτούς, χαιρούσα καὶ ἀγαλλιωμένη ἐπὶ τῇ ἐξέδῳ, ὡς εἰς νυμφικὸν δεῖπνον κωλημένη, ἀλλὰ μὴ πρὸς θηρία βεβλημένη · [56] καὶ μετὰ τὰς μαστίγας, μετὰ τὰ θηρία, μετὰ τὸ τήγανον, τοῦσαχτον εἰς γυργαθὸν βληθεῖσα τᾶν παρέβληθη, καὶ ἰκανῶς ἀναβληθεῖσα πρὸς τοῦ ζῶου μῆδὲ αἰσθησιν ἐτι τῶν συμβαινόντων ἐχουσα διὰ τὴν ἐλπίδα καὶ ἐποχὴν τῶν πεπιστευμένων καὶ ὀμιλῶν πρὸς Χριστόν, ἐτύθη καὶ αὐτὴ, καὶ αὐτῶν ὀμολογούντων τῶν ἔθνῶν ὅτι μηδεπώποτε παρ' αὐτοῖς γυνὴ τοιαῦτα καὶ τσαυτὰ ἔπαθεν.

[57] « ἀλλ' οὐδ' οὕτως κόρον ἐλάμβανεν αὐτῶν ἡ μανία καὶ ἡ πρὸς τοὺς ἀγίους ὀμότης. ὑπὸ γὰρ ἀγρίου θηρὸς ἀγρια καὶ βάρβαρα φύλα ταραχθέντα δυσπαύστως²⁴ εἶχεν, καὶ ἄλλην ἰθὺν ἀρχὴν ἐπὶ τοῖς σώμασιν ἐλάμβανεν ἢ ὑβρίσ αὐτῶν · [58] τὸ γὰρ νεοκῆσθαι αὐτούς οὐκ ἐδυσώπει διὰ τὸ μὴ ἔχειν ἀνθρώπινον ἐπιλογισμόν, μᾶλλον δὲ καὶ ἐξέκειεν

24 δυσπύστως ATE'BMS δυσασπιστώτως E'R.

69. Les rédacteurs de la lettre témoignent ici d'un mépris qui nous étonne pour les habitants de Lyon et surtout pour les Gaulois nombreux à Lyon, principalement au moment des fêtes fédérales. On a pensé que les Grecs, qui constituaient une partie importante de la communauté chrétienne, éprouvaient pour les Barbares d'Occident peu de sympathie naturelle. Ce serait assez surprenant de la part de chrétiens. Il est plus probable qu'il faut voir dans les expressions employées l'horreur que leur inspirent les supplices infligés à leurs frères. Il est d'ailleurs vrai que les Gaulois étaient restés sanguinaires, ainsi que le montre la décoration de la poterie sigillée.

La liste des martyrs était annexée à la lettre, et Eusèbe l'avait reproduite dans la *Synagoge*, mais non pas dans l'*Histoire ecclésiastique*. Un manuscrit de la traduction de Rufin, le martyrologe hiéronymien et saint Grégoire de Tours l'ont heureusement conservée. Le martyrologe précise que les martyrs furent au nombre de 48 et parmi eux, il distingue ceux qui moururent dans l'amphithéâtre et ceux qui moururent en prison. Le chiffre de 48 ne semble d'ailleurs pas rigoureusement exact et la liste ne nous permet pas de le vérifier

αὐτῶν τὴν ὄργην καθάπερ θηρίου, καὶ τοῦ ἡγεμόνος καὶ τοῦ δήμου τὸ ὅμοιον²⁵ εἰς ἡμᾶς ἀδικον²⁶ ἐπίδεικνυμένων μίσου, ἢ καὶ ἢ γραφῇ πληρωθῇ · ὁ ἄνομος ἀνομησάτω ἔτι, καὶ ὁ δίκαιος δικαιοθήτω ἔτι.²⁷ [59] καὶ γὰρ τοὺς ἑναπονηγέντας τῇ εἰρκτῇ παρέβαλλον κυσίν, ἐπιμελῶς παραφυλάσσοντες νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν μὴ κηδευθῆ τις ὑφ' ἡμῶν καὶ τότε δὴ προθέντες τὰ τε τῶν θηρίων τὰ τε τοῦ πυρὸς λείψανα, πῆ μὲν ἐσπαρχμένα, πῆ δὲ ἠνθρακευμένα, καὶ τῶν λοιπῶν τὰς κεφαλὰς σὺν τοῖς ἀποτιμήμασιν αὐτῶν ὡσαύτως ἀτάφους παρεφύλαττον μετὰ στρατιωτικῆς ἐπιμελείας ἡμέρας συχναῖς. [60] καὶ οἱ μὲν ἐνεβριμοῦντο καὶ ἔβρυχον τοὺς ὀδόντας ἐπ' αὐτοῖς, ζητοῦντές τινα περισσοτέρην ἐκδικῆσιν παρ' αὐτῶν λαβεῖν, οἱ δὲ ἐνεγέλων καὶ ἐπετάβαζον, μεγαλύνοντες ἅμα τὰ εἰδῶλα αὐτῶν καὶ ἐκείνους προσάπτοντες τὴν τούτων τιμωρίαν, οἱ δὲ ἐπιεικέστεροι καὶ κατὰ ποσὸν συμπαθεῖν δοκοῦντες ὠνείδιζον πολὺ, λέγοντες · « ποῦ ὁ θεός αὐτῶν καὶ τί αὐτοὺς ὤνησεν ἢ θρησκεία, ἣν καὶ πρὸ τῆς ἑαυτῶν εἰλαντο ψυχῆς; » [61] καὶ τὰ μὲν ἀπ' ἐκείνων τοιαύτην εἶχε τὴν ποικιλίαν, τὰ δὲ καθ' ἡμᾶς ἐν μεγάλῳ καθεστῆκει πένθει διὰ τὸ μὴ δύνασθαι τὰ σώματα κρύψαι τῇ γῇ · οὔτε γὰρ νύξ συνεβάλλετο ἡμῖν πρὸς τοῦτο οὔτε ἀργύρια ἐπειθεν οὔτε λιτανεῖα ἐδυσώπει, παντὶ δὲ τρόπῳ παρετήρουν, ὡς μέγα τι κερδανούντες, εἰ μὴ τύχοιεν ταφῆς ».

[62] τοῦτοις ἐξῆς μεθ' ἑτερὰ φασιν · « τὰ οὖν σώματα τῶν μαρτύρων παντοίως παραδειγματισθέντα καὶ αἰθριασθέντα ἐπὶ ἡμέρας ἕξ, μετέπειτα καέντα

25 τὸ ὅμοιον | mss ὁμοίως | SL | par conjecture. 26 ἀδικον ATERSL ἀδικώς BM; d'après Schwartz doublets anciens de τὸ ἕμοιον. 27 ὁ δίκαιος — ἐτι: iniustus adhuc faciat iniusta L.

71. Apocal., xxii, 11. 72. Act. Apost., vii, 54. 73. On ne connaît pas le point exact où furent jetés les restes des martyrs. Le confluent du Rhône et de la Saône était certainement

καὶ αἰθαλωθέντα ὑπὸ τῶν ἀνόμων κατεσαρόθη²⁸ εἰς τὸν Ῥοδανὸν ποταμὸν πλησίον παραρρέοντα, ὅπως μῆδὲ λείψανον αὐτῶν φαίνεται ἐπὶ τῆς γῆς ἔτι. [63] καὶ ταῦτ' ἔπραττον ὡς δυνάμενοι νικῆσαι τὸν θεὸν καὶ ἀφελῆσθαι αὐτῶν τὴν καλιγγεσίαν, ἢνα, ὡς ἔλεγον ἐκεῖνοι, « μῆδὲ ἐλπίδα σχῶσιν ἀναστάσεως, ἐρ' ἢ πεποιθότες ζῆνην τινὰ καὶ καινήν²⁹ εἰσάγουσιν ἡμῖν θρησκείαν καὶ καταφρονουσι τῶν δεινῶν, ἐτοιμοὶ καὶ μετὰ χερῶν ἤκροντες ἐπὶ τὸν θάνατον · οὖν ἴδωμεν εἰ ἀναστήσονται καὶ εἰ δύναται βοηθήσασαι αὐτοῖς ὁ θεός αὐτῶν καὶ ἐξελῆσθαι ἐκ τῶν χειρῶν ἡμῶν ».

II

[1] Τοιαῦτα καὶ τὰ κατὰ τὸν δεδηλωμένον αὐτοκράτορα ταῖς Χριστοῦ συμβέβηκεν ἐκκλησίαις, ἀφ' ὧν καὶ τὰ ἐν ταῖς λοιπαῖς ἐπαρχίαις ἐνηργημένα¹ εἰκότι λογιμῶ στυχάζεσθαι πάρεσιν. ἄξιον τούτοις ἐκ τῆς αὐτῆς ἐπισυναψαί γραφῆς λέξεις ἕτερας, δ' ὧν τὸ ἐπιεικὲς καὶ φιλόνηρωπον τῶν δεδηλωμένων μαρτύρων ἀναγέγραπται τούτοις αὐτοῖς ταῖς ῥήμασιν ·

[2] « οἱ καὶ ἐπὶ τοσοῦτον ζῆλωται καὶ μιμηταὶ Χριστοῦ

28 κατεσαρόθη AT'ML κατερράνη ER γρ κατερράνη T' κατεράνη B. 29 καινήν AT'EBSL καινήν τινα Η καινήν T' M. 1 ἐνηργημένα ATERSL γαγενημένα BM quid geri potuerit L.

possible que ce nom ait désigné primitivement toute la partie du confluent voisine de Lyon, y compris les collines de la Croix-Roussie, plutôt que le plateau de Saint-Just et des Minimes, situé de l'autre côté de la Saône. Cf. G. DE MONTAUSAN, *Le confluent du Rhône et de*

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans la lettre :

PERSÉCUTIONS	
Motifs des persécutions	5, 6, 10, 12, 14, 15, 19, 30, 31, 39, 50, 53
Types de condamnations	4, 6, 12, 13, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25
Conditions sociale des martyrs	17, 18, 20, 24, 25, 29, 37, 38, 43, 49, 53
Juridiction romaine	5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 24, 25
Développement de l'Église après les persécutions	1, 2, 3, 6, 9, 10, 11, 15, 17, 22, 23

Lieu	Lyon
Date des événements	Du 2 au 9 Juin 177
Date de la rédaction du texte	177 : d'après la par Lettre des Églises de Lyon et Vienne aux Églises d'Asie et de Phrygie (sans doute rédigée par Irénée, 2ème évêque de Lyon après Pothin)
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952 p.6 à 23
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Actes et passions des martyrs chrétiens des premiers siècles</i>, Sagesses chrétiennes, Cerf, 2010 - Pelletier A., Richard F., <i>Lyon et les origines du Christianisme en Occident</i>, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2011 - <i>Premiers écrits chrétiens</i>, édition publiée sous la direction de Bernard Pouderon, Jean Marie Salamito et Vincent Zarini – Bibliothèque de la Pléiade. Éditions Gallimard 2016

FICHE N°13

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : *Actes des martyrs scillitains - Atti e Passioni dei Martiri.*

Références de l'édition : Ruggiero Fabio, 1991, Sagesses chrétiennes, Cerf, 2010 - Bastiaensen, A.A.R., Hilhorst, A., e.a. (ed.), Milan, (1987).

ACTES DES MARTYRS SCILLITAINS (Tunisie)

1. Sous le consulat de Praesens (pour la deuxième fois) et de Condius, le 16 des calendes d'août [17 juillet], à Carthage, comme Speratus, Nartzalus et Cittinus, Donata, Secunda, Vestia avaient été amenés dans la salle d'audience, le proconsul Saturninus dit : « Vous pouvez obtenir le pardon de notre maître l'empereur si vous revenez au bon sens. »
2. Speratus dit : « Nous n'avons jamais rien fait de mal, n'avons participé à aucune iniquité, n'avons jamais proféré de malediction, mais bien que maltraités nous avons rendus grâces, parce que nous obéissons à notre empereur. »
3. Le proconsul Saturninus dit : « Nous aussi sommes religieux et notre religion est simple : nous jurons par le génie de notre seigneur l'empereur et nous faisons des sacrifices pour sa santé, ce que vous devez faire vous aussi. »
4. Speratus dit : « Si tu veux bien m'écouter tranquillement, je t'expliquerai un mystère de simplicité. »
5. Saturninus dit : « Si tu commences à dire du mal de nos rites sacrés, je ne te prêterai pas l'oreille; mais jure plutôt par le génie de notre seigneur l'empereur. »
6. Speratus dit : « Je ne connais pas l'empire de ce monde, mais je sers plutôt ce Dieu que *nul homme n'a vu ni ne peut voir* de ses yeux. Je n'ai pas commis de vol, et si j'achète quelque chose je rends les taxes, car je connais mon Seigneur, *le roi des rois et l'empereur* de toutes les nations. »
7. Le proconsul Saturninus dit aux autres : « Abandonnez cette croyance. »
Speratus dit : « Ce qui est une mauvaise croyance, c'est de commettre un meurtre, de porter un faux témoignage. »
8. Le proconsul Saturninus dit : « N'ayez pas de part à la folie de celui-ci ! »
Cittinus dit : « Nous n'avons à craindre personne, si ce n'est le Seigneur notre Dieu qui est dans les cieux. »
9. Donata dit : « Je rends honneur à César en tant que César, mais je ne crains que Dieu. »
Vestia dit : « Je suis chrétienne. »
Secunda dit : « Je veux être ce que je suis. »

10. Le proconsul Saturninus dit à Speratus : « Persistes-tu à te dire chrétien ? »

Speratus dit : « Je suis chrétien. » ; et tous s'accordèrent avec lui.

11. Le proconsul Saturninus dit : « Voulez-vous avoir du temps pour délibérer ? »

Speratus dit : « Dans une affaire aussi juste, il n'y a pas lieu de délibérer. »

12. Le proconsul Saturninus dit : « Qu'y a-t-il dans votre boîte ? »

Speratus dit : « Les livres et les lettres de Paul, un homme juste. »

13. Le proconsul Saturninus dit : « Vous avez un délai de trente jours ; réfléchissez. »

Speratus dit à nouveau : « Je suis chrétien. » Et tous s'accordèrent avec lui.

14. Le proconsul Saturninus lut la condamnation sur une tablette : « Speratus, Nartzalus et Cittinus, Donata, Secunda, Vestia et les autres ont confessé qu'ils vivaient selon le rite chrétien ; puisqu'ils ont refusé avec obstination la possibilité qui leur a été offerte de revenir à l'usage des Romains, il est décidé qu'ils seront exécutés par le glaive. »

15. Speratus dit : « Nous rendons grâce à Dieu. »

Nartzalus dit : « Aujourd'hui nous sommes martyrs dans les cieux. Grâce à Dieu ! »

16. Le proconsul Saturninus fit proclamer un héraut : « Speratus, Nartzalus et Cittinus, Veturius, Félix, Aquilinus, Laetantius, Januaria, Generosa, Donata, Secunda, Vestia, j'ai ordonné de les conduire (au supplice). »

17. Tous dirent : « Grâce à Dieu. »

Et ainsi tous ensemble reçurent la couronne du martyre, et ils règnent avec le Père, le Fils et l'Esprit Saint pour les siècles des siècles. Amen.

Version latine :

Acta Martyrum Scillitanorum

[1] Praesente bis et Condiano consulibus, XVI Kalendas augustas, Karthagine in secretario inpositis Sperato, Nartzalo et Cittino, Donata, Secunda, Vestia, Saturninus proconsul dixit: "Potestis indulgentiam domini nostri imperatoris promereri, si ad bonam mentem redeatis."

[2] Speratus dixit: "Numquam malefecimus, iniquitati nullam operam praebuimus; numquam malediximus, sed male accepti gratias egimus; propter quod imperatorem nostrum observamus."

[3] Saturninus proconsul dixit: "Et nos religiosi sumus, et simplex est religio nostra, et iuramus per genium domini nostri imperatoris, et pro salute eius supplicamus, quod et vos quoque facere debetis."

[4] Speratus dixit: "Si tranquillas praebueris aures tuas, dico mysterium simplicitatis."

[5] Saturninus dixit: “Initianti tibi mala de sacris nostris aures non praebebo; sed potius iura per genium domini nostri imperatoris.”

[6] Speratus dixit: “Ego imperium huius seculi non cognosco; sed magis illi deo servio, quem nemo hominum vidit nec videre his oculis potest. Furtum non feci; sed siquid emero teloneum reddo; quia cognosco dominum meum, regem regum et imperatorem omnium gentium.”

[7] Saturninus proconsul dixit ceteris: “Desinite huius esse persuasionis.”

Speratus dixit: “Mala est persuasio homicidium facere, falsum testimonium dicere.”

[8] Saturninus proconsul dixit: “Nolite huius dementiae esse participes.”

Cittinus dixit: “Nos non habemus alium quem timeamus, nisi Dominum Deum nostrum qui est in caelis.”

[9] Donata dixit: “Honorem Caesari quasi Caesari; timorem autem Deo.”

Vestia dixit: “Christiana sum.”

Secunda dixit: “Quod sum, ipsud volo esse.”

[10] Saturninus proconsul Sperato dixit: “Perseveras christianus?”

Speratus dixit: “Christianus sum”; et cum eo omnes consenserunt.

[11] Saturninus proconsul dixit: “Numquid ad deliberandum spatium vultis?”

Speratus dixit: “In re tam iusta nulla est deliberatio.”

[12] Saturninus proconsul dixit: “Quae sunt res in capsula vestra?”

Speratus dixit: “Libri et epistolae Pauli viri iusti.”

[13] Saturninus proconsul dixit: “Moram XXX dierum habete et recordemini.”

Speratus iterum dixit: “Christianus sum”; et cum eo omnes consenserunt.

[14] Saturninus proconsul decretum ex tabella recitavit: “Speratum, Nartzalum, Cittinum, Donatam, Vestiam, Secundam et ceteros ritu christiano se vivere confessos, quoniam oblata sibi facultate ad Romanorum morem redeundi obstinanter perseveraverunt, gladio animadverti placet.”

[15] Speratus dixit: “Deo gratias agimus.”

Nartzalus dixit: “Hodie martyres in caelis sumus: Deo gratias.”

[16] Saturninus proconsul per praeconem dici iussit: “Speratum, Nartzalum, Cittinum, Veturium, Felicem, Aquilinum, Laetantium, Ianuariam, Generosam, Vestiam, Donatam, Secundam duci iussi.”

[17] Universi dixerunt: “Deo gratias.”

Et statim decollati sunt pro nomine Christi.

Amen.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans les actes :

PERSÉCUTIONS	
Motifs des persécutions	1, 5, 6, 7, 9, 10, 13
Types de condamnations	14, 16
Législation romaine	1, 3, 5, 8, 11, 13, 14, 16
Église primitive	2, 4, 6, 8, 12,
Persécutions et martyrs	15, 17

Lieu	Carthage
Date des événements	17 juillet 180
Date de la rédaction du texte	idem
Édition du texte	<ul style="list-style-type: none"> - Ruggiero F., « Atti dei martiri Scilitani. Introduzione, testo, traduzione, testimonianze e commento », <i>Atti della Accademia nazionale dei Lincei</i>, 388, 1991, p. 35-138. - Sagesses chrétiennes, Cerf, 2010, pages 99 à 104 - Bastiaensen, A.A.R., Hilhorst, A., e.a. (ed.), <i>Atti e Passioni dei Martiri</i>, Milan, (1987). - Musurillo, H., <i>The Acts of the Christian Martyrs</i>, Oxford, (1972).
Bibliographie	- <i>Premiers écrits chrétiens</i> , édition publiée sous la direction de Bernard Pouderon, Jean Marie Salamito et Vincent Zarini – Bibliothèque de la Pléiade. Éditions Gallimard 2016.

FICHE N°14

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : *Passion de Perpétue et Félicité – La Passione di Perpetua e Felicitia.*

Références de l'édition : Éditions du Cerf, 1996 – Sagesses Chrétiennes, 2010, p. 117 à 144 - RCS Libri S.p.A., Milano, 2008.

PASSION DE PERPÉTUE ET FÉLICITÉ

Prologue

II. 1. De jeunes catéchumènes furent arrêtés, Revocatus et sa compagne d'esclavage Félicité, Saturninus et Secundulus ; parmi eux il y avait aussi Vibia Perpetua, de naissance honorable, d'éducation libérale, matrone par son mariage. 2. Elle avait son père et sa mère et deux frères, l'un également catéchumène, et un fils, un bébé encore au sein. 3. Elle avait environ vingt-deux ans. C'est elle-même qui, à partir d'ici, raconta toute l'histoire de son martyre, telle qu'elle la laisse écrite de sa main et selon son idée.

Comparution des prisonniers

VI. 1. Un autre jour, pendant que nous prenions notre repas, on nous emmena subitement pour être interrogés et nous arrivâmes au forum. Le bruit se répandit aussitôt dans les environs du forum et une foule immense se rassembla. 2. Nous montâmes sur l'estrade. Interrogés, les autres firent leur confession de foi. On en vint à moi, et mon père apparut soudain avec mon fils ; il me tira de la marche et me dit : « Sacrifie, aie pitié de ton enfant. » 3. Le procureur Hilarius, qui avait alors reçu le droit de glaive à la place du proconsul Minucius Timinianus, défunt, dit : « Épargne les cheveux blancs de ton père, épargne l'enfance de ton fils, fais le sacrifice pour le salut des empereurs. » 4. Je répondis : « Je ne le fais pas. » Hilarius dit : « Tu es chrétienne ? », et je répondis : « Je suis chrétienne. » 5. Et comme mon père se tenait près de moi pour provoquer ma chute, Hilarius ordonna de le repousser et on le frappa d'un coup de verge. J'eus de la peine pour ce qui arrivait à mon père, comme si j'avais été frappé moi-même, j'eus de la peine aussi pour sa vieillesse malheureuse. 6. Alors le procureur prononce sa sentence sur tous et nous condamne aux bêtes, et tout joyeux nous revenons à la prison. 7. Comme l'enfant avait l'habitude de prendre le sein et de

rester avec moi dans la prison, j'envoie aussitôt le diacre Pomponius chez mon père en réclamant l'enfant, mais mon père ne voulut pas le donner. Et comme Dieu le voulut, il ne demanda plus désormais à téter, et mes seins ne me provoquèrent plus d'inflammation, pour que je ne sois tourmentée ni par le souci de l'enfant ni par la douleur de mes seins.

Félicité accouche en prison

XV. 1. Quant à Félicité, la grâce de Dieu la toucha elle aussi de la façon suivante. 2. Elle était enceinte lorsqu'elle fut arrêtée, et comme elle en était au huitième mois et que le jour du spectacle approchait, elle était en grande tristesse à l'idée qu'elle aurait un sursis à cause de sa grossesse (car la loi n'autorise pas l'exécution des femmes enceintes) et qu'elle répandrait plus tard son sang innocent et saint en compagnie d'autres scélérats. 3. Ses compagnons de martyre s'attristaient fort aussi de la même façon, comme une compagne de voyage, seule sur la route de même espérance. 4. Aussi, deux jours avant les jeux, ils répandirent leur prière devant Dieu avec un gémissement unanime. 5. Aussitôt après la prière, les douleurs la saisirent, et comme elle peinait et souffrait à cause de la difficulté naturelle d'un accouchement au huitième mois, l'un des gardes assistants de la prison lui dit : « Toi qui souffres ainsi maintenant, que feras-tu en présence des bêtes, que tu as méprisées quand tu n'as pas voulu sacrifier ? » 6. Elle leur répondit : « Maintenant, c'est moi qui souffre ce que je souffre, mais là-bas un autre souffrira pour moi, parce que moi, je souffrirai pour lui. » 7. Elle donna naissance à une fille, qu'une soeur éleva comme son propre enfant.

Version latine :

II. Apprehensi sunt adolescentes catechumeni: Revocatus et Felicitas, conserva eius, Saturninus et Secundulus; inter hos et Vibia Perpetua, honeste nata, liberaliter instituta, matronaliter nupta, habens patrem et matrem et fratres duos, alterum aequae catechumenum, et filium infantem ad ubera. Erat autem ipsa circiter annorum viginti duo. Haec ordinem totum martyrii sui iam hinc ipsa narravit, sicut conscriptum manu sua et suo sensu reliquit.

VI. Alio die cum pranderemus, subito rapti sumus ut audiremur. Et pervenimus ad forum. Rumor statim per vicinas fori partes cucurrit, et factus est populus inmensus. | Ascendimus in catastam. Interrogati ceteri confessi sunt. Ventum est et ad me. Et apparuit pater ilico cum filio meo, et extraxit me de gradu, dicens: «Supplica; miserere infanti». Et Hilarianus procurator, qui tunc loco proconsulis Minuci Timiniani defuncti ius gladii acceperat: «Parce», inquit, «canis patris tui, parce infantiae pueri. Fac sacrum pro salute Imperatorum». | Et ego respondi: «Non facio». Hilarianus: «Christiana es?» inquit. Et ego respondi: «Christiana sum». Et cum staret pater ad me deiciendam, iussus est ab Hilariano proici, et virga percussus est. Et doluit mihi casus patris mei, quasi ego fuisset percussa: sic dolui pro senecta eius misera. Tunc nos universos pronuntiat et damnat ad bestias; et hilares descendimus ad carcerem. Tunc quia consueverat a me infans mammas accipere et mecum in carcere manere, statim mitto ad patrem Pomponium diaconum, postulans infantem. | Sed pater dare noluit. Et quomodo Deus voluit, neque ille amplius mammas desideravit, neque mihi fervorem fecerunt, ne sollicitudine infantis et dolore mammarum macerarer.

XV. Circa Felicitatem vero, et illi gratia Domini eiusmodi contigit: Cum octo iam mensium ventrem haberet (nam praegnans fuerat adprehensa), instante spectacula die in magno erat luctu, ne propter ventrem differretur (quia non licet praegnantes poenae repraesentari) et ne inter alios postea sceleratos sanctum et innocentem sanguinem funderet. Sed et conmartires graviter contristabantur, ne tam bonam sociam quasi comitem solam in via eiusdem spei relinquerent. Coniuncto itaque unito gemitu ad Dominum orationem fuderunt ante tertium diem muneris. | Statim post orationem dolores invaserunt. Et cum pro naturali difficultate octavi mensis in partu laborans doleret, ait illi quidam ex ministris cataractariorum: «Quae sic modo doles, quid facies obiecta bestiis, quas contempsisti cum sacrificare noluisti?» Et illa respondit: «Modo ego patior quod patior; illic autem alius erit in me qui patietur pro me, quia et ego pro illo passura sum». Ita enixa est puellam, quam sibi quaedam soror in filiam educavit.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans les actes :

PERSÉCUTIONS	
Motifs des persécutions	II. 1, 2, III. 1, 2, 3, 4, 5, VI. 2, 3, 4, XV. 2
Types de condamnations	V. 3, 4, VI. 6, VIII. 1, XV. 2, 5, XVI. 2, 3, 4, XVII. 1, 2, XVIII. 3, 4, 5, 6, 9, XIX. 1, 2, 3, 4, 5, 6, XX. 1, 2, 3, 7, XXI. 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10
Législation romaine	II. 1, 2, III. 9, V. 1, 2, V. 4, VI. 1, 2, 3, 4, 5, 6, VIII. 1, X. 9, IX. 1, 2, XV. 2, XVI. 2, 3, 4,
Église primitive	I. 1, 2, 3, 4, 5, 6, IV. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, VII. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, VIII. 1, 2, 3, X. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, XI. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, XII. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, XIII. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, XIV. 1, 2, 3, XV. 1, 3, 4, 6, XVI. 1, XVII. 1, 2, 3, XVIII. 1, 2, 3, 5, 6, 8, XX. 4, 5, 6, 8, 9, 10, XXI. 2, 3, 4, 5, 11.
Persécutions et martyrs	III. 6, 7, 8, 9, V. 6, VI. 7, 8, VII. 1, X. 1, XVI. 1, 2, 3, XV. 1, 2, 5, XIX. 1,

Lieu	Carthage
Date des événements	7 Mars 203
Date de la rédaction du texte	Mars 203
Édition du texte	- Amat J., <i>Passion de Perpétue et Félicité, suivi des Actes</i> , Éd. Du Cerf, (« Sources Chrétiennes, 417), 1996. - Sagesses chrétiennes, Cerf, 2010, p. 117 à 144 - Formizano, M., RCS Libri S.p.A., Milano, 2008, p. 75 à 131.
Bibliographie	- <i>Premiers écrits chrétiens</i> , édition publiée sous la direction de Bernard Pouderon, Jean Marie Salamito et Vincent Zarini – Bibliothèque de la Pléiade. Éditions Gallimard 2016

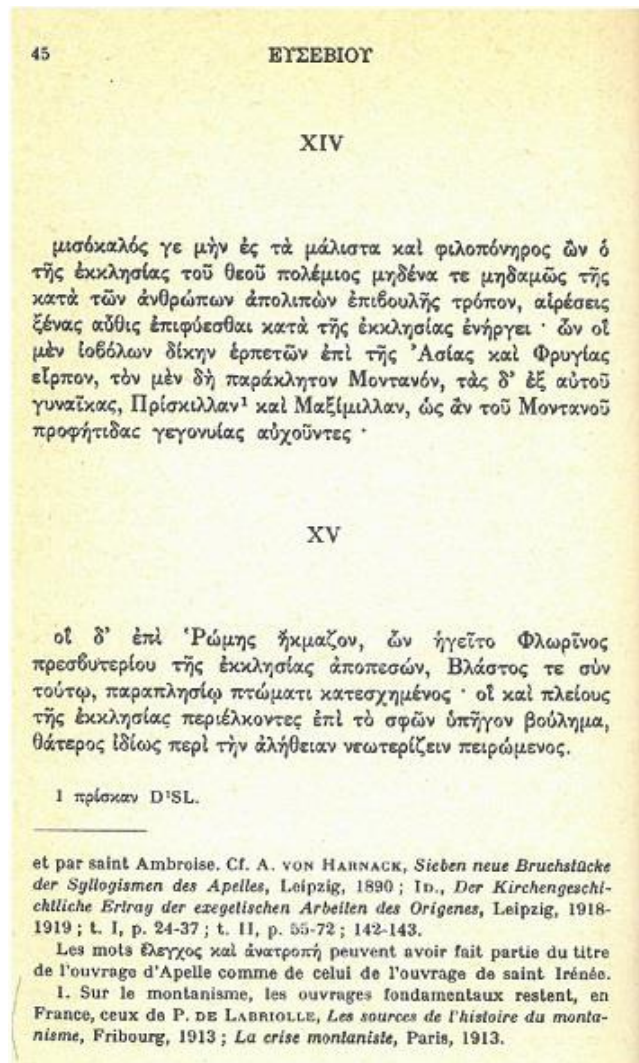
FICHE N°15

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre V, 14.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952.

LES FAUX PROPHÈTES CATAPHRYGIENS

Étant au plus haut point l'adversaire du bien et l'ami du mal et n'ayant jamais omis aucune sorte de machinations contre les hommes, l'ennemi de l'Église de Dieu travaillait à produire encore des hérésies étrangères contre l'Église. Parmi les hérétiques, les uns, à la manière des serpents venimeux, se glissaient en Asie et en Phrygie, en se glorifiant de Montan, comme du Paraclet, et des femmes de sa suite, Priscilla et Maximilla, comme si elles étaient prophétesses de Montan.



Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

HÉRÉSIES (Montant, Priscilla, Maximilla)	
Église primitive, principes, représentants et transmission	
Hérésies, faux prophètes et lieux	Tout le paragraphe
Fin de l'hérésie	

Lieu	Asie Mineure
Date des événements	Début du IIème siècle
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952, p.45
Bibliographie	

FICHE N°16

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre V, 16, 1-22.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952.

CE DONT ON FAIT MENTION AU SUJET DE MONTAN ET DES FAUX PROPHÈTES QUI ÉTAIENT AVEC LUI

[1] Contre l'hérésie appelée Cataphrygienne, la puissance protectrice de la vérité suscita à Hiérapolis, comme une arme forte et invincible, Appolinaire dont il a été fait mention précédemment, et avec lui beaucoup d'autres parmi les habiles de ce temps : ils nous ont laissé une matière très ample pour notre récit. [2] Un des hommes susdits, au début d'un ouvrage écrit contre ces hérétiques, montre qu'il a eu aussi avec eux des discussions orales pour les réfuter. Il commence donc de cette manière :

[3] « Depuis un temps fort long et fort considérable, cher Avircius Marcellus, tu m'as ordonné d'écrire un ouvrage contre l'hérésie de ceux qu'on appelle les partisans de Miltiade. Je suis resté indécis jusqu'à présent, non que je fusse embarrassé pour réfuter le mensonge et pour rendre témoignage à la vérité, mais parce que je craignais et me gardais avec soin de paraître de quelque manière faire des additions ou des surcharges à la parole du Nouveau Testament de l'Évangile, à laquelle il n'est pas possible d'ajouter ni de retrancher pour celui qui a choisi de se conduire selon l'Évangile même.

[4] « Récemment j'étais à Ancyre de Galatie et je trouvai l'Église de ce lieu tout assourdie par la nouvelle, non pas prophétie comme ils l'appellent, mais plus exactement pseudo-prophétie, comme il sera démontré. Autant que je le pus, avec l'aide du Seigneur, nous discutâmes en toute occasion sur ces gens-là, et sur les arguments qu'ils allèguent, pendant plusieurs jours, dans l'Église : de la sorte, l'Église fut réjouie et fortifiée dans la vérité ; ceux du parti adverse furent pour l'instant battus et nos ennemis attristés. [5] Les presbytres du lieu nous demandèrent donc, en présence de notre co-presbytre Zotique d'Otrous, de leur laisser un mémorial de ce qui avait été dit contre les ennemis de la parole de vérité. Nous ne le fîmes pas, mais promîmes depuis ici, avec la permission du Seigneur, et de leur envoyer au plus vite notre travail. »

[6] Ayant dit ces choses et d'autres encore au commencement de son livre, il rapporte de cette manière la cause de l'hérésie susdite :

« Leur opposition actuelle et l'hérésie récente qui les sépare de l'Église eurent la cause que voici. [7] Il y a, dit-on, en Mysie, sur la frontière de Phrygie, un bourg appelé Ardabau : c'est là, à ce qu'on

raconte, que tout d'abord un des nouveaux fidèles, nommé Montan, alors que Gratus était proconsul d'Asie, ouvrit à l'ennemi l'accès de son âme par suite d'une ambition démesurée des premières places. Agité par l'esprit (du mal), il devint soudain comme possédé et pris de fausse extase et il se mit, dans ses transports, à parler, à prononcer des mots étranges et à prophétiser d'une manière tout à fait contraire à l'usage traditionnel qui garde la succession ancienne de l'Église. [8] Parmi ceux qui furent alors les auditeurs de ces discours illégitimes, les uns, importunés par lui comme un énergomène, un démoniaque, un possédé de l'esprit d'erreur, qui troublait les foules, le blâmaient et l'empêchaient de parler, se souvenant de l'explication du Seigneur, et de sa menace touchant la vigilance avec laquelle il faut se garder de la venue des faux prophètes. Les autres au contraire, comme exaltés par l'Ésprit Saint et le charisme prophétique, et surtout enflés d'orgueil et oublieux de l'explication du Seigneur, provoquaient l'esprit insensé, flatteur et séducteur du peuple, charmés et trompés par lui au point qu'on ne pouvait plus les obliger à se taire.

« [9] Par quelque artifice, ou plutôt par ces détestables procédés, le diable machinait la perte des indociles et se faisait honorer par eux contre toute raison. Il excitait et échauffait leur esprit endormi déjà loin de la vraie foi. Il suscita encore deux femmes qu'il remplit d'un esprit bâtard, en sorte qu'elles se mirent à parler en contresens, d'une façon étrange, semblablement à l'homme. Et cet esprit proclamait bienheureux ceux qui se réjouissaient et se glorifiaient en lui et les exaltait par la grandeur de ses promesses ; mais quelques fois aussi, il leur adressait en face des reproches très justes et très dignes de créance, afin de paraître capable de reprendre ; mais peu nombreux étaient parmi les Phrygiens les dupes de cette feinte. L'esprit d'arrogance enseignait encore à blasphémer l'Église catholique tout entière, qui est répandue sous le ciel, parce que sa fausse prophétie ne recevait auprès d'elle ni honneur ni accès.

« [10] En effet, les fidèles d'Asie se réunirent souvent à cette fin en de nombreux endroits de l'Asie ; ils examinèrent les discours récents et montrèrent qu'ils étaient profanes ; et, après avoir condamné l'hérésie, ils chassèrent ainsi de l'Église ses sectateurs et les retranchèrent de la communion. »

[11] Voilà ce qu'il raconte pour commencer ; et tout le long de l'ouvrage il poursuit la réfutation de leur erreur. Au second livre, au sujet de la mort des personnages cités plus haut, il dit ceci :

[12] « Puisqu'ils nous appelaient assassins des prophètes, parce que nous n'avons pas reçu leurs prophètes bavards, - car ce sont ceux-là, disent-ils, que le Seigneur avait promis d'envoyer au peuple -, qu'ils nous répondent devant Dieu : Y en a-t-il un seul, mes amis, parmi ceux qui ont commencé à parler à la suite de Montan et des femmes, qui ait été persécuté par les Juifs ou tué par les méchants ? Pas un. Y en a-t-il un seul parmi eux qui ait été pris et crucifié pour le Nom ? Pas davantage. De même une des femmes a-t-elle été fouettée dans les synagogues des Juifs ou lapidée ? [13]

Absolument pas. C'est par une autre mort que, dit-on, Montan et Maximilla ont péri. En effet, on raconte que, poussés par l'esprit d'erreur, ils se pendirent l'un et l'autre, mais non pas ensemble, et une rumeur persistante relative aux circonstances de leur fin rapporte qu'ils finirent ainsi et terminèrent leur vie comme le traître Judas. [14] De même c'est un récit fréquent que cet admirable Théodote, quelque chose comme le premier intendant de ce qu'ils appellent la prophétie, fut un jour soulevé de terre et emporté vers les cieux : il était entré en extase et s'était confié lui-même à l'esprit d'erreur, mais il fut projeté à terre et périt misérablement. On dit tout au moins que les choses se passèrent ainsi.

« [15] Mais faute d'avoir rien vu nous-même, ne pensons pas, mon très cher, le savoir : peut-être est-ce ainsi, peut-être est-ce autrement que moururent Montan et Théodote et la femme déjà citée. »

[16] Il dit encore, dans le même livre, que les saints évêques d'alors avaient essayé de réfuter l'esprit qui était en Maximilla, mais qu'ils en avaient été empêchés par d'autres, évidemment complices de cet esprit. [17] Il écrit ceci : « Et que l'esprit qui parle par Maximilla ne dise pas dans le même ouvrage – celui selon Astérius Urbanus : « Je suis poursuivi loin des moutons comme un loup : je ne suis pas un loup ; je suis parole, esprit, puissance. » Mais qu'il montre clairement la force qui est dans l'esprit ; qu'il la prouve ; que par l'esprit il oblige à le confesser ceux qui étaient alors présents pour éprouver l'esprit qui parle et pour discuter avec lui : hommes éprouvés et évêques, Zotique du bourg de Coumane et Julien d'Apamée, à qui les compagnons de Thémison fermèrent la bouche, sans leur permettre de réfuter l'esprit menteur et trompeur du peuple. »

[18] Dans ce même livre, il dit encore d'autres choses pour réfuter les fausses prophéties de Maximilla et en même temps il indique le temps où il écrivait, et il fait mention des prédictions où la voyante annonçait d'avance qu'il y aurait des guerres et des bouleversements. Il montre le mensonge de ces annonces en disant ainsi :

[19] « Et comment tout cela ne paraîtrait-il pas dès maintenant mensonger ? Car il y a plus de treize ans aujourd'hui que cette femme est morte, et aucune guerre ni partielle ni générale n'a eu lieu dans le monde, mais par la miséricorde de Dieu les chrétiens eux-mêmes ont joui d'une paix continuelle. »

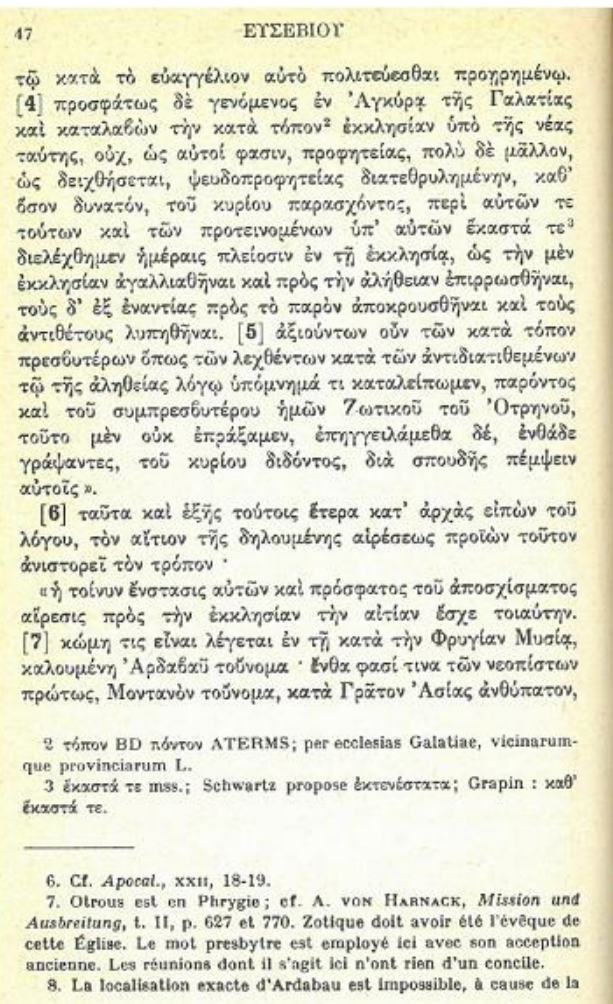
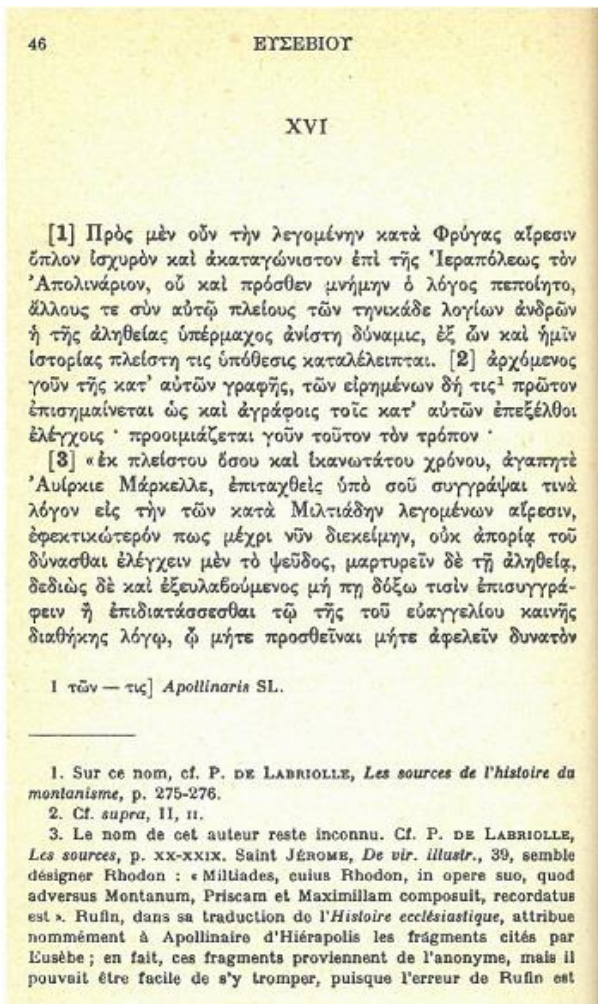
[20] Tout cela provient du deuxième livre. Et du troisième livre, je donnerai de courts extraits, dans lesquels il riposte ainsi à ceux qui se glorifiaient de ce qu'un plus grand nombre d'entre eux avaient été martyrs :

« Lors donc que, confondus dans tout ce qu'ils disent, ils sont ainsi réduits au silence, ils essaient de se rabattre sur les martyrs ; ils affirment qu'ils en ont beaucoup et que c'est là une preuve fidèle du pouvoir de l'esprit qu'ils appellent prophétique. Mais rien, à ce qu'il paraît, n'est moins vrai. [21] Car il y a d'autres hérésies qui ont des martyrs en très grand nombre ; et certes nous ne serons pas

d'accord avec elles pour cela et nous ne confesserons pas qu'elles ont la vérité. Et d'abord, les partisans de l'hérésie de Marcion, qu'on appelle Marconistes, disent qu'ils ont un très grand nombre de martyrs du Christ, mais ils ne confessent pas le Christ lui-même selon la vérité. »

Et un peu plus loin il ajoute ceci :

[22] « C'est pourquoi d'ailleurs, lorsque ceux de l'Église sont appelés au témoignage de la foi selon la vérité et qu'ils se trouvent avec quelques un de ceux qu'on appelle les martyrs de l'hérésie phrygienne, ils s'écartent d'eux et meurent sans communiquer avec eux, parce qu'ils ne veulent pas donner leur assentiment à l'esprit de Montan et de ses femmes. Cela est vrai, comme le montre avec évidence ce qui s'est passé encore de notre temps à Apamée du Méandre à propos de ceux qui ont rendu témoignage avec Caïus et Alexandre d'Euménie. »



Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

HÉRÉSIES (Montan et Maximilla, Théodote, Marcion)	
Église primitive, représentants et transmission	2, 3, 4, 5, 8, 10, 22
Hérésies, faux prophètes et lieux	1, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 13 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22
Fin de l'hérésie	4, 10, 12

Lieux	Asie Mineure : Phrygie, Hiérapolis - Ancyre de Galatie – Mysie, Ardabau
Date des événements	IIème siècle
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952, p.46 à 52.
Bibliographie	

.

FICHE N°17

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre V, 17, 1-5.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952.

MILTIADE ET LES LIVRES QU'IL A COMPOSÉS

[1] Dans cet ouvrage, il fait encore mention d'un écrivain, Miltiade, qui aurait composé lui aussi un traité contre l'hérésie susdite. Après avoir cité quelques paroles des ces hérétiques, il continue en disant :

« J'ai trouvé cela dans un ouvrage où ils attaquent l'ouvrage de miltiade notre frère, qui y démontre qu'il ne faut pas qu'un prophète parle en extase, et je l'ai résumé. »

[2] Un peu plus loin, dans le même écrit, il énumère ceux qui ont prophétisé selon le Nouveau Testament ; et parmi eux, il compte une certaine Ammia et Quadratus ; il dit ceci :

« Mais le faux prophète dans la fausse extase, qu'accompagnent l'impudence et la témérité, commence par une déraison volontaire, puis il en arrive, comme il a été dit, à un délire involontaire de l'âme. [3] Ils ne pourront montrer aucun prophète, ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Testament, qui ait été rempli par l'Esprit de cette manière. Ils ne revendiqueront ni Agabus, ni les filles de Philippe, ni Ammia de Philadelphie, ni Quadratus, ni les autres quels qu'ils soient, parce qu'ils n'ont aucun rapport avec eux. »

[4] Un peu plus loin, il dit encore ceci :

« Si en effet, comme ils le prétendent, après Quadratus et Ammia de Philadelphie, les femmes qui entouraient Montan ont reçu par succession le charisme prophétique, qu'ils montrent ceux qui, parmi les disciples de Montan et de ses femmes, en a hérité. Car l'Apôtre estime qu'il faut que le charisme prophétique existe dans toute l'Église jusqu'à la parousie finale. Mais ils n'auraient personne à montrer depuis déjà quatorze ans que Maximilla est morte.»

[5] Voilà ce que dit cet écrivain. Quant à ce Miltiade dont il parle, il nous a laissé d'autres souvenirs de son zèle personnel à l'égard des oracles divins, dans les livres qu'il a composés *Contre les Grecs et Contre les Juifs* : il a traité séparément chaque sujet en deux livres. Il a fait aussi une *apologie* en faveur de la philosophie qu'il suivait, pour les princes de ce monde.

XVII

[1] Ἐν τούτῳ δὲ τῷ συγγράμματι καὶ Μιλτιάδου συγγραφῆως μέμνηται, ὡς λόγον τινὰ καὶ αὐτοῦ κατὰ τῆς προειρημένης αἰρέσεως γεγραφότος· παραθέμενος γοῦν αὐτῶν¹ λέξεις τινάς, ἐπιφέρει λέγων·

«ταῦτα εὐρῶν ἐν τινι συγγράμματι αὐτῶν ἐνισταμένων τῷ Μιλτιάδου² τοῦ ἀδελφοῦ συγγράμματι, ἐν ᾧ ἀποδείκνυσιν περὶ τοῦ μὴ δεῖν προφήτην ἐν ἐκστάσει λαλεῖν, ἐπιτεμύμην».

[2] ὑποκαταβάς δ' ἐν ταύτῳ τοὺς κατὰ τὴν καινὴν διαθήκην προπεφητευκότας καταλέγει, ἐν οἷς καταριθμεῖ Ἀμμίαν τινὰ καὶ Κοδρᾶτον, λέγων οὕτως·

«ἀλλ' ὁ γε ψευδοπροφήτης ἐν παρεκστάσει, ᾧ ἔπειτα ἄδεια καὶ ἀφοβία, ἀρχομένου μὲν ἐξ ἔκουσίου ἀμαθίας, καταστρέφοντος δὲ εἰς ἀκούσιον μανίαν ψυχῆς, ὡς προείρηται.

[3] τοῦτον δὲ τὸν τρόπον οὔτε τινὰ τῶν κατὰ τὴν παλαιὰν οὔτε τῶν κατὰ τὴν καινὴν πνευματοφορηθέντα προφήτην

1 αὐτῶν mss. αὐτοῦ SL (c.a.d. de Miltiade).

2 μιλτιάδου cod. Paris. 1436 ἀλκιβάδου mss.

1. Comme l'écrivit l'annotateur de la traduction *Gravin*, t. II, p. 519, « la distribution des divers écrivains de l'époque entre les défenseurs et les adversaires du montanisme est rendue très difficile par l'orthodoxie postérieure qui ne pouvait se résigner à ranger des écrivains zélés et pieux parmi les partisans de la prophétie ». Dans le cas présent, on ne saurait pas hésiter toutefois à voir dans Miltiade un polémiste orthodoxe.

2. Au lieu du pronom αὐτῶν, le latin et le syriaque lisent le singulier αὐτοῦ. Rufin écrit donc : « denique et inserit ex eius dictis suo operi haec verba », en laissant croire que l'anonyme va citer Miltiade.

3. A la place du nom de Miltiade, les manuscrits grecs et le syriaque lisent celui d'Alcibiade. Rufin omet complètement la citation. Seul

δειξάι δυνήσονται, οὔτε Ἀγαθὸν οὔτε Ἰούδαν οὔτε Σίλαν οὔτε τὰς Φιλίππου θυγατέρας, οὔτε τὴν ἐν Φιλαδελφίᾳ Ἀμμίαν οὔτε Κοδρᾶτον, οὔτε εἰ δὴ τινὰς ἄλλους μὴδὲν αὐτοῖς προσήκοντας καυχῆσονται».

[4] καὶ αὐθις δὲ μετὰ βραχέα ταῦτά φησιν·

«εἰ γὰρ μετὰ Κοδρᾶτον καὶ τὴν ἐν Φιλαδελφίᾳ Ἀμμίαν, ὡς φασιν, αἱ περὶ Μοντανὸν διεδέξαντο γυναῖκες τὸ προφητικὸν χάρισμα, τοὺς ἀπὸ Μοντανοῦ καὶ τῶν γυναικῶν τίνες παρ' αὐτοῖς διεδέξαντο, δεξάτωσαν· δεῖν γὰρ εἶναι τὸ προφητικὸν χάρισμα ἐν πάσῃ τῇ ἐκκλησίᾳ μέχρι τῆς τελείας παρουσίας ὁ ἀπόστολος ἀξιοῖ. ἀλλ' οὐκ ἂν ἔχιοιν δεῖξαι τεσσαρεσκαιδέκατον ἡδὴ που τοῦτο ἔτος ἀπὸ τῆς Μαξιμίλλης τελευτῆς».

[5] οὗτος μὲν δὴ τσσαῦτα· ὁ γέ τοι πρὸς αὐτοῦ δεδηλωμένους Μιλτιάδης καὶ ἄλλας ἡμῖν τῆς ἰδίας περὶ τὰ θεῖα λόγια σπουδῆς μνήμας καταλέλοιπεν ἐν τε οἷς πρὸς Ἑλληνας συνέταξε λόγοις καὶ τοῖς πρὸς Ἰουδαίους, ἑκατέρᾳ ἰδίως ὑποθέσει ἐν δυσὶν ὑπαντήσας συγγράμμασιν, ἔτι δὲ καὶ πρὸς τοὺς κοσμικοὺς ἄρχοντας³ ὑπὲρ ἧς μετῆι φιλοσοφίας πεποιήται ἀπολογία.

3 κοσμικοὺς ἄρχοντας ABDL Hieron. de uir. ill. 39 Ἑλληνας κοσμικοὺς ἄρχοντας TERM.

10. *Act. Apost.*, VIII, 5; XXI, 8-9. Les Actes assurent que l'évangéliste Philippe avait quatre filles vierges et prophétesses. ORIGÈNE, *In I Cor.*, XIV, 36, cité par P. DE LABRIOLLE, *Sources*, p. 55, assure que les montanistes faisaient appel à l'autorité des filles de l'évangéliste. On sait que l'évangéliste a été confondu très tôt avec l'apôtre du même nom.

11. Cf. *Ephes.*, IV, 11 suiv. ; *I Cor.*, I, 7.

12. Miltiade est encore cité par TERTULLIEN, *Advers. Valentin.*, 5 ; mais nous ne savons pas où il vivait et ses œuvres sont entièrement perdues. L'anonyme antiartémonite cité H. E., V, XXVIII, 4, le mentionne parmi ceux qui ont prêché la divinité du Christ. Cf.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

HÉRÉSIES (Montan, Maximilla)	
Église primitive, représentants et transmission	1, 2, 3, 4, 5
Hérésies, faux prophètes et lieux	1, 4, 5
Fin de l'hérésie	3

Lieu	Asie Mineure
Date des événements	Début du II ^e siècle
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952, p.53 et 54
Bibliographie	

FICHE N°18

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre V, 19, 1-4.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952.

SÉRAPION AU SUJET DE L'HÉRÉSIE DES PHRYGIENS

[1] Sérapion, dont on rapporte qu'il fut, dans les temps dont nous parlons, évêque de l'Église d'Antioche après Maximin, fait mention des ouvrages d'Apollinaire contre l'hérésie susdite. Il fait mention de lui dans une lettre particulière adressée à Caricus et à Pontius où, réfutant lui aussi la même hérésie, il ajoute ceci :

[2] « Afin que vous sachiez encore que l'action de cette organisation trompeuse, nommée la Nouvelle Prophétie, est en horreur à toute la fraternité dans le Christ qui est répandue sur toute la terre, je vous envoie aussi les ouvrages de Caludius Apollinaire, le bienheureux évêque d'Hiérapolis d'Asie. »

[3] Dans cette lettre de Sérapion sont rapportées aussi les signatures de différents évêques : l'un d'eux signe ainsi :

« (Moi) Aelius Quirinus, martyr, je souhaite que vous vous portiez bien.»

Un autre de cette façon :

« Aelius Publius Julius, évêque de Débelte, colonie de Thrace. Aussi vrai que Dieu est dans les cieux, le bienheureux Sotas d'Anchiale a voulu chasser le démon de Priscilla, et les hypocrites ne l'ont pas permis. »

[4] Il y a encore dans les écrits que nous citons les signatures autographes d'un grand nombre d'autres évêques en accord avec ceux-ci. Voilà ce qui se passait en ce qui concerne ces (hérétiques).

ἐν Πεπούζοις προφητεύειν δὴ προσποιουμένης τῆς Μαξιμίλλης ἐπιστάς διελέγξαι τὸ ἐνεργοῦν ἐν αὐτῇ πνεῦμα πεπειράται, ἐκωλύθη γε μὴν πρὸς τῶν τὰ ἐκείνης φρονούντων. [14] καὶ Θρασέα δὲ τινος τῶν τότε μαρτύρων μνημονεύει. ἔτι δὲ ὡς ἐκ παραδόσεως τὸν σωτήρᾳ φησιν προστεταχέναι τοῖς αὐτοῦ ἀποστόλοις ἐπὶ δώδεκα ἔτεσιν μὴ χωρισθῆναι τῆς Ἱερουσαλήμ, κέχρηται δὲ καὶ μαρτυρίαις ἀπὸ τῆς Ἰωάννου Ἀποκαλύψεως, καὶ νεκρὸν δὲ δυνάμει θεῖα πρὸς αὐτοῦ Ἰωάννου ἐν τῇ Ἐφέσῳ ἐγγέρονται ἰστορεῖ, καὶ ἄλλα τινὰ φησιν, δι' ὧν ἰκανῶς τῆς προσηρημένης αἵρέσεως πληρέστατα διηύθυνεν τὴν πλάνην. ταῦτα καὶ ὁ Ἀπολλώνιος.

XIX

[1] Τῶν δὲ Ἀπολιναρίου κατὰ τῆς δηλωθείσης αἵρέσεως μνήμην πεποιήται Σεραπίων, ὃν ἐπὶ τῶν δηλουμένων χρόνων μετὰ Μαξιμίον ἐπίσκοπον τῆς Ἀντιοχείων ἐκκλησίας γενέσθαι κατέχει λόγος· μέμνηται δ' αὐτοῦ ἐν ἰδίᾳ ἐπιστολῇ τῇ πρὸς Καρικὸν καὶ Πόντιον¹, ἐν ᾗ διευθύνων καὶ αὐτὸς τὴν αὐτὴν αἵρεσιν, ἐπιλέγει ταῦτα·

[2] «ὅπως δὲ καὶ τοῦτο εἰδῆτε ὅτι τῆς ψευδοῦς ταύτης τάξεως τῆς ἐπικαλουμένης νέας προφητείας ἐδδέλυκται ἡ

¹ Πόντιον BDS Hieron., de uir. ill. 41, cf. 6, 12, 1 ποντικὸν ATERML.

²⁶ Thraséas d'Euménie est cité par saint Polycrate d'Éphèse, *infra*, V, xxiv, 4, comme une des célébrités des Églises d'Asie.

²⁷ La même tradition est rapportée par CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates*, VI, v, 43; cf. LIESIUS, *Die apokryphen Apostelgeschichten*, t. I, p. 13. Elle figure dans le *Kerygma Petron*, fragm. 6. Voir A. RESCH, *Agrapha* 2^{me} édit., p. 275.

ἐνέργεια παρὰ πάσῃ τῇ ἐν κόσμῳ ἀδελφότητι², πέπομφα ὑμῖν καὶ Κλαυδίου Ἀπολιναρίου, τοῦ μακαριωτάτου γενομένου ἐν Ἱεραπόλει τῆς Ἀσίας ἐπισκόπου, γράμματα·

[3] ἐν ταύτῃ δὲ τῇ τοῦ Σεραπίωνος ἐπιστολῇ καὶ ὑποσημειώσεις φέρονται διαφόρων ἐπισκόπων, ὧν ὁ μὲν τις ὡδέ πως ὑποσημειώται·

«Αὐρήλιος Κυρίνιος μάρτυς ἐρρῶσθαι ὑμᾶς εὐχομαι»,

ὁ δὲ τις τοῦτον τὸν τρόπον·

«Αἰλιος³ Πούπλιος Ἰούλιος⁴ ἀπὸ Δεβελτοῦ κολωνίας τῆς Θράκης ἐπίσκοπος· ἤ ὁ θεὸς ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς, ὅτι Σωτᾶς ὁ μακάριος ὁ ἐν Ἀγγιάλῳ ἠθέλησε τὸν δαίμονα τὸν Πρισκίλλης⁵ ἐκβαλεῖν, καὶ οἱ ὑποκριταὶ οὐκ ἀφῆκαν».

[4] καὶ ἄλλων δὲ πλείονων τὸν ἀριθμὸν ἐπισκόπων συμψήφων τούτοις ἐν τοῖς δηλωθεῖσιν γράμμασιν ἀπόγραφοι φέρονται σημειώσεις, καὶ τὰ μὲν κατὰ τούτους ἦν τοιαῦτα·

XX

[1] ἐξ ἐναντίας δὲ τῶν ἐπὶ Ῥώμῃς τὸν ὑγιῆ τῆς ἐκκλησίας θεσμὸν παραχαρᾶττοντων, Εἰρηναῖος διαφόρους ἐπιστολάς

² κόσμῳ ἀδελφότητι ATER τῷ κόσμῳ ἀδελφότητι M χω ἀδελφότητι τῇ ἀνὰ τὴν οἰκουμένην ὅλην BD Toute la fraternité qui est dans le monde entier, S; ab (omni) fraternitate quae in uniuerso mundo est L ab omni mundo Hieron., de uir. ill. 41.

³ αἰλιος mss. αὐρήλιος S aelius aemilius aurelius ualerius L.

⁴ Ἰουλιανός S.

⁵ Πρισκίλλης S.

Le premier texte doit être préféré et fournirait une excellente définition de la catholicité.

⁴ Cf. *supra*, V, xvi, 1.

⁵ Les manuscrits grecs donnent à Publius Julius le gentilice d'Aelius. Le syriaque et le latin portent Aurélius; des manuscrits latins donnent aussi Aelius, Aemilius ou Valerius.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

HÉRÉSIES (Priscilla)	
Église primitive, représentants et transmission	1, 2, 3
Hérésies, faux prophètes et lieux	2, 3
Fin de l'hérésie	3, 4

Lieu	Asie Mineure
Date des événements	Début du II ^e siècle
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952, p.59 et 60
Bibliographie	

FICHE N°19

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 28, 1-19.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952.

CEUX QUI ONT RÉPANDU L'HÉRÉSIE D'ARTÉMON DÈS SES DÉBUTS ; QUELLE A ÉTÉ LEUR CONDUITE ET COMMENT ILS ONT OSÉ CORROMPRE LES SAINTES ÉCRITURES

[1] Un des écrivains, dans un ouvrage composé contre l'hérésie d'Artémon que, de notre temps, Paul de Samonate a encore essayé de renouveler, a fait un récit qui se rapporte aux faits dont nous rappelons l'histoire. [2] Il y réfute en effet la susdite hérésie selon laquelle le Sauveur est un pur homme, ce qui est une nouveauté toute récente, bien que ses introducteurs aient voulu la rendre vénérable comme si elle était antique, et il apporte beaucoup de raisons pour réfuter leur mensonge blasphématoire. Entre autres choses, il apporte ceci en propres termes :

[3] « Ils disent en effet que tous les anciens et les apôtres eux-mêmes ont reçu par tradition et enseigné ce qu'ils disent maintenant, et que la vérité de la prédication a été conservée jusqu'aux temps de Victor, qui était le treizième évêque de Rome à partir de Pierre ; mais que, à partir de son successeur Zéphyrin, la vérité a été altérée. [4] Leur affirmation serait peut-être vraisemblablement si d'abord les Écritures divines ne la contredisaient pas ; et d'autre part, il existe des écrits de certains frères, plus anciens que Victor, (écrits) que ceux-ci ont rédigés en faveur de la vérité contre les païens et contre les hérésies de leur temps, je veux dire ceux de Justin, de Miltiade, de Tatien, de Clément et de beaucoup d'autres, et dans tous les écrits le Christ est traité comme Dieu. [5] Quant aux livres d'Irénée, de Mélicon et des autres, qui donc les ignore ? Tous proclament le Christ Dieu et homme. Et tant de psaumes et de cantiques, écrits par des frères dans la foi depuis les premiers temps, qui chantent du Verbe de Dieu, le Christ, en le traitant comme un Dieu ?

[6] « Comment donc, alors que le sentiment de l'Église a été déclaré depuis un si grand nombre d'années, peut-on admettre que ceux qui ont vécu jusqu'à Victor aient prêché comme ils le disent ? Comment n'ont-ils pas honte d'attribuer mensongèrement ces doctrines à Victor, alors qu'ils savent pertinemment que Victor a exclu de la communion Théodote le corroyeur, le chef et le père de cette apostasie négatrice de Dieu, qui, le premier, a dit que le Christ est un pur homme ? Si en effet, comme ils l'affirment, Victor a pensé ainsi que l'enseigne leur blasphème, comment aurait-il expulsé Théodote, l'inventeur de cette hérésie ? »

[7] Voilà ce qui concerne Victor. Celui-ci ayant présidé au ministère pendant dix ans, Zéphyrin est établi pour lui succéder vers la neuvième année du règne de Sévère.

L'auteur de l'ouvrage que nous citons ajoute, au sujet du fondateur de la susdite hérésie, un autre fait qui s'est produit sous Zéphyrin. Voici ce qu'il écrit en propres termes :

[8] « Je rappellerai du moins à beaucoup de nos frères une chose qui est arrivée de notre temps, qui, à mon avis, si elle était arrivée à Sodome aurait sans doute fait réfléchir même les gens de cette ville. Natalios était un confesseur, non d'autrefois, mais de notre temps. [9] Cet homme avait été naguère trompé par Asclépiodote et par un autre Théodote, un banquier : ces deux hommes étaient des disciples de Théodote de Corroyeur, le premier pour qui cette opinion, ou plutôt pour cette insanie, avait été, comme je l'ai dit, séparé de la communion par Victor, l'évêque d'alors. [10] Natalios fut persuadé par eux de prendre, moyennant salaire, le titre d'évêque de cette hérésie, de sorte qu'il recevait d'eux cent cinquante deniers par mois. [11] Comme il était donc avec eux, il recevait en visions de fréquents avertissements du Seigneur, car notre Dieu miséricordieux et Seigneur, Jésus-Christ, ne voulait pas qu'un témoin de ses propres souffrances pérît après être sorti de l'Église. [12] Comme il se montra peu attentif à ces visions, étant séduit par la première place qu'il avait chez eux et par l'amour honteux du gain qui fait périr un si grand nombre d'hommes, il fut finalement fouetté par de saints anges pendant toute une nuit et ne fut pas maltraité, si bien qu'à l'aurore il se leva, revêtit un sac, se couvrit de cendres et se jeta avec une grande hâte, tout en pleurs, devant l'évêque Zéphyrin ; il se prosternait aux pieds non seulement de ceux du clergé, mais encore des laïcs ; il troublait de ses larmes l'Église miséricordieuse du Christ pitoyable ; mais, quoiqu'il employât bien des supplications en montrant mes meurtrissures des coups qu'il avait reçus, il ne fut qu'avec peine admis à la communion. »

[13] A cela, nous ajouterons encore d'autres paroles du même écrivain à propos des mêmes (hérétiques) : il s'exprime de cette manière :

« Sans aucune crainte, ils ont corrompu les Écritures divines ; ils ont rejeté la règle de l'ancienne foi ; ils ont d'autre part ignoré le Christ, ne cherchant pas ce que disent les divines Écritures, mais s'exerçant laborieusement à découvrir une figure de syllogisme pour établir leur athéisme. Et si on leur objecte une parole de l'Écriture divine, ils demandent si l'on peut faire un syllogisme conjonctif ou disjonctif. [14] Abandonnant les saintes Écritures de Dieu, ils fréquentent la géométrie, sous prétexte qu'ils sont de la terre, parlent de la terre et ignorent celui qui vient d'en haut. Euclide en vérité géométrise laborieusement chez quelques-uns d'entre eux. Aristote et Théophraste sont les objets de leur admiration ; Galien est même presque adoré par quelques uns d'entre eux. [15] Abusant des arts des infidèles en faveur de la doctrine de leur hérésie, altérant avec la fourberie des athées la simple foi des Écritures, en disant qu'ils les corrigent. [16] Et quiconque le veut peut apprendre qu'en

parlant ainsi, je ne les calomnie pas. Si en effet on veut prendre les exemplaires de chacun d'entre eux et les comparer l'un à l'autre, on trouve qu'ils diffèrent beaucoup entre eux. Ceux d'Asclépiade ne sont pas d'accord avec ceux de Théodote. [17] Il est d'ailleurs possible de s'en procurer beaucoup parce que leurs disciples copient avec ardeur ceux qui ont été, disent-ils, corrigés par chacun d'entre eux, c'est-à-dire corrompus. Les exemplaires d'Hermophiles ne sont pas davantage d'accord avec les précédents. Quant à ceux d'Appolloniade, ils ne sont même pas d'accord entre eux. On peut en effet comparer les copies qu'ils ont retouchées les premières à celles qu'ils ont retravaillées dans la suite ; on y trouvera de nombreuses divergences. [18] De quelle audace est cette faute, il est vraisemblable qu'ils ne l'ignorent pas eux-mêmes. Ou bien en effet ils ne croient pas que les Écritures divines ont été dites par le Saint- Esprit, et ils sont infidèles ; ou bien ils s'estiment eux-mêmes plus sages que le Saint-Esprit, et que sont-ils d'autre que des démoniques ? Ils ne peuvent pas en effet nier que telle est leur audace, alors que les exemplaires sont écrits de leur propre main, qu'ils n'ont pas reçu en cet état les Écritures de ceux par qui ils ont été cathéchisés, et qu'ils ne peuvent pas montrer les exemplaires d'après lesquels ils auraient fait leurs copies.

« [19] Quelques uns d'entre eux n'ont même pas daigné comprendre les Écritures : mais ils ont renié simplement la Loi et les Prophètes et se sont eux-mêmes précipités, sous le couvert d'un enseignement sans loi et sans Dieu, jusqu'au dernier abîme de perdition. »

Voilà de quelle manière est rapportée cette histoire.

τις υπόθεσις Ἀραβιανοῦ, καὶ μυρίων ἄλλων, ὧν διὰ τὸ μηδεμίαν ἔχειν ἀφορισμὸν οὐχ οἷόν τε οὐτε τοὺς χρόνους παραδοῦναι γραφῇ οὐδ' ἱστορίας μνήμην ὑποσημειώσασθαι. καὶ ἄλλων δὲ πλείστων, ὧν οὐδὲ τὰς προσηγορίας καταλέγειν ἡμῖν δυνατὸν, ἤλθον εἰς ἡμᾶς λόγοι, ὀρθοδόξων μὲν καὶ ἐκκλησιαστικῶν, ὡς γε δὴ ἡ ἑκάστου παραδείκνυσιν τῆς θείας γραφῆς ἐρμηνεία, ἀδελφῶν δ' ἡμῶν ἡμῖν, ἐπὶ μὴ τὴν προσηγορίαν ἐπάγεται τῶν συγγραψαμένων.

XXVIII

[1] Τούτων ἓν τινος σπουδάσματος κατὰ τῆς Ἀρτέμιου ἀίρεσεως πεπονημένον, ἦν αὐθις ὁ ἐκ Σαμοσάτων Παῦλος καθ' ἡμᾶς ἀνακείσασθαι πεπειράται, φέρεται τις διήγησις ταῖς ἐξεταζομέναις ἡμῖν προσηκούσα ἱστορίας. [2] τὴν γὰρ τοὶ δεδηλωμένην αἴρεσιν φιλὸν ἀνθρώπων γενέσθαι τὸν σωτήρα φάσκουσιν οὐ πρὸ πολλοῦ τε νεωτερισθεῖσαν διευθύνων, ἐπειδὴ σεμνύνει αὐτὴν ὡς ἀν ἀρχαίαν οἱ ταύτης ἤβελον εἰσηγηταί, πολλὰ καὶ ἄλλα εἰς ἐλεγχὸν αὐτῶν τῆς

1. Tous les auteurs signalés dans ce chapitre ne sont pour nous que des noms. Cf. HARNACK, *Geschichte der christlichen Literatur; Die Ueberlieferung*, Leipzig, 1894. Déjà Eusèbe semble ne pas être très bien renseigné sur ces divers écrivains et il n'est pas sûr qu'il ait vu leurs ouvrages.

2. On a quelque peine à admettre l'existence des nombreux ouvrages anonymes dont parle Eusèbe. On est tenté de croire que l'historien veut grossir le nombre des écrivains chrétiens, ou plutôt qu'il a vu à Césarée de vieux manuscrits, sans doute incomplets, auxquels manquait le titre.

3. On a souvent identifié cet auteur avec Hippolyte. Cette identification semble difficile à accepter. L'activité littéraire d'Hippolyte

αὐτοῦς οὕτως ἔφρονει ὡς ἡ τούτων διδάσκει βλασφημία, πῶς ἀν ἀπέδωκεν Θεόδοτον τὸν τῆς αἵρέσεως ταύτης εὐρετήν; »

[7] καὶ τὰ μὲν κατὰ τὸν Βίκτωρα τοσαῦτα · τοῦτου δὲ ἔτεσι δέκα προστάντος τῆς λειτουργίας, διάδοχος καθίσταται Ζεφυρίνος ἀμφοτέρωθεν τῆς Σευήρου βασιλείας ἔτος. προστίθισιν δὲ ὁ τὸ προειρημένον συντάξας περὶ τοῦ κατάρξαντος τῆς δηλωθείσης αἵρέσεως βιβλίον καὶ ἄλλην κατὰ Ζεφυρίνον γενομένην πράξιν, ὧδὲ πῶς αὐτοῖς ῥήμασι γράφων ·

[8] « ὑπομνήσω γοῦν πολλοὺς τῶν ἀδελφῶν πρᾶγμα ἐφ' ἡμῶν γενόμενον, ὃ νομίζω εἶναι ἐν Σοδόμοις ἐγεγόνει, τυχὸν ἀν κάκεινους ἐνουθέτησεν. Νατάλιος ἦν τις ὁμολογητής, οὐ πάλαι, ἀλλ' ἐπὶ τῶν ἡμετέρων γενόμενος καιρῶν. [9] αὗτος ἠπατήθη ποτὲ ὑπὸ Ἀσκληπιοδότου³ καὶ ἐτέρου Θεοδότου τινὸς τραπεζίτου · ἦσαν δὲ οὗτοι ἄμφω Θεοδότου τοῦ σκυτέως μαθηταὶ τοῦ πρώτου ἐπὶ ταύτῃ τῇ φρονήσει, μᾶλλον δὲ ἀφροσύνη, ἀφορισθέντος τῆς κοινωνίας ὑπὸ Βίκτωρος, ὡς ἔργον, τοῦ τότε ἐπισκόπου. [10] ἀνεπίσθη δὲ ὁ Νατάλιος ὑπ' αὐτῶν ἐπὶ σαλαρίῳ ἐπίσκοπος κληθῆναι ταύτης τῆς αἵρέσεως, ὥστε λαμβάνειν παρ' αὐτῶν μηνιαῖα δηνάρια ῥν'. [11] γενόμενος οὖν σὺν αὐτοῖς, δι' ὄραμάτων πολλὰκις ἐνουθετεῖτο ὑπὸ τοῦ κυρίου · ὃ γὰρ εὐσπλαγχνὸς θεὸς καὶ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς οὐκ ἐβούλετο ἔξω ἐκκλησίας γενόμενον ἀπολέσθαι μάρτυρα τῶν ἰδίων παθῶν. [12] ἐπεὶ δὲ βραθυμότερον τοῖς ὄραμασιν προσεῖχεν, δελεαζόμενος τῇ τε παρ' αὐτοῖς πρωτοκαθεδρίᾳ καὶ τῇ πλείστων ἀπολλυούσῃ ἀσχροκερδίᾳ, τελευταῖον ὑπὸ ἀγίῳ ἀγγέλω ἐμαστιγώθη δι' ἄλλης τῆς νυκτὸς οὐ μικρῶς ἀικισθείς, ὥστε

3 Ἀσκληπιοδότου Theodoret., haer. 2, 5.

7. Cf. *Chronie*, ad annum 201; édité. HELM, p. 212: « Romae quartus decimus episcopatum suscepit Zephyrinus ». La mort de Victor se placerait plutôt en 198-199.

8. Cf. *Mith.*, xi, 23.

βλασφήμου ψευδηγορίας παραθεῖς ὁ λόγος ταῦτα κατὰ λέξιν ἱστορεῖ ·

[3] « φασὶν γὰρ τοὺς μὲν προτέρους ἄπαντας καὶ αὐτοὺς τοὺς ἀποστόλους παρεληθέναι τε καὶ δεδιδαχέναι ταῦτα ἃ νῦν οὗτοι λέγουσιν, καὶ τετηρήσθαι τὴν ἀλήθειαν τοῦ κηρύγματος μέχρι τῶν Βίκτωρος χρόνων, δεῖν τῶν τρισκαίδεκάτοιο ἀπὸ Πέτρου ἐν Ῥώμῃ ἐπίσκοπος · ἀπὸ δὲ τοῦ διαδόχου αὐτοῦ Ζεφυρίνου παρακεχαράχθαι τὴν ἀλήθειαν. [4] ἦν δ' ἀν τυχὸν πιθανὸν τὸ λεγόμενον, εἰ μὴ πρῶτον μὲν ἀντίπειπον αὐτοῖς αἱ θεῖαι¹ γραφαί · καὶ ἀδελφῶν δὲ τινῶν ἔστιν γράμματα, πρεσβύτερα τῶν Βίκτωρος χρόνων, ἃ ἐκείνοι καὶ πρὸς τὰ ἔθνη ὑπὲρ τῆς ἀληθείας καὶ πρὸς τὰς τότε αἵρεσεις ἔγραψαν, λέγω δὲ Ἰουστίνου καὶ Μιλτιάδου καὶ Τατιανοῦ καὶ Κλήμεντος καὶ ἐτέρων πλείωνων, ἐν οἷς ἄσπασιν θεολογεῖται ὁ Χριστός. [5] τὰ γὰρ Εἰρηναίου τε καὶ Μελλίτωνος καὶ τῶν λοιπῶν τίς ἀγνοεῖ βιβλίαι, θεῶν καὶ ἀνθρώπων καταγγέλλοντα τὸν Χριστόν, ψαλμοὶ δὲ ὅσοι καὶ ὅδαι ἀδελφῶν ἀπ' ἀρχῆς ὑπὸ πιστῶν γραφεῖσαι τὸν λόγον τοῦ θεοῦ τὸν Χριστόν² ὑμνοῦσιν θεολογοῦντες; [6] πῶς οὖν ἐκ τοσούτων ἑτῶν καταγγελομένου τοῦ ἐκκλησιαστικοῦ φρονήματος, ἐνδέχεται τοὺς μέχρι Βίκτωρος οὕτως ὡς οὗτοι λέγουσιν κεκηρυχέναι; πῶς δὲ οὐκ αἰδοῦνται ταῦτα Βίκτωρος καταψεύδεσθαι, ἀκριβῶς εἰδότες ὅτι Βίκτωρ Θεόδοτον τὸν σκυτέα, τὸν ἀρχηγὸν καὶ πατέρα ταύτης τῆς ἀρησιθεοῦ ἀποστασίας, ἀπεκέρυξεν τῆς κοινωνίας, πρῶτον εἰπόντα φιλὸν ἀνθρώπων τὸν Χριστόν; εἰ γὰρ Βίκτωρ κατ'

1 θεῖαι ABDM ὅσαι TER.

2 τὸν Χριστόν gloze d'après Schwartz.

3. Cf. B. CAPELLE, *Le cas du pape Zéphyrin*, dans *Rev. Bénéd.*, t. XXXVIII, 1926, p. 329-330.

4. Nous avons ici un des plus anciens appels à la tradition patristique, citée non plus en bloc et d'une manière générale, mais nommément dans quelques-uns de ses représentants autorisés.

5. Sur les premiers cantiques en l'honneur du Christ, cf. J. LEBRETON, *Histoire du dogme de la Trinité*, t. II, p. 218-226. On trouvera

ἔωθεν ἀναστῆναι καὶ ἐνδυσάμενον σάκκον καὶ σποδὸν καταπατάμενον μετὰ πολλῆς σπουδῆς καὶ δακρύων προσπεσεῖν Ζεφυρίῳ τῷ ἐπίσκοπῳ, κυλιόμενον ὑπὸ τοὺς πόδας οὐ μόνον τῶν ἐν κλήρῳ, ἀλλὰ καὶ τῶν λαϊκῶν, συγγείει τε τοῖς δάκρυσιν τὴν εὐσπλαγχνὸν ἐκκλησίαν τοῦ ἐλεήμονος Χριστοῦ πολλῇ τε τῇ δεήσει χρησάμενον δεῖξαντά τε τοὺς μάλωτας ὧν εἰλήφει πληγῶν μόλις κοινωνήθηναί ·

[13] τούτοις ἐπισυνάφμεν καὶ ἄλλας περὶ τῶν αὐτῶν τοῦ αὐτοῦ συγγραφέως φωνάς, τοῦτον ἐχούσας τὸν τρόπον⁴ · « γραφάς μὲν θείας ἀφόδως βεβαβουρηγίκασι, πιστεῶς τε ἀρχαίας κανόνα ἠθετήκασι, Χριστόν δὲ ἠγνοήκασι, οὐ τί αἱ θεαῖ λέγουσιν γραφαί, ζητοῦντες, ἀλλ' ὅποιον σχῆμα συλλογισμοῦ εἰς τὴν τῆς ἀθεότητος σύστασιν εὐρεθῆ, φιλοπόνως ἀσκοῦντες. κἂν αὐτοῖς προτείνῃ τις ῥητὸν γραφῆς θεϊκῆς, ἐξετάζουσιν πότερον συνημμένον ἢ διεζευγμένον δύναται ποιῆσαι σχῆμα συλλογισμοῦ⁵ · [14] καταλιπόντες δὲ τὰς ἀγίας τοῦ θεοῦ γραφάς, γεωμετρίαν ἐπιτηδεύουσιν, ὡς ἀν ἐκ τῆς γῆς ὄντες καὶ ἐκ τῆς γῆς λαλοῦντες καὶ τὸν ἀνωθεν ἐρχόμενον ἀγνοοῦντες. Εὐκλείδης γοῦν παρά τισιν

4 ἐπισυνάφμεν — τρέπον : ἐπάγει τάδε BD.

5 κἂν — συλλογισμοῦ om. BD.

11. L'aventure de Natalios rappelle celle qui arriva à Héliodore au temple de Jérusalem, cf. II *Macch.*, III, 24-34, et surtout celle qui arriva à saint Jérôme, lors de son songe fameux, *Jérôme, Epist.*, xxii, 30. On trouverait sans peine des exemples analogues. Voir par ex. le songe de Tutuslymai, rapporté par saint Augustin, *Sermo* 308; P. L., XXXVIII, 1409-1410. Le fait le plus important à retenir de cette anecdote est le pardon accordé à Natalios par l'évêque Zéphyrin. La description de l'exomologèse fait penser à celle que donnera Tertullien, *De penitentia*, 9-10. A la suite de cette exomologèse, le pardon est accordé à Natalios, en dépit de son apostasie passagère. On peut donc dire, semble-t-il, qu'au début du III^e siècle à Rome, l'apostasie n'était pas un péché irrémissible et que l'Église accordait le pardon à ceux qui, après leur chute, témoignaient d'un véritable repentir. Cf. A. D'ALÈS, *L'édit de Calliste*, Paris, 1914,

αὐτῶν φιλοπόνως γεωμετρεῖται⁶, Ἀριστοτέλης δὲ καὶ Θεόφραστος θαυμάζονται· Γαλιηὸς γὰρ ἴσως ὑπὸ τινῶν καὶ προσκυνεῖται. [15] οἱ δὲ ταῖς τῶν ἀπίστων τέχναις εἰς τὴν τῆς αἰρέσεως αὐτῶν γνώμην ἀποχρώμενοι καὶ τῆ τῶν ἀθέων πανουργία τὴν ἀπλήν τῶν θεῶν γραφῶν πίστιν κατηλείοντες, ἔτι μὴδὲ ἐγγὺς πίστεως ὑπάρχουσιν, τί δεῖ καὶ λέγειν⁷; διὰ τοῦτο ταῖς θεαῖς γραφαῖς ἀφόβως ἐπέβαλον τὰς χεῖρας, λέγοντες αὐτὰς διωρθωκένοι. [16] καὶ ἔτι τοῦτο⁸ μὴ καταψευδόμενος αὐτῶν λέγω, ὃ βουλόμενος δύναται μαθεῖν. εἰ γὰρ τις θελήσει συγκομίσας αὐτῶν ἐκάστου τὰ ἀντίγραφα ἐξετάζειν πρὸς ἄλληλα, κατὰ πολὺ ἂν εὖροι διαφωνοῦντα, ἀσύμφωνα γοῦν ἔσται τὰ Ἀσκληπιάδου τοῖς Θεοδότου, [17] πολλῶν δὲ ἔστιν εὐπορήσαι διὰ τὸ φιλοτίμως ἐγγεγράφθαι τοὺς μαθητὰς αὐτῶν τὰ ὑφ' ἐκάστου αὐτῶν, ὡς αὐτοὶ καλοῦσιν, κατωρθωμένα, τοῦτ' ἔστιν ἠφανισμένα· πάλιν δὲ τοῦτοις τὰ Ἑρμοφίλου οὐ συνάδει. τὰ γὰρ Ἀπολλωνιάδου¹⁰ οὐδὲ αὐτὰ ἑαυτοῖς ἔστιν σύμφωνα· ἔνεστιν γὰρ συγκρῖναι τὰ πρότερον ὑπ' αὐτῶν κατασκευασθέντα τοῖς ὕστερον πάλιν ἐπιδιαστραφεῖσιν καὶ εὖρεῖν κατὰ πολὺ ἀπάδοντα. [18] ὅσης δὲ τόλμης ἔστι τοῦτο τὸ ἀμάρτημα, εἰκὸς μὴδὲ ἐκείνους ἀγνοεῖν.

6 φιλοπόνως γεωμετρεῖται om. BD.

7 ὑπὸ τινῶν om. BD.

8 οἱ δὲ — λέγειν om. BD.

9 τοῦτο — σύμφωνα : τοῦτ' ἔστιν ἀληθὲς BD.

10 ἀπολλωνιάδου T¹ERM, om. T² ἀπολλωνίου AT¹ Apollonidis L. cf. Theodoret, haer. 2, 5 γὰρ om. BD.

13. Le nom de Galien (129-200) a de quoi surprendre en cet endroit, car Galien a dû le meilleur de sa réputation à l'art médical; mais il s'intéressait également à la philosophie et on lui doit une *Introductio logica* qui n'est pas sans intérêt. Il était mort depuis quelques années seulement lors de la composition de l'ouvrage *Contre Artémon* et sa réputation demeurerait considérable. Cf. J. DE GHELLINCK, *op. cit.*, p. 292-294.

14. Les critiques et les commentateurs artémonites ici nommés ne sont pas autrement connus. Ils ne sont pas les premiers à s'être

ἢ γὰρ οὐ πιστεύουσιν ἀγίῳ πνεύματι λελέχθαι τὰς θείας γραφάς, καὶ εἰσιν ἄπιστοι· ἢ ἑαυτοὺς ἠγοῦνται σοφωτέρους τοῦ ἀγίου πνεύματος ὑπάρχειν, καὶ τί ἕτερον ἢ δαιμονῶσιν; οὐδὲ γὰρ ἀρνήσασθαι δύνανται ἑαυτῶν εἶναι τὸ τόλμημα, ὅπου καὶ τῆ αὐτῶν χειρὶ ἢ γεγραμμένα, καὶ παρ' ὧν¹¹ κατηχήθησαν, μὴ τοιαύτας παρέλαδον τὰς γραφάς, καὶ δεῖξαι ἀντίγραφα εἶθεν αὐτὰ μετεγράψαντο, μὴ ἔχωσιν. [19] ἔνιοι δ' αὐτῶν οὐδὲ παραχαράσσειν ἠξίωσαν αὐτάς, ἀλλ' ἀπλῶς ἀρνησάμενοι τὸν τε νόμον καὶ τοὺς προφήτας, ἀνόμου καὶ ἀθέου διδασκαλίας προφάσει χάριτος εἰς ἔσχατον ἀπωλείας ὕλεθρον καταλίθησαν ».

καὶ ταῦτα μὲν τοῦτον ἱστορήσθω τὸν τρόπον.

11 καὶ παρ' — ἔχωσιν om. BD.

16. D'après ce passage, les Artémonites, tout au moins certains

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

HÉRÉSIES (Artémon, Théodote, Asclépiade, Hermophiles)	
Église primitive, repésentants et transmission	1, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 19
Hérésies, faux prophètes et lieux	1, 2, 3, 4, 6, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17
Fin de l'hérésie	16, 17, 18, 19

Lieu	Asie Mineure
Date des événements	
Date de la redaction du texte	Entre 270 et 303
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éd. du Cerf, 1952, p.74 à 79
Bibliographie	

FICHE N°20

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 14, 1-9.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952.

CE QUE L'ON RAPPELLE SUR POLYCARPE, LE DISCIPLE DES APÔTRES

[1] Aux temps dont nous parlons, alors qu'Anicet gouvernait l'Église des Romains, Polycarpe, qui était encore en vie, vint à Rome et s'entretint avec Anicet d'une question relative au jour de Pâques, à ce que raconte Irénée. [2] Le même écrivain transmet encore sur Polycarpe un autre récit, qu'il est nécessaire d'ajouter à ce qui a déjà été dit sur lui. Voici ce récit :

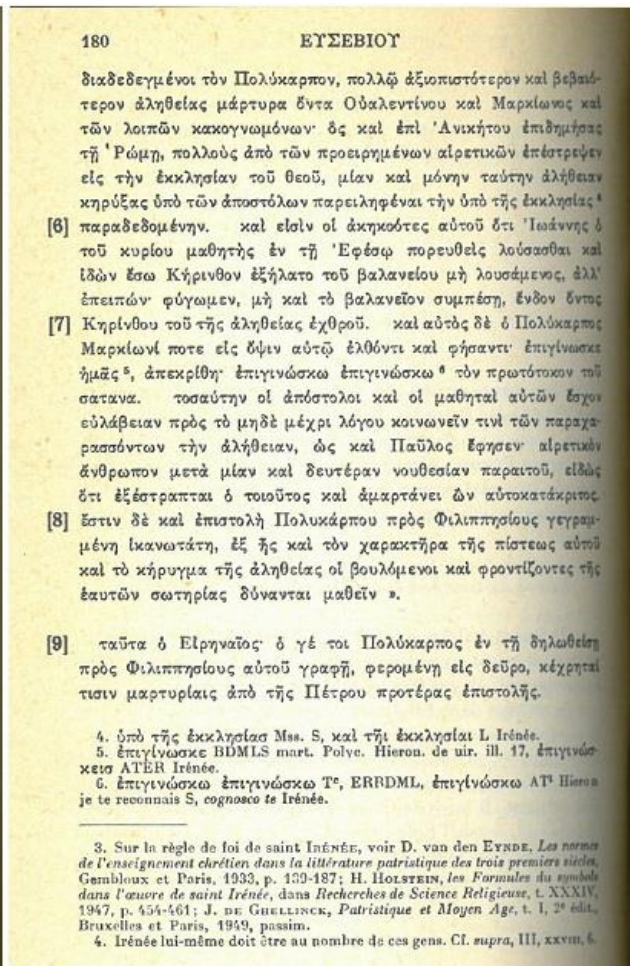
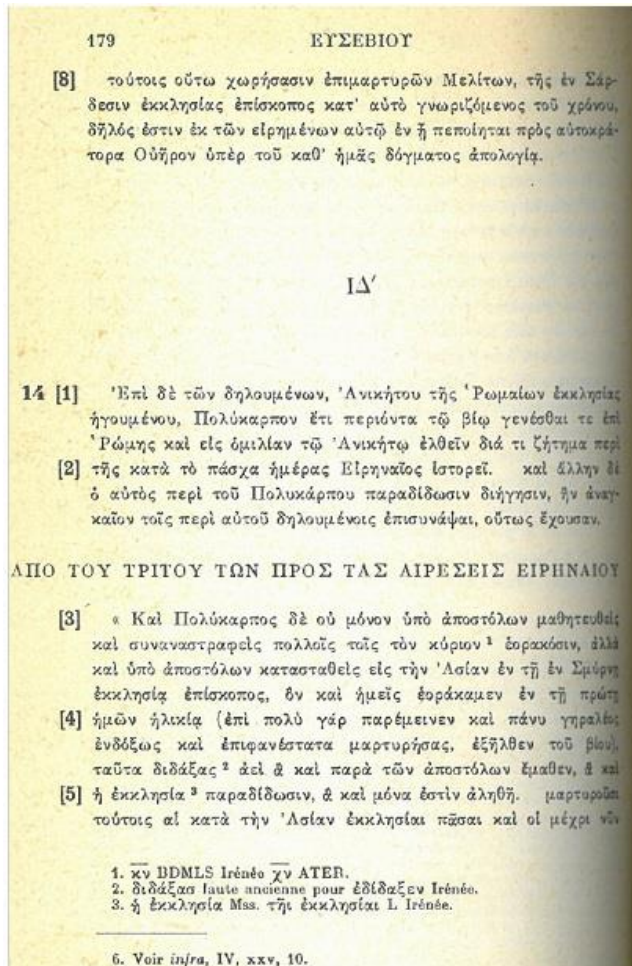
Extrait du troisième livre d'Irénée contre les Hérésies

« [3] Quant à Polycarpe, non seulement il fut disciple des apôtres et vécut avec beaucoup de ceux qui avaient vu le Seigneur, mais encore il fut établi par les apôtres, pour l'Asie, comme évêque dans l'Église de Smyrne ; et nous-même nous l'avons vu dans notre prime jeunesse. [4] Il vécut en effet très longtemps, et ce fut dans une vieillesse très avancée qu'il sortit de la vie, après avoir rendu un témoignage Glorieux et très éclatant. Il avait toujours enseigné ce qu'il avait appris des apôtres, ce que l'Église transmet, ce qui seul est véritable. [5] C'est ce dont témoignent toutes les Églises d'Asie et ceux qui, jusqu'à présent, ont succédé à Polycarpe, qui a été un témoin de la vérité beaucoup plus digne de foi et beaucoup plus assuré que Valentin, Marcion et tous les autres esprits pervers. Venu à Rome sous Anicet, il ramena dans l'Église de Dieu beaucoup des hérétiques susdits, en prêchant qu'il avait reçu des apôtres la seule et unique vérité, celle qui est transmise par l'Église.

« [6] Il y a encore des gens qui l'ont entendu raconter que Jean, le disciple du Seigneur, était venu à Éphèse, voulut y prendre un bain ; mais en y voyant Cérinthe, il se précipita hors des thermes, sans s'y baigner, et dit : Fuyons, de peur que les thermes ne tombent sur nous ; Cérinthe y est, l'ennemi de la vérité ! [7] Polycarpe en personne aperçut un jour Marcion qui vint à lui et lui dit : Reconnais-nous. Il lui répondit : Je reconnais, oui, je reconnais le premier né de Satan. Telle était la circonspection des apôtres et de leurs disciples qu'ils n'avaient aucun rapport, même de conversation, avec personne de ceux qui falsifiaient la vérité, ainsi que le dit Paul : Après un ou deux avertissements, évite l'hérétique, sachant qu'un tel homme est perverti et qu'il pêche, s'étant condamné lui-même.

« [8] Il y a encore de Polycarpe une épître adressée aux Philippiens, qui est très considérable. Dans cette lettre, ceux qui le veulent et qui ont souci de leur propre salut peuvent apprendre le caractère de sa foi et sa prédication de la vérité. »

« [9] Voilà ce que dit Irénée. Quand à Polycarpe, dans sa lettre aux Philippiens dont on vient de parler et qui est conservée jusqu'à présent, il sert de témoignages tirés de la première épître de Pierre.



Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

HÉRÉSIES (Valentin, Marcion, Cérinthe)	
Église primitive, représentants et transmission	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9
Hérésies, faux prophètes et lieux	5, 6, 7
Fin de l'hérésie	6, 7

Lieu	Asie Mineure
Date des événements	De 117 à 167
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : d'après Irénée, <i>Contre les hérésies</i>
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952, p. 179 et 180
Bibliographie	

FICHE N°21

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 29, 1-7.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952.

L'HÉRÉSIE DE TATIEN

[1] De cette erreur on dit que le chef fut Tatien, dont nous avons rapporté un peu plus haut les paroles au sujet de l'admirable Justin, en disant qu'il était le disciple du martyr. C'est ce que montre Irénée dans le premier livre de son ouvrage *Contre les hérésies*, où il écrit ceci à la fois sur Tatien et sur son hérésie :

« [2] Provenant de Saturninus et de Marcion, ceux qu'on appelle Encratites ont prêché l'abstinence du mariage, rejetant l'ancienne création de Dieu et accusant tranquillement celui qui a fait l'homme et la femme pour procréer des hommes ; ils ont introduit l'abstinence de ce qui, d'après eux, a été animé, dans leur ingratitude pour Dieu qui a fait l'univers, et ils ont nié le salut du premier homme.

[3] Voilà donc ce qui fut inventé chez eux, quand un certain Tatien eut le premier introduit de ce blasphème. Ce dernier, qui avait été l'auditeur de Justin, aussi longtemps qu'il fut avec lui, ne manifesta rien de semblable ; mais, après son martyre, il se détourna de l'Église, s'éleva dans la pensée qu'il était un maître et s'enorgueillit comme s'il était différent de tous les autres ; il donna un caractère particulier à son école, imagina des éons invisibles, comme les disciples de Valentin ; prêcha que le mariage était une corruption et une débauche, semblablement à Marcion et à Saturninus ; et de lui-même prit position contre le salut d'Adam. »

[4] Voilà ce que dit alors Irénée. Un peu plus tard, un certain Sévère fortifia la dite hérésie et il faut cause de ce que les membres de la secte prirent le nom de Sévériens. [5] Ces hommes emploient donc la Loi, les prophètes et les Évangiles, en interprétant d'une manière particulière les pensées des Écritures sacrées. Mais ils blasphèment l'apôtre Paul ; ils en rejettent les épîtres et ne reçoivent pas non plus les *Actes des Apôtres*. [6] Leur premier chef, Tatien, composa des Évangiles et il appela cela *Diatessaron* : on le possède encore maintenant chez quelques-uns. On dit qu'il osa changer certaines expressions de l'apôtre, sous prétexte de corriger l'arrangement de la phrase.

[7] Il a laissé un grand nombre d'écrits, parmi lesquels beaucoup mentionnent surtout le célèbre discours *Aux Grecs*, où il rappelle des temps anciens et où il montre que Moïse et les prophètes des Hébreux sont plus anciens que tous ceux qui sont célèbres chez les Grecs. Ce discours semble être le plus beau et le plus utile de tous les écrits. Voilà ce qui regarde ces hommes.

ΚΘ'

29 [1] ἦς παρεκτροπῆς ἀρχηγὸν καταστήναι Τατιανὸν λόγος ἔχει, οὐ μικρῶ πρόσθεν τὰς περὶ τοῦ Θαυμασίου Ἰουστίνου παρατεθειμένα λέξεις, μαθητὴν αὐτὸν ἱστοροῦντες τοῦ μάρτυρος. δηλοῖ δὲ τοῦτο Εἰρηναῖος ἐν τῷ πρώτῳ τῶν πρὸς τὰς αἰρέσεις, ὁμοῦ τὰ τε περὶ αὐτοῦ καὶ τῆς κατ' αὐτὸν αἰρέσεως οὕτω γράφων

[2] « ἀπὸ Σατορνίου καὶ Μαρκιωνος οἱ καλούμενοι Ἐγκραταῖς ἀγαμίαν ἐκήρυξαν, ἀθετοῦντες τὴν ἀρχαίαν πλάσιν τοῦ θεοῦ καὶ ἡρέμα κατηγοροῦντες τοῦ ἄρρεν καὶ θῆλυ εἰς γένεσιν ἀνθρώπων πεποιηκότος, καὶ τῶν λεγομένων παρ' αὐτοῖς ἐμφύχων ἀποχὴν εἰσηγήσαντο, ἀχαριστοῦντες τῷ πάντα πεποιηκότι θεῷ, ἀντιέ-

[3] γουσί τε τῇ τοῦ πρωτοπλάστου σωτηρίᾳ. καὶ τοῦτο νῦν ἐξευρέθη παρ' αὐτοῖς Τατιανοῦ τινος πρώτως ταύτην εἰσενέγκαντος τὴν βλασφημίαν ὅς Ἰουστίνου ἀκρατῆς γεγαώς, ἐφ' ὅσον μὲν συνῆν ἐκεῖνω, οὐδὲν ἐξέφηγεν τοιοῦτον, μετὰ δὲ τὴν ἐκείνου μαρτυρίαν ἀποστάς τῆς ἐκκλησίας, οἴηματι διδασκάλου ἐπαρθεὶς καὶ τυφωθεὶς ὡς διαφέρων τῶν λοιπῶν, ἴδιον χαρακτήρα διδασκαλείου συνεστήσατο, αἰωνάς τινος ἀοράτους ὁμοίως τοῖς ἀπὸ Οὐαλεντίνου μυθολογήσας γάμον τε φθορὰν καὶ πορνείαν παραπλησίως Μαρκιωνί καὶ Σατορνίω ἀναγορεύσας, τῇ δὲ τοῦ Ἀδὰμ σωτηρίᾳ παρ' ἑαυτοῦ τὴν ἀντιλογίαν ἠ ποιησάμενος ».

[4] ταῦτα μὲν ὁ Εἰρηναῖος τότε μικρῶ δὲ ὕστερον Σευήρως τις τοῦνομα κρατύνας τὴν προδεδηλωμένην αἵρεσιν, αἰτίας τοῖς ἐξ αὐτῆς ὠρμημένοις τῆς ἀπ' αὐτοῦ παρηγγεμένης Σευηριανῶν προσ-

1. ἀντιλογίαν Τῆς Ἰρεν αἰτιολογίαν ἈΤῆΡΒΜ ἀπολογίαν Δ κζινολογίαν Λ.

1. Cf. *supra*, IV, xvi, 7-9; *Chronicon*, ad annum 172, édit. HELM, p. 206.

[5] γορίας γέγονεν. χρῶνται· μὲν οὖν οὗτοι νόμῳ καὶ προφήταις καὶ εὐαγγελίοις, ἰδίως ἐρμηνεύοντες τῶν ἱερῶν τὰ νοήματα γραφῶν βλασφημοῦντες δὲ Παῦλον τὸν ἀπόστολον, ἀθετοῦσιν αὐτοῦ τὰς ἐπιστολάς, μὴδὲ τὰς Πράξεις τῶν ἀποστόλων καταδεχόμενοι.

[6] ὁ μὲντοι γε πρότερος αὐτῶν ἀρχηγὸς ὁ Τατιανὸς συνάφειάν τινα καὶ συναγωγὴν οὐκ οἶδ' ὅπως τῶν εὐαγγελίων συνθείς, τὸ διὰ τεσσάρων τοῦτο προσωνόμασεν, ὃ καὶ παρὰ τισιν εἰς ἔτι νῦν φέρεται· τοῦ δ' ἀποστόλου φασὶ τολμήσαι τινὰς αὐτὸν μεταφράσαι φωνάς, ὡς ἐπιδιορθούμενον αὐτῶν τὴν τῆς φράσεως σύνταξιν.

[7] κατατέλειπεν δὲ οὗτος πολὺ τι πλῆθος συγγραμμάτων, ὧν μάλιστα παρὰ πολλοῖς μνημονεύεται διαβόητος αὐτοῦ λόγος ὁ πρὸς Ἑλληνας, ἐν ᾧ καὶ τῶν ἀνεκὰθεν χρόνων μνημονεύσας, τῶν παρ' Ἑλλησιν εὐδοκίμων ἀπάντων προγενέστερον Μωυσέα τε καὶ τοὺς Ἑβραίων προφήτας ἀπέφηεν ὅς δὴ καὶ δοκεῖ τῶν συγγραμμάτων ἀπάντων αὐτοῦ κάλλιστός τε καὶ ὠφελιμώτατος ὑπάρχειν. καὶ τὰ μὲν κατὰ τοῦσδε τοιαῦτα ἦν·

Λ'

30 [1] ἐπὶ δὲ τῆς αὐτῆς βασιλείας, πληθουσῶν τῶν αἰρέσεων ἐπὶ τῆς Μέσης τῶν ποταμῶν, Βαρδησάνης, ἰκανώτατος τις ἀνὴρ ἐν

3. Sur Tatien et les encratites, cf. ÉPIPHANE, *Haeres.*, XLVI et XLVII, édit. HOLL., t. II, p. 205-210; 215-219; sur Sévère et les Sévériens, ÉPIPHANE, *Haeres.*, XLV, p. 199-202.

4. Cf. JÉNOME, *In epistol. ad Tit.*; prolog., P. L., XXVI, 356 : « TATIENUS Encratitarum patriarches, qui et ipse nonnullas Pauli epistolas repudiavit, hanc vel maxime hoc est ad Titum apostoli pronuntiandam credidit, parvipendens Marcionis et aliorum qui cum eo in hac parte consentiunt assertionem ».

5. Eusèbe ne semble pas avoir en mains le *Diatessaron*, et l'on peut en être surpris, étant donné ce que l'on sait de la diffusion de cet ouvrage dans les pays de langue syriaque.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

HÉRÉSIES (Tatien, Sévère, Saturninus, Marcion, Valentin)	
Église primitive, représentants et transmission	1, 5, 7
Hérésies, faux prophètes et lieux	1, 2, 3, 4, 5, 6
Fin de l'hérésie	

Lieu	Rome et Syrie (Tatien)
Date des événements	II ^e siècle, après 165 ap. J.C.
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : d'après Irénée, <i>Contre les hérésies</i> , L'hérésie de Tatien
Édition du texte	Texte grec traduit en français traduction et annotation par Gustave Bardy, Éditions du Cerf, 1952, p. 206 et 207
Bibliographie	

FICHE N°22

L'ÉPITAPHE D'ABERCIOUS



Figure 1 : Museo della civiltà romana a Roma, Moulage de l'inscription d'Abercius, évêque chrétien de Hiérapolis de Phrygie

Titre : Épitaphe d'Abercius

Lieu : Hiérapolis, Phrygie

Sources : Abercius de Hiérapolis, II^e siècle après J.C.

Texte grec : Abercius d'Hiérapolis

Références de l'édition du texte épigraphique : *IchUR*(1) II,1.xv = SEG 30.1479 (Supplementum Epigraphicum Graecum) (cf. <https://epigraphy.packhum.org/text/271205>)

Traduction du texte en français : l'Abbé L. Duchesne, L'épitaphe d'Abercius, *Mélange d'archéologie et d'histoire*, tome 15, 1895, p. 157-158.

Traduction en Latin : O. MARUCCHI, Nuove osservazioni sulla iscrizione di Abercio, p.17 – 41, *Nuovo bullettino di archeologia Cristiana : ufficiale per I resoconti della Commissione di Archeologia Sacra sugli Scavi e su les Scoperte nelle Catacombe Romane*, 1895. D'après De Rossi 1888, modifiée.

Nature : Inscription funéraire chrétienne

Matériau : Pierre

État : L'inscription a été reconstruite à partir de trois sources différentes qui semblent s'en inspirer : la Vie de saint Aberce du IV^e siècle, une autre inscription funéraire datant de 215/216 de notre ère à un certain Alexandre, trouvée en Phrygie, et qui contient le premier et le dernier vers de l'inscription cité dans la Vie de saint. Abercius, et enfin deux fragments de pierre qui ont été trouvés dans le mur d'un sauna sur le site de Hiérapolis, Phrygie, qui contenait le milieu de l'inscription manquante dans l'épitaphe d'Alexandre.

Dimensions : Incertaines

Lieu de découverte : Hiérapolis, Phrygie

Lieu de conservation : Musée du Vatican (fragments)

Datation : avant 213 après J.C

Εκλεκτησ πολεωσ ο πολει τησ τουτ εποιησα
 ζων, ιν εχω καιρῶ σωματοσ ενθα θεσιν,
 ουνομ' Ἀβέρκιος ὦν, ὁ μαθητησ ποιμενοσ αγνου
 ὃσ βόσκει προβάτων ἀγέλασ ὄρεσιν πεδίοις τε,
 ὀφθαλμοὺς ὃσ ἔχει μεγάλουσ πάντη, καθορῶνται
 οὗτοσ γὰρ μ' ἐδίδαξε (τὰ ζωῆσ) γράμματα πιστά.
 ΕΙΣ ΡΩΜΗΝ ὃσ ἔπεμψεν ΕΜΕΝ ΒΑΣΙΛΙΣσαν ιδεῖν χρυσοσ
 ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΙΣσαν ιδεῖν χρυσοσ ΤΟΛΟΝ ΧΡυσοπέδιλον
 ΛΑΟΝ Δ ΕΙΔΟΝ ἐκεῖ λαμπρὰν ΣΦΡΑΓΕΙΔΑΝ Εχοντα
 ΚΑΙ ΣΥΡΙΑΣ ΠΕΔον εἶδα ΚΑΙ ΑΣΤΕΑ ΠΑντα, νίσιβιν
 ΕΥΦΡΑΤΗΝ ΔΙΑβὰσ πανΤΗ Δ ΕΣΧΟΝ ΣΥΝΟμίλουσ
 ΠαΥΛΟΝ ΕΧΟΝ ΕΠΟ.....ΠΙΣΤΙΣ πάντη δὲ προῆγε (1)
 ΚΑΙ ΠΑΡΗΘΗΚΕ τροφήν ΠΑΝΤΗ ΙΧΘΥΝ Απὸ πηγῆσ
 ΠΑΝΜΕΓΕΘΗ ΚΑΘαρὸν, ὃν ΕΔΡΑΞΑΤΟ ΠΑΡΘενὸσ ἀγνή
 ΚΑΙ ΤΟΥΤΟΝ ΕΠΕδωκε φίΛΟΙΣ ΕΣΘίειν διὰ παντοῦσ,
 οἶνον χρηστον ἔχουσα, κέρασμα διδοῦσα μετ' ἄρτου,
 Ταῦτα παρεστώσ εἶπον Ἀβέκιος ὧδε γραφῆναι
 ἐβδομήκοστον ἔτοσ καὶ δεῦτερον ἦγον ἀληθῶσ
 Ταῦθ' ὁ νοῶν εὔξαιτο ὑπὲρ Ἀβερκίου πάσ ὁ συνφδός
 Ου μεντοι τυμβω τισ εμο ετερον τινα θησει
 Ει δ ουν, Ρωμαίων ταμειω
 θησει δισχειλια χρυσα πολει χειλια χρυσα.

NB : N. B. : Duchesne 1895, p. 156 précise que les lettres majuscules sont celles visibles sur la pierre
 du Latran.

Traduction en français :

« Citoyen d'une ville distinguée, j'ai fait ce [monument] de mon vivant, afin d'y avoir un jour une place pour mon corps. Je me nomme Albercius ; je suis disciple d'un saint Pasteur, qui fait paître ses troupeaux de brebis sur les montagnes et dans les plaines, qui a de grands yeux dont le regard atteint partout. C'est lui qui m'a enseigné les écritures sincères (1). C'est lui qui m'envoya à Rome, contempler la majesté souveraine et voir une reine aux vêtements d'or, aux chaussures d'or. Je vis là un peuple qui porte un sceau brillant. J'ai vu aussi la plaine de Syrie, et toutes les villes, Nisibe au-delà de l'Euphrate. Partout j'ai trouvé des confrères. La foi me conduisait partout ; partout elle m'a servi en nourriture un poisson de source, très grand, pur, pêché par une vierge sainte : elle le donnait sans cesse à manger aux amis ; elle possède un vin délicieux qu'elle donne avec le pain.

J'ai fait écrire ici ces choses, moi, Abercius, à l'âge de soixante-douze ans. Que le confrère qui le comprend prie pour Albercius.

On ne doit pas mettre un autre tombeau au-dessus du mien, sous peine d'amende : deux mille pièces d'or pour le fisc romain, mille pour ma chère patrie, Hiéropolis. »

Traduction latine (Marucchi 1895, d'après De Rossi 1888, modifiée) :

1. *Electae civitatis civis hoc feci*
2. *Vivens ut habeam (quum tempus erit) corpore hic sedem*
3. *Nomen mihi Abercius discipulus (sum) pastoris casti.*
4. *Qui pasci ovium greges in montibus et agris*
5. *Cui oculi sunt grandes ubique conspicientes*
6. *Is me docuit litteras fideles (viate).*
7. *Qui Roman me misit regnum contemplaturum*
8. *Visurumque reginam aurea stola aureis calceis decoram*
9. *Ibique vidi populum splendido sigillo insignem*
10. *Et Siria vidi campos urbesque cunctas Nisibin quoque*
11. *Transgresso Euphrate. Ubique vero nactus sum (familiariter) colloquentes*
12. *Paulum habens..... Fides vero ubique mihi dux fuit*
13. *Praebuique ubique cibum piscem (IXΘYN) e fonte*
14. *Ingentem purum quemprehendit virgo casta*
15. *Deditque amicis perpetuo edendum*
16. *Vinum optimum habens ministrans mixtum (vinum aquae Mixtum) cum pane*
17. *Haec adstans Abercius dictavi heic inscribenda*
18. *Annum agens vere septuagesimum secundum*
19. *Haec qui intelligit quique eadem sentit oret pro Abercio*
20. *Neque quisquam sepulcro meo alterum superimponat*
21. *Sin autem inferat aerario Romanorum aureos bis mille*
22. *Et optimaepatriae Hieropoli aureos mille*

Lieu	Hiérapolis, Phrygie – Asie Mineure
Date des événements	Entre 161 et 180 ap. J.C. ?
Date de la rédaction du texte	Avant 213 ap. J.C.
Édition du texte	<ul style="list-style-type: none"> - William RAMSAY, “The Cities and Bishoprics of Phrygia,” <i>Journal of Hellenic Studies</i> 4, 1883, p. 424-428. - l’Abbé L. DUCHESNE, <i>L’építaphe d’Abercius</i>, Mélanges de l’école française de Rome, 15, 1895, pp. 155-182 (Texte Grec, traduction en français et annotation). - G. B. DE ROSSI, <i>Inscriptiones Christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores</i>, (1) II,1.XV, Officina Libraria Pontificia, 1888 (texte grec et traduction latine).
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> - M. l’Abbé L. DUCHESNE, <i>L’építaphe d’Abercius</i>, Mélanges de l’école française de Rome, 15 pp. 155-182, 1895. - O. MARUCCHI, Nuove osservazioni sulla iscrizione di Abercio, p.17 – 41, <i>Nuovo bullettino di archeologia Cristiana : ufficiale per I resoconti della Commissione di Archeologia Sacra sugli Scavi e su les Scoperte nelle Catacombe Romane</i>, 1895. - Margherita, GUARDUCCI, “L’iscrizione di Abercio e Roma”, <i>Ancient Society</i> 2, 1971, p. 174-203 - Rosalinde A., KEARSLEY, “<i>The Epitaph of Aberkios: The Earliest Christian Inscription?</i>”, in <i>New Documents Illustrating Early Christianity Volume 6: A Review Of The Greek Inscriptions And Papyri Published In 1980-81</i>, ed. S. R. Llewelyn; The Ancient History Documentary Research Centre: Macquarie University, 177-181 - R., MERKELBACH, “<i>Grabepigramm und Vita des Bischofs Aberkios von Hierapolis</i>,” <i>Epigraphia Anatolica</i> 28, 1995, p. 125-139. - Margaret M., MITCHELL, “<i>Looking for Abercius: Reimagining Contexts of Interpretation of the ‘Earliest Christian Inscription’</i>”, in <i>Commemorating the Dead: Texts and Artefacts in Context: Studies of Roman, Jewish, and Christian Burials</i>, ed. Laurie Brink , Deborah Green, Berlin: Walter de Gruyter, 2008, p. 303-336 - Stephen, MITCHELL, “<i>An Epigraphic Probe into the Origins of Montanism</i>”, in <i>Roman Phrygia</i>, ed. Peter Thonemann; Cambridge: Cambridge University Press, 2013, p. 168-197. - Stephen, MITCHELL, “<i>Epigraphic Display and the Emergence of Christian Identity in the Epigraphy of Rural Asia Minor</i>”, in <i>Öffentlichkeit-Monument-Text: XIV Congressus Internationalis Epigraphiae Graecae et Latinae 27.-31. Augusti</i>

MMXII: Akten, ed. Werner Eck, Peter Funke; Berlin: Walter de Gruyter, 2014, p. 275-297.

- William M., RAMSAY, "*Les trois villes phrygiennes Brouzos, Hierapolis, et Otrous*", Bulletin de correspondance hellénique 6, 1882, p. 503-520.
- William M., RAMSAY, "*The Cities and Bishoprics of Phrygia*" Journal of Hellenic Studies 4, 1883, p. 370-436.
- William M., RAMSAY, "*The Tale of St. Abercius*", Journal of Hellenic Studies 4, 1883, p. 339-353.
- Peter, THONEMANN, "*Abercius of Hierapolis: Christianisation and Social Memory in Late Antique Asia Minor*", in *Historical and Religious Memory in the Ancient World*, ed. Beate Dignas, R. R. R. Smith, Oxford: Oxford University Press, 2012, p. 257-282.
- Ulrich, HUTTNER, *Early Christianity in the Lycus Valley*, Leiden: Brill, 2013.
- Wischmeyer, W., "*Die Aberkiosinschrift als Grabepigramm*", *Jahrbuch für Antike und Christentum* 23, 1980, p. 22-47

FICHE N°23

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES DE PHRYGIE : PIERRE FUNÉRAIRE DE L'ÉVÊQUE ARTEMIDOROS

Titre : Pierre funéraire de l'évêque Artemidoros.

Sources : Gibson 1975 : *Montanist Epitaphs à Uşak*, *GRBS* 16 : 435, no. 2. Gibson 1978 : *The 'Christians for Christians' Inscriptions of Phrygia : Greek Texts, Translations and Commentary*, Missoula, Montana : 136. Tabbernee 1997 : 62-6, no.3. *Montanist Inscriptions and Testimonia : Epigraphic Sources Illustrating the History of Montanism*, Macon, Georgia.



Figure 8.1. Funerary doorstone of bishop Artemidoros (c. AD 180), Waelkens 1986: no. 366 (Temenouthyrai-Uşak).

Texte grec :

Δειογᾶς Ἀρτεμιδώρω ἐβισκόπῳ

ἐκκ τοῦ κυριακοῦ μνήμης Χάριν

Traduction en français :

‘Diogas, pour l'évêque Artemidoros, à partir des fonds de l'église, en mémoire.’

Nature : Inscription funéraire chrétienne

Matériau : Pierre

État de conservation : bon ?

Dimensions : H. 1,05 m ; L. c. 1,00 m.

Description : Une seule pierre funéraire, H. 1,05 m ; L. c. 1,00 m. Au-dessus du panneau de porte dans la niche voûtée se trouve une table à trois pieds supportant un disque uni, ressemblant à une couronne non décorée, qui renferme une simple croix latine.

Lieu de découverte : Temenouthyrai-Uşak', Lydie

Datation : vers 180 ap. J.C.

Lieu	Temenouthyrai- Uşak, Lydie - Asie Mineure
Date des événements	II ^e moitié siècle ap. J.C pour sa charge ecclésiastique – Vers 180 ap. J.C (Mitchell)
Date de la rédaction du texte	180 ap. J.C (Mitchell)
Édition du texte	Stephen, MITCHELL, <i>An Epigraphic probe into the origin of Montanism</i> , dans <i>Roman Phrygia, culture and society</i> , edited by Peter Thonemann, Cambridge University press, 2013, p. 173.
Bibliographie	GIBSON, 1975 : ‘ <i>Montanist Epitaphs at Uşak</i> ’, <i>GRBS</i> 16 : 433-42 ; WEALKENS 1986 : <i>Die kleinasiatischen Türteine. Typologische und epigraphische Untersuchungen der kleinasiatischen Grabreliefs mit Scheintür. Mainz am Rhein.</i> 146-7, no. 366 avec pl. 55 ('Wohl erste Jahrzehnte des 3. Jhs') ; TABBERNEE 1997 : ‘ <i>Montanist Inscriptions and Testimonia : Epigraphic Sources Illustrating the History of Montanism</i> ’, Macon, Georgia ; 62-6, no.3.

FICHE N°24

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES DE PHRYGIE PIERRE FUNÉRAIRE D'UN INDIVIDU INCONNU

Titre : Pierre funéraire d'un individu inconnu.

Sources : Le monument n'a pas été revu depuis qu'il a été copié par K. Buresh en 1895 dont les écrits furent publiés par Körte en 1902 dans *Inscriptiones Bureschianae*, Greifswald : 31, no. 55.; Tabbernee 1997 : 66-72, no.4. *Montanist Inscriptions and Testimonia : Epigraphic Sources Illustrating the History of Montanism*, Macon, Georgia.

Texte grec :

Διογας εβίσκο-

πος Αμμίω πρεσ-

βυτέρα μνήμης

Χάριν

Traduction en français :

'Evêque Diogas, pour le prêtre (femme) Ammion, à la mémoire de l'évêque.'

Nature : Inscription funéraire chrétienne

Matériau : Pierre

État de conservation : bon ?

Dimensions : ?

Description : Petite porte funéraire, décorée avec broche, quenouille et petite boîte' (Körte).

Lieu de découverte : Temenouthyrai-Uşak, Lydie.

Datation : vers 185 ap. J.C.

Lieu	Temenouthyrai-Uşak, Lydie - Asie Mineure
Date des événements	II ^e siècle ap. J.C – Vers 185 ap. J.-C.(Mitchell)
Date de la rédaction du texte	185 ap. J.-C.(Mitchell)
Édition du texte	Stephen, MITCHELL, <i>An Epigraphic probe into the origin of Montanism</i> , dans <i>Roman Phrygia, culture and society</i> , edited by Peter Thonemann, Cambridge University press, 2013, p. 175.
Bibliographie	KÖRTE, 1902 : <i>Inscriptiones Bureschianae</i> , Greifswald : 31, no. 55 ; WEALKENS 1986 : <i>Die kleinasiatischen Türteine. Typologische und epigraphische Untersuchungen der kleinasiatischen Grabreliefs mit Scheintür. Mainz am Rhein.</i> 147-8, no. 367 ('Nach Nr. 366 [no. 1 above]'; 'vielleicht schon 2. Viertel des 3. Jhs.');
	TABBERNEE 1997 : <i>Montanist Inscriptions and Testimonia : Epigraphic Sources Illustrating the History of Montanism</i> , Macon, Georgia ; 66-72, no.4.

FICHE N°25

Titre : Pierre funéraire de Lucius et Tatia.

Sources : Gibson 1975 : *Montanist Epitaphs à Uşak*, *GRBS* 16 : 434-5, no. 1.

Tabbernee 1997 : *Montanist Inscriptions and Testimonia : Epigraphic Sources Illustrating the History of Montanism*, Macon, Georgia ; 76-9, n° 6.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES DE PHRYGIE PIERRE FUNÉRAIRE DE LUCIUS ET TATIA



Figure 8.6. Funerary doorstone of Lucius and Tatia (c. AD 200–210). Waelkens 1986: no. 372 (Temenouthyrni–Uşak).

Texte grec :

Μαρκία Λουκίω ἀδελφοτέκνω

καί Γατία τη γ[υ]-

ναϊκί αὐτοῦ μνήυης χάριν

Traduction en français :

‘Marcia pour Lucius son neveu et Tatia sa femme, en mémoire.’

Nature : Inscription funéraire chrétienne

Matériau : Pierre

État de conservation : bon ?

Dimensions : H. 1.30 m ; L 1.00 m

Description : L'arche gauche contient un axe et une quenouille et le champ n'est pas séparé du panneau de porte du dessous, qui contient un grand miroir, un peigne et une bouteille parfum. L'arc droit montre un dessin schématique végétal charnu. Le panneau de la porte contient une couronne de tresses qui se chevauchent autour d'une croix, placée sur une table circulaire à trois pieds.

Lieu de découverte : Temenouthyrai- Uşak, Lydie

Datation : vers 200-210 ap. J.C.

Lieu	Temenouthyrai- Uşak, Lydie - Asie Mineure
Date des événements	Début du III ^e siècle ap. J.C - Entre 200 et 210 ap. J.C. (Mitchell)
Date de la rédaction du texte	Entre 200 et 210 ap. J.C. (Mitchell)
Édition du texte	Stephen, MITCHELL, <i>An Epigraphic probe into the origin of Montanism</i> , dans <i>Roman Phrygia, culture and society</i> , edited by Peter Thonemann, Cambridge University press, 2013, p. 177-179
Bibliographie	GIBSON, 1975 : ' <i>Montanist Epitaphs at Uşak</i> ', <i>GRBS</i> 16 : 433-42 ; WAEKENS, 1986 : <i>Die kleinasiatischen Türteine. Typologische und epigraphische Untersuchungen der kleinasiatischen Grabreliefs mit Scheintür. Mainz am Rhein.</i> 149, no. 372 avec la pl. 56 ('etwas jünger als Nr. 371[n° 6 ci-dessus]'; 2. Viertel des 3. Jhs.) ; TABBERNEE 1997 : ' <i>Montanist Inscriptions and Testimonia : Epigraphic Sources Illustrating the History of Montanism</i> , Macon, Georgia ; 76-9, n° 6.

FICHE N°26

Titre : Pierre funéraire anonyme.

Sources : Gibson 1975 : *Montanist Epitaphs à Uşak*, *GRBS* 16 : 436-9, no. 3.

Tabbernee 1997 : *Montanist Inscriptions and Testimonia : Epigraphic Sources Illustrating the History of Montanism*, Macon, Georgia ; 82-6, no 8.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES DE PHRYGIE : PIERRE FUNÉRAIRE ANONYME

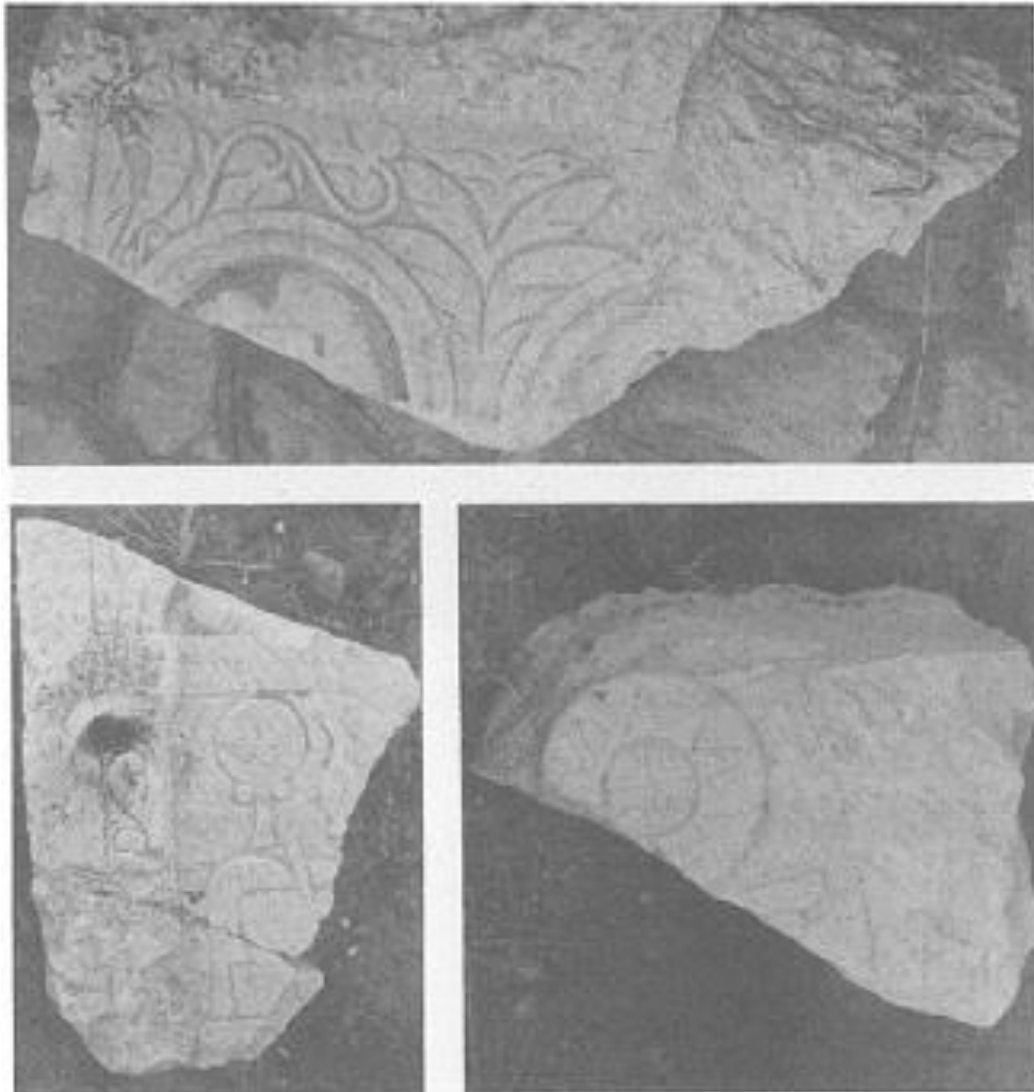


Figure 8.8. Funerary doorstone of anonymous individual (c. AD 210). Waelkens 1986: no. 374 (Temenouthyrai-Uşak).

Texte grec : [--] ἀνέτησεν μνήμης χάριν

Traduction en français : ‘...mis en mémoire.’

Nature : Inscription funéraire chrétienne

Matériau : Pierre

État de conservation : bon ?

Dimensions : H. 1,15 m ; L. 1,23 m.

Description : Double pierre funéraire. L'arche gauche contient un peigne, et le panneau de porte simple a un miroir et une bouteille de parfum au-dessus d'un crochet d'élagage et d'une pioche. L'arc droit est vide, mais la représentation d'une croix dans une couronne sur une table à deux pieds, très semblable à la représentation du n° 8, s'étend du panneau principal jusque dans la zone de l'archivolte. Au-dessous, il y a un arc entourant un fuseau, pour filer la laine.

Lieu de découverte : Temenouthyrai- Uşak, Lydie

Datation : vers 210 ap. J.C.

Lieu	Temenouthyrai- Uşak, Lydie - Asie Mineure
Date des événements	II ^e siècle ap. J.C – Vers 210 ap. J.C (Mitchell)
Date de la rédaction du texte	Vers 210 ap. J.C (Mitchell)
Édition du texte	Stephen, MITCHELL, <i>An Epigraphic probe into the origin of Montanism</i> , dans <i>Roman Phrygia, culture and society</i> , edited by Peter Thonemann, Cambridge University press, 2013, p. 179-181
Bibliographie	<p>KEIL et PREMERSTEIN 1911 : <i>Bericht über eine zweite Reise in Lydien</i>. Vienna. 139, n° 263 ;</p> <p>GIBSON 1975 : 'Montanist Epitaphs at Uşak', <i>GRBS</i>, 437, figures. 1-2 ;</p> <p>WAEKENS 1986 : <i>Die kleinasiatischen Türteine. Typologische und epigraphische Untersuchungen der kleinasiatischen Grabreliefs mit Scheintür</i>. Mainz am Rhein. 150, non. 374, avec fig. 46 et pl. 56 ("wahrscheinlich kurz nach Nr. 373[no 8 ci-dessus]" ; 2. Viertel des 3. Jhs.) ;</p> <p>TABBERNEE 1997 : 'Montanist Inscriptions and Testimonia : Epigraphic Sources Illustrating the History of Montanism', <i>Macon, Georgia</i> ; 82-6, no 8.</p>

FICHE N°27

Titre : Pierre funéraire de Tatiane et de l'évêque Diogas.

Sources : Gibson 1975 : *Montanist Epitaphs à Uşak*, *GRBS* 16 : 436-9, no.3 ;

Tabbernee 1997 : *Montanist Inscriptions and Testimonia : Epigraphic Sources Illustrating the History of Montanism*, Macon, Georgia ; 72-6, no.5.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES DE PHRYGIE : PIERRE FUNÉRAIRE DE TATIANE ET DE L'ÉVÊQUE DIOGAS



Figure 8.9. Funerary doorstone of Tatiane and bishop Diogas (c. AD 215). Waelkens 1986; no. 375 (Temenouthyrai-Uşak).

Texte grec :

Αὐρ. Τατιανὴ ἑαυτὴ ξῶσα σεαυτὴ καὶ Διογα συνβ[ί]ω

Ἐβισκόπω μνήμης χάριν

Traduction en français :

‘Aurélia Tatiane elle-même de son vivant, pour elle-même et pour son mari l'évêque Diogas, en mémoire.’

Nature : Inscription funéraire chrétienne

Matériau : Pierre

État de conservation : bon ?

Dimensions : H. 1,16 m ; L. 1,46 m.

Description : Double pierre funéraire. Les panneaux de porte et les niches cintrées ne sont pas séparées. La porte gauche montre un grand miroir, avec un peigne et un panier en dessous à gauche et une bouteille de parfum à droite. La porte droite est reprise par la représentation d'une croix dans une couronne sur une table à deux pieds, dans le même style que les numéros 8 et 9. Mitchell date vers 215 ap. J.-C. Figure 8.9.

Lieu de découverte : Temenouthyrai- Uşak, Lydie

Datation : vers 215 ap. J.C.

Lieu	Temenouthyrai- Uşak, Lydie - Asie Mineure
Date des événements	III ^e siècle ap. J.C – Vers 215 ap. J.C (Mitchell)
Date de la rédaction du texte	Vers 215 ap. J.C. (Mitchell)
Édition du texte	Stephen, MITCHELL, <i>An Epigraphic probe into the origin of Montanism</i> , dans <i>Roman Phrygia, culture and society</i> , edited by Peter Thonemann, Cambridge University press, 2013, p. 180-182.
Bibliographie	GIBSON, 1975 : ‘ <i>Montanist Epitaphs at Uşak</i> ’, <i>GRBS</i> 16 : 436-9, no.3 ; DREW-BEAR, 1979 : ‘ <i>The City of Temenouthyrai in Phrygia</i> ’ <i>Chiron</i> : 275-302; 301, avec pl. 8.2 (SEG 29, 1418) ; WAEKENS, 1986 : <i>Die kleinasiatischen Türteine. Typologische und epigraphische Untersuchungen der kleinasiatischen Grabreliefs mit Scheintür. Mainz am Rhein.</i> 150, no. 5. TABBERNEE, 1997 : ‘ <i>Montanist Inscriptions and Testimonia : Epigraphic Sources Illustrating the History of Montanism</i> , Macon, Georgia ; 72-6, no. 5.

FICHE N°28

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Pline le Jeune- *Correspondance*, X, 96-97.

Références de l'édition : édition publiée sous la direction de Bernard Pouderon, Jean Marie Salamito et Vincent Zarini – Bibliothèque de la Pléiade. Éditions Gallimard 2016.

PLINE À TRAJAN

(1) C'est pour moi un usage, maître, que d'en référer à toi sur les points dont je doute. Qui en effet peut mieux guider mon incertitude ou éclairer mon ignorance ? Je n'ai jamais participé à des instructions concernant les chrétiens, aussi ne sais-je pas ce qu'on punit ou qu'on instruit d'ordinaire, et dans quelle mesure.

(2) Je me suis demandé non sans hésitation s'il y a lieu de tenir compte de l'âge, si les jeunes enfants ne se distinguent en rien de leurs aînés, si l'on accorde le pardon au repentir ou si celui qui aura été un chrétien convaincu ne gagne rien à se dédire, si c'est le nom lui-même, à défaut de crimes, que l'on punit ou bien les crimes qu'implique le nom. En attendant, vis-à-vis de ceux qui ont été déférés en tant que chrétiens, voici l'attitude que j'ai adoptée.

(3) Je leur ai demandé à eux-mêmes s'ils étaient chrétiens. Ceux qui l'avouaient, je les ai interrogés une deuxième, puis une troisième fois en les menaçant du supplice. Ceux qui persévéraient, j'ai donné l'ordre qu'on les exécutât. Car je ne doutais pas que, quel que fût ce qu'ils avouaient, leur entêtement du moins et leur inflexible obstination dussent être punis.

(4) Il y en eu d'autres, atteints de la même folie, que, parce qu'ils étaient citoyens romains, j'ai désignés pour les envoyer à Rome. Bientôt, comme à l'habitude, l'accusation s'étendit au cours de l'enquête, et plusieurs cas se présentèrent.

(5) On avait placardé des affiches, sans signature, contenant un grand nombre de noms. Ceux qui niaient être, ou avoir été chrétiens, s'ils invoquaient les dieux en ma présence, sacrifiaient par l'encens et le vin à ton image, que j'avais fait apporter tout exprès avec des statues de divinités, puis maudissaient le Christ, ce à quoi, dit-on, il est impossible de contraindre ceux qui sont vraiment

chrétiens, j'ai pensé qu'il fallait les relâcher. D'autres, désignés par un dénonciateur, dirent qu'ils étaient chrétiens, puis bientôt le nièrent :

(6) certes, ils l'avaient été, mais ils avaient cessé de l'être, certains depuis trois ans, d'autres depuis de plus nombreuses années, et plusieurs même depuis vingt ans. Tous ceux-là aussi ont adoré ton image et les statues des dieux, et maudit le Christ.

(7) D'ailleurs, ils affirmaient que l'essentiel de leur faute ou de leur erreur était de se réunir habituellement, à jour fixe, avant le lever du soleil, de chanter entre eux tour à tour une hymne à Christ comme à un Dieu et de s'engager par serment non pas à perpétrer quelque crime que ce soit, mais à ne commettre ni vol, ni brigandage, ni adultère, à ne pas manquer à leur engagement, à ne pas nier un dépôt devant le justice. Ce rituel accompli, ils avaient coutume de se séparer et de se réunir une nouvelle fois pour prendre de la nourriture, d'ailleurs tout à fait banale et innocente ; même cela, ils avaient cessé de le faire après mon édit, qui, selon tes instructions, interdisait les hérésies.

(8) J'ai cru d'autant plus nécessaire d'interroger, y compris sous la torture, deux servantes qu'ils qualifiaient de *ministrae*, pour savoir ce qu'il en était. Je n'ai rien trouvé d'autre qu'une méchante superstition, sans aucune mesure.

(9) Aussi, ai-je reporté la procédure et recouru à ton conseil. L'affaire m'a paru mériter ton avis, étant donné surtout le nombre des accusés : nombreux sont en effet ceux qui risquent, et risqueront, une peine : de tout âge, de toute condition, et même de l'un et l'autre sexe. Ce n'est pas seulement dans les cités, mais aussi dans les bourgs et les campagnes que s'est propagée la contagion de cette superstition ; mais il me semble qu'on peut l'arrêter et y remédier.

(10) Et certes, il apparaît clairement que les temples, à l'instant quasiment abandonnés, commencent à se remplir et que les cérémonies rituelles, longtemps interrompues, ont repris, que partout on vend la viande des victimes, qui jusque-là ne trouvait que de très rares acheteurs. On peut facilement en conclure combien de personnes on peut corriger, si on laisse la place au repentir.

Version Latine :

[10,97] C- PLINIUS TRAIANO IMPERATORI

(1) Sollemne est mihi, domine, omnia de quibus dubito ad te referre. Quis enim potest melius uel cunctationem meam regere uel ignorantiam instruere? Cognitionibus de Christianis interfui numquam: ideo nescio quid et quatenus aut puniri soleat aut quaeri.

(2) Nec mediocriter haesitavi, sitne aliquod discrimen aetatum, an quamlibet teneri nihil a robustioribus differant; detur paenitentiae uenia, an ei, qui omnino Christianus fuit, desisse non prosit; nomen ipsum, si flagitiis careat, an flagitia cohaerentia nomini puniantur. Interim, <in> iis qui ad me tamquam Christiani deferebantur, hunc sum secutus modum.

(3) Interrogavi ipsos an essent Christiani. Confitentes iterum ac tertio interrogavi supplicium minatus; perseuerantes duci iussi. Neque enim dubitabam, qualecumque esset quod faterentur, pertinaciam certe et inflexibilem obstinationem debere puniri.

(4) Fuerunt alii similis amentiae, quos, quia ciues Romani erant, adnotavi in urbem remittendos. Mox ipso tractatu, ut fieri solet, diffundente se crimine plures species inciderunt.

(5) Propositus est libellus sine auctore multorum nomina continens. Qui negabant esse se Christianos aut fuisse, cum praeunte me deos appellarent et imagini tuae, quam propter hoc iusseram cum simulacris numinum afferri, ture ac uino supplicarent, praeterea male dicerent Christo, quorum nihil cogi posse dicuntur qui sunt re uera Christiani, dimittendos putavi.

(6) Alii ab indice nominati esse se Christianos dixerunt et mox negauerunt; fuisse quidem sed desisse, quidam ante triennium, quidam ante plures annos, non nemo etiam ante uiginti. <Hi> quoque omnes et imaginem tuam deorumque simulacra uenerati sunt et Christo male dixerunt.

(7) Affirmabant autem hanc fuisse summam uel culpaе suae uel erroris, quod essent soliti stato die ante lucem conuenire, carmenque Christo quasi deo dicere secum inuicem seque sacramento non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta ne latrocinia ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati abnegarent. Quibus peractis morem sibi discedendi fuisse rursusque coeundi ad capiendum cibum, promiscuum tamen et innoxium; quod ipsum facere desisse post edictum meum, quo secundum mandata tua hetaerias esse uetueram.

(8) Quo magis necessarium credidi ex duabus ancillis, quae ministrae dicebantur, quid esset ueri, et per tormenta quaerere. Nihil aliud inueni quam superstitionem prauam et immodicam.

(9) Ideo dilata cognitione ad consulendum te decucurri. Visa est enim mihi res digna consultatione, maxime propter periclitantium numerum. Multi enim omnis aetatis, omnis ordinis, utriusque sexus etiam uocantur in periculum et uocabuntur. Neque ciuitates tantum, sed uicos etiam atque agros superstitionis istius contagio peruagata est; quae uidetur sisti et corrigi posse.

(10) Certe satis constat prope iam desolata templa coepisse celebrari, et sacra sollemnia diu intermissa repeti passimque uenire uictimas, cuius adhuc rarissimus emptor inueniebatur. Ex quo facile est opinari, quae turba hominum emendari possit, si sit paenitentiae locus.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans le rescrit :

RESCRIT (de Pline le Jeune à Trajan)	
Correspondant du rescrit	Trajan
Objet du rescrit	1, 2,
Motifs des persécutions	5, 7, 8, 9
Législation romaine	3, 4, 5, 7, 8, 9, 9

Lieu	Asie Mineure - Bithynie
Date des événements	IIème siècle – 112 ap. J.C.
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : Pline à Trajan, texte en latin traduit en français par Bernard Pouderon.
Édition du texte	édition publiée sous la direction de Bernard Pouderon, Jean Marie Salamito et Vincent Zarini – Bibliothèque de la Pléiade. Éditions Gallimard 2016. Pages 12 et 13.
Bibliographie	

FICHE N°29

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Pline le Jeune- *Correspondances*, X, 98.

Références de l'édition : édition publiée sous la direction de Bernard Pouderon, Jean Marie Salamito et Vincent Zarini – Bibliothèque de la Pléiade. Éditions Gallimard 2016.

RESCRIT DE TRAJAN

Mon cher Secundus, tu as agi comme tu le devais dans l'examen des causes de ceux qui ont été dénoncés devant toi comme chrétiens. Et l'on ne peut pas instituer une règle générale qui ait pour ainsi dire une forme fixe. Il ne faut pas les rechercher ; s'ils sont dénoncés et convaincus, il faut les châtier, mais en faisant en sorte que celui qui aura nié être chrétien et qui l'aura prouvé dans les faits, c'est-à-dire en adressant des prières à nos dieux, même si on le suspecte pour le passé, obtienne le pardon pour son repentir. Quant aux listes placardées anonymement, elles ne doivent avoir leur place dans aucune affaire criminelle. Car c'est d'un exemple détestable, et qui n'est pas de notre temps.

Version latine :

[10,96] TRAIANUS PLINIO

Quam parce haec beneficia tribuam, utique, mi Secunde carissime, haeret tibi, cum etiam in senatu affirmare soleam non excessisse me numerum, quem apud amplissimum ordinem suffecturum mihi professus sum. Tuo tamen desiderio subscripsi et dedisse me ius trium liberorum Suetonio Tranquillo ea condicione, qua assueui, referri in commentarios meos iussi.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans le rescrit :

RESCRIT (de Trajan à Pline le Jeune)	
Correspondant du rescrit	Pline le Jeune
Objet du rescrit	l. 1 et 2
Motifs des persécutions	l. 3 et 4
Législation romaine	Tout le rescrit

Lieu	Rome
Date des événements	IIème siècle – 112 ap. J.C.
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : Rescrit de Trajan, dans <i>Correspondance</i> de Pline.
Édition du texte	- <i>Correspondance</i> de Pline, texte en latin traduit en français par Bernard Pouderon. - <i>Les lettres de Pline le Jeune</i> , tome 3, traduit par De Sacy, Pierrot, J.A., français, latin, Panckoucke, Bibliothèque latine française, 1832.
Bibliographie	<i>Premiers écrits chrétiens</i> , édition publiée sous la direction de Bernard Pouderon, Jean Marie Salamito et Vincent Zarini – Bibliothèque de la Pléiade. Éditions Gallimard 2016. Page 14.

FICHE N°30

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 8, 1-3.

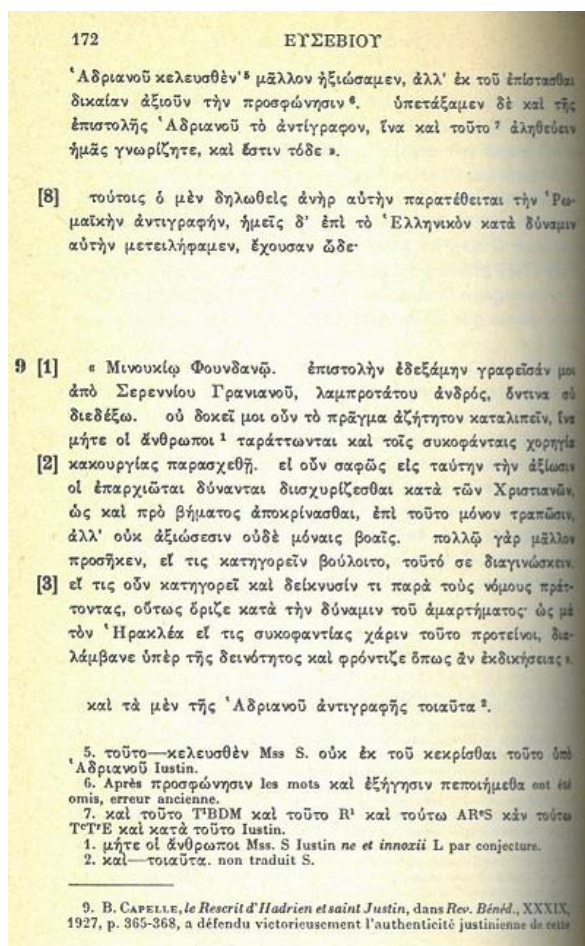
Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952.

RESCRIT D'HADRIEN EN LATIN TRADUIT EN GREC

« [1] A Minucius Fundanus.

« J'ai reçu une lettre qui m'a été écrite par Serennius Granianus, homme clarissime, à qui tu as succédé. Il ne me semble donc pas bon de laisser l'affaire sans examen, de peur que les hommes ne soient inquiétés et qu'on offre aux dénonciateurs une aide dans leur méchanceté. [2] Si donc les habitants de la province peuvent soutenir ouvertement cette pétition contre les chrétiens, de manière à ce que l'affaire soit plaidée devant le tribunal, qu'ils se servent de ce seul moyen, et non pas de pétitions ou de simples cris. Il convient en effet beaucoup mieux, si quelqu'un veut porter une accusation, que tu en connaisses toi-même. [3] Si donc quelqu'un les accuse et prouve qu'ils font quelque chose contrairement aux lois, décide selon la gravité de la faute. Mais, par Hercule ! Si quelqu'un allègue cela par délation, prononce un verdict sur cette conduite criminelle et aie le souci de la punir. »

Tel est le rescrit d'Hadrien.



Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans le rescrit :

RESCRIT D'HADRIEN	
Correspondant du rescrit	1,
Objet du rescrit	1,
Motifs des persécutions	1,
Législation romaine	2, 3

Lieu	Rome
Date des événements	IIème siècle – Entre 150 et 165 ap. J.C
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : d'après le Rescrit d'Hadrien (en latin), dans « Quels furent les écrivains ecclésiastiques ».
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éditions du Cerf, 1952, p. 172
Bibliographie	

FICHE N°31

Nom de l'auteur et titre de l'oeuvre : Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, Livre IV, 12, 1-13, 1-8.

Références de l'édition : Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, ed. du Cerf, 1952.

LETTRE D'ANTONIN AU CONSEIL D'ASIE SUR NOTRE DOCTRINE

[XII] Sollicité encore par d'autres frères de l'Asie qui étaient en battue à des excès de toutes sortes de la part des populations de cette province, le même empereur trouva bon d'adresser ce rescrit à l'assemblée de l'Asie.

« [XIII, 1] L'empereur César Marc Aurèle Antonin Auguste, Arménique, souverain pontife, orné de la puissance tribunicienne pour la quinzième fois, consul pour la troisième fois, à l'assemblée de l'Asie, salut. [2] Je sais qu'il appartient aux dieux de veiller à ce que de tels hommes n'échappent pas au châtement, car ce sont eux, beaucoup plutôt que vous, qui devraient punir ceux qui ne veulent pas les adorer. [3] Ces gens, vous les jetez dans le trouble et vous fortifiez les opinions qu'ils professent, en les accusant d'athéisme : lorsqu'ils sont accusés, ils estiment préférable à la vie une mort apparente pour leur propre Dieu : c'est ainsi qu'ils sont victorieux, en sacrifiant leur vie plutôt que d'obéir à ce que vous leur demandez de faire. [4] Quant aux tremblements de terre passés ou présents, il n'est pas hors de propos de vous admonester vous qui êtes sans courage lorsqu'ils se produisent et qui devez votre situation à la leur. [5] Ces hommes en effet sont remplis d'une confiance accrue en Dieu, et vous, pendant tout le temps où paraissez être dans l'ignorance, vous ne prenez aucun soin des autres dieux ni de l'adoration due au Dieu immortel : celui-ci, les chrétiens l'adorent, et vous les chassez, vous les persécutez jusqu'à la mort. [6] En faveur de tels hommes, déjà beaucoup des gouverneurs de province ont aussi écrit à notre très divin père, et il leur a répondu qu'il ne fallait pas les inquiéter, à moins qu'ils ne parussent entreprendre quelque chose contre la souveraineté des Romains. À moi aussi, beaucoup se sont adressés à leur sujet, et je leur ai répondu conformément à l'avis de mon père. [7] Si donc quelqu'un persévère à porter plainte contre un chrétien parce qu'il est chrétien, que l'accusé soit renvoyé des fins de la plainte, même s'il est évident qu'il est chrétien ; quant à l'accusateur, il sera passible de punition. Promulgué à Éphèse, dans l'assemblée d'Asie. »

[8] Que les choses se soient ainsi passées, c'est ce dont témoigne Méliton, évêque de l'Église de Sardes, bien connu dans ce temps-là : c'est ce qui est évident, d'après ce qu'il dit dans une apologie adressée à l'empereur Vérus en faveur de notre doctrine.

τῶν ἐκ παντὸς γένους ἀνθρώπων ἀδίκως μισουμένων καὶ ἐπηρεαζομένων Ἰουστίνου Πρίσκου τοῦ Βαρχαίου τῶν ἀπὸ Φιλαιᾶς Νέας πόλεως τῆς Συρίας Παλαιστίνης, εἰς αὐτῶν, τὴν προσφώνησιν καὶ ἔντευξιν πεποίηται ⁴ ».

ΠΓ'

Ἐντευχθεὶς δὲ καὶ ὑφ' ἐτέρων ὁ αὐτὸς βασιλεὺς ἐπὶ τῆς Ἀσίας ἀδελφῶν παντοίας ὕβρεσιν πρὸς τῶν ἐπιχωρίων δέμων καταπονομένων, τοιαύτης ἤξιωσεν τὸ κοινὸν τῆς Ἀσίας διατάξεως:

- 13 [1] « Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μάρκος Αὐρήλιος Ἀντωνίνος Σεβαστός Ἀρμένιος, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημοκρατικῆς ἐξουσίας τὸ πέμπτον καὶ τὸ δέκατον, ὑπατος τὸ τρίτον ¹, τῷ κοινῷ τῆς Ἀσίας χαίρειν.
- [2] ἐγὼ μὲν οἶδ' ὅτι καὶ τοῖς θεοῖς ἐπιμελές ἐστὶ μὴ λαθάνειν τοὺς τοιοῦτους: πολὺ γὰρ μάλλον ἐκείνοι κολάσαιεν ἢ τοὺς μὴ τοιοῦτους:
- [3] βουλομένους αὐτοῖς προσκυνεῖν ἢ ὑμεῖς. οὐς εἰς ταρχὴν ἐμβάλλετε, βεβαιούντες τὴν γνώμην ² αὐτῶν ἥνπερ ἔχουσιν, ὡς ἀθέων κατηγοροῦντες: εἴη δ' ἂν κάκεινοις αἰρετὸν τῷ δοκίμῳ κατηγορομένοις τεθνάναι μάλλον ἢ ζῆν ὑπὲρ τοῦ οἴκειν

4. πεποίηται TERDM Iustin ποιήσομαι A ποιούμαι B ποιῶμαι = ποιήσομαι S, *defero* L.

1. Ἀρμένιος—τρίτον om. S.

2. *Uos confirmatis eorum quos persequeimini, sententiam* L. Ce texte cache-t-il une faute antérieure à Eusèbe? οὐς (ει). . ἐμβάλλετε, βεβαιούτε?

1. Méliton de Sardes, cité par Eusèbe, *H. E.*, IV, xxvi, 11, rappelait qu'Antonin le Pieux avait adressé, en faveur des chrétiens, des rescrits aux habitants de Larissa, de Thessalonique, d'Athènes, et à l'assemblée de la province d'Achaïe. Il était dès lors facile de supposer qu'il avait adressé un pareil rescrit à l'assemblée de la province d'Asie, et même de composer le texte de ce rescrit. Le caractère apocryphe du morceau cité par Eusèbe ne saurait faire de doute, bien que A. HARNACK ait encore défendu son authenticité substantielle, *Das Edikt des Antoninus Pius*, Leipzig, 1895.

- θεοῦ· ὅθεν καὶ νικῶσι, προξέμενοι τὰς ἑαυτῶν ψυχὰς ἥπερ πειθόμενοι οἷς ἀξιοῦτε πράττειν αὐτοὺς. περὶ δὲ τῶν σεισμῶν τῶν γενομένων καὶ γινομένων, οὐκ ἄστοπον ὕμᾶς ὑπομνήσαι ἀθροῦντας μὲν δταν περ ὄσιν, παραβάλλοντας ³ δὲ τὰ ἡμέτερα πρὸς τὰ ἐκείνων. οἱ μὲν οὖν εὐπαρρησιαστότεροι γίνονται πρὸς τὸν θεόν, ὑμεῖς δὲ παρὰ πάντα τὸν χρόνον καθ' ἃν ἀγνοεῖν δοκεῖτε ⁴, τῶν τε θεῶν τῶν ἄλλων ἀμελεῖτε καὶ τῆς θρησκείας τῆς περὶ τὸν ἀθάνατον ὃν δὴ τοὺς Χριστιανούς θρησκεύοντας ἐλαύνετε καὶ διώκετε ἕως θανάτου. ὑπὲρ δὲ τῶν τοιούτων ἤδη καὶ πολλοὶ τῶν περὶ τὰς ἐπαρχίας ἡγεμόνων καὶ τῷ θεοτάτῳ ἡμῶν ἔγραψαν πατρί, οἷς καὶ ἀντέγραψεν μηδὲν ἐνοχλεῖν τοῖς τοιοῦτοις, εἰ μὴ ἐμφαίνοντό τι ⁵ περὶ τὴν Ῥωμαίων ἡγεμονίαν ἐγγειροῦντες. καὶ ἐμοὶ δὲ περὶ τῶν τοιούτων πολλοὶ ἐσήμαναν.
- [7] οἷς δὴ καὶ ἀντέγραψα κατακολουθῶν τῇ τοῦ πατρὸς γνώμῃ. εἰ δὲ τις ἐπιμένει τινὰ τῶν τοιούτων εἰς πράγματα φέρων ὡς δὴ τοιοῦτον, ἐκείνος ὁ καταφερόμενος ἀπολεῖσθαι τοῦ ἐγκλήματος καὶ ἂν φαίνεται τοιοῦτος ὢν, ὁ δὲ καταφέρων ἔνοχος ἐστὶ δίκης. προετέθη ἐν Ἐφέσῳ ἐν τῷ κοινῷ τῆς Ἀσίας ».

3. παραβάλλοντας faux.

4. καθ' ἃν—δοκεῖτε inintelligible d'après Schwartz.

5. μὴ ἐμφαίνοντό τι BDSL μὴ φαίνοντό τι M μηδὲν φαίνοντο I μὴ φαίνοντο TER.

2. Il est difficile, sinon impossible, de comprendre ce que vient faire ici un développement sur les tremblements de terre. Pour toute cette période, le Chronique ne signale que deux tremblements de terre, l'un en 120, p. 198: « Terrae motu facto Nicomedia ruit et Nicensae urbis plurima oneras sunt; ad quarum instaurationem Hadrianus de publico est largitus impensas », et le second en 179, édit. HELM, p. 208: « Smyrna, urbs Asiae terrae motu ruit; ad eius instaurationem decennialis tributorum immunitas data est. » Cette dernière date est beaucoup trop tardive. La première conviendrait mieux, mais Nicée et Nicomédie n'intéressent guère la province d'Asie.

3. La comparaison entre païens et chrétiens est trop favorable à ceux-ci pour avoir été faite par un empereur païen. Ce seul développement suffit à prouver le caractère apocryphe du rescrit.

4. C'est Antonin qui est visé ici, comme ayant reçu des lettres des gouverneurs de province. On peut conclure de là que le rescrit est censé émaner de Marc-Aurèle, conformément à son titre. Mais il est expressément attribué à Antonin par Eusèbe, et aussi par la copie qui figure dans le manuscrit de Justin.

5. Le texte reproduit à la suite des *Apologies* diffère notablement de celui qu'a transcrit Eusèbe. Il est utile de le citer ici pour permettre la comparaison avec les corrections de Schwartz.

« Ἀντωνίνου ἐπιστολὴ πρὸς τὸ κοινὸν τῆς Ἀσίας.

- [8] τούτοις οὕτω χωρήσασιν ἐπιμαρτυρῶν Μελίτων, τῆς ἐν Σάρδεσιν ἐκκλησίας ἐπίσκοπος κατ' αὐτὸ γνωρίζομενος τοῦ χρόνου, δηλός ἐστιν ἐκ τῶν εἰρημένων αὐτῶν ἐν ἣ πεποίηται πρὸς αὐτοκράτορα Οὐῆρον ὑπὲρ τοῦ καθ' ἡμᾶς δόγματος ἀπολογία.

ΙΔ'

- 14 [1] Ἐπὶ δὲ τῶν δηλουμένων, Ἀνικίτου τῆς Ῥωμαίων ἐκκλησίας ἡγουμένου, Πολύκαρπον ἔτι περιέντα τῷ βίῳ γενέσθαι τε ἐπὶ Ῥώμης καὶ εἰς ὀμιλίαν τῷ Ἀνικίτῳ ἐλθεῖν διὰ τι ζήτημα περὶ
- [2] τῆς κατὰ τὸ πάσχα ἡμέρας Εἰρηναῖος ἱστορεῖ. καὶ ἄλλην δὲ ὁ αὐτὸς περὶ τοῦ Πολυκάρπου παραδίδωσιν διήγησιν, ἣν ἀνεκαίον τοῖς περὶ αὐτοῦ δηλουμένοις ἐπισυνάψαι, οὕτως ἔχουσαν.

ΑΠΟ ΤΟΥ ΤΡΙΤΟΥ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΑΣ ΑΙΡΕΣΕΙΣ ΕΙΡΗΝΑΙΟΥ

- [3] « Καὶ Πολύκαρπος δὲ οὐ μόνον ὑπὸ ἀποστόλων μαθητευθεὶς καὶ συναναστραφείς πολλοῖς τοῖς τὸν κύριον ¹ ἐσρακάσιν, ἀλλὰ καὶ ὑπὸ ἀποστόλων κατασταθεὶς εἰς τὴν Ἀσίαν ἐν τῇ ἐν Σμύρῃ ἐκκλησίᾳ ἐπίσκοπος, ὃν καὶ ἡμεῖς ἐσράκαμεν ἐν τῇ πρώτῃ
- [4] ἡμῶν ἡλικίᾳ (ἐπὶ πολλὸ γὰρ παρέμεινεν καὶ πάνυ γεραίρος ἐνδόξως καὶ ἐπιφανέστατα μαρτυρήσας, ἐξῆλθεν τοῦ βίου), ταῦτα διδάξας ² αἰετὰ καὶ παρὰ τῶν ἀποστόλων ἔμαθεν, ἀ καὶ
- [5] ἡ ἐκκλησία ³ παραδίδωσιν, ἀ καὶ μόνον ἐστὶν ἀληθῆ· μαρτυροῦσα τούτοις αἰ κατὰ τὴν Ἀσίαν ἐκκλησίαι πᾶσαι καὶ οἱ μέχρι νῦν

1. γν BDMS I Irénée γν ATER.

2. διδάξας faute ancienne pour ἐδίδαξεν Irénée.

3. ἡ ἐκκλησία Mss. τῆ ἐκκλησίαι L Irénée.

6. Voir *infra*, IV, xxv, 10.

Résumé synoptique des différents thèmes abordés dans l'extrait :

RESCRIT D'ANTONIN	
Correspondant du rescrit	XII,
Objet du rescrit	XII, XIII(1),
Motifs des persécutions	2, 3, 5
Législation romaine	6, 7

Lieu	Rome, - Asie Mineure, Sardes en Lydie
Date des événements	IIème siècle – Vers 175 ap. J.C
Date de la rédaction du texte	Entre 270 et 303 : d'après le rescript d'Antonin au Conseil d'Asie
Édition du texte	Texte Grec, traduction et annotation par Gustave Bardy, Éditions du Cerf, 1952, p.177 à 179
Bibliographie	

ANNEXE

SYNCHRONICITE CHRONOLOGIQUE DU Ier ET II^e SIECLES APRES J.C. - ISSUE DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE D'EUSEBE DE CESAREE, LIVRES IV ET V - EMPEREURS, EGLISE PRIMITIVE ET PERSECUTIONS

DYNASTIE	IMPERIUM ROMANUM				EGLISE PRIMITIVE							PERSECUTIONS									
	EMPEREURS	DATES	LEGISLATION ROMAINE	THEOLOGIENS, APOLOGETES	JERUSALEM	ANTOICHE	ROME	LYON	EPHISE	ATHENES	ALEXANDRIE	CARTHAGE	PAUL	JERUSALEM	ROME	LUQUUNIUM	EPHISE	SHYRINE	ALEXANDRIE	CARTHAGE	
JULIO - CLAUDIENS	AUGUSTE																				
	TIBERE	14-37			EGLISE DE JERUSALEM 30-70. Mort de Jacques en 62 - Siméon évêque de Jérusalem - (puis Jucius, Tobie, Benjamin, Jean, Matthias, Philippe, Senèque, Jucius, Lévi, Joseph, Judas jusqu'à Hadrien)										Evacuation des Juifs et fidèles de Jérusalem à Rome entre 41 et 49, suite à leurs conflits - Réparé par le Consul Publius en 51 - 52						
	CALIGULA	37-41	Pogrom de 38 -																		
	CLAUDE	41-54	Sévérité de mesures contre les Juifs - interdiction de laisser croquer les Juifs entre l'Égypte et la Syrie - Hétaïres		EGLISE D'ANTOICHE fondée en 43/44 - Pierre le Martyr - Joseph, Judas jusqu'à Hadrien																
	NÉRON	54-68																			
FLAVIENS	GALBA, OTHON, VITELIUS	68-69																			
	VESPASIEEN	69-79	Arc de triomphe de Titus en 81 célébrant la défaite de Jérusalem de 70																		
	TITUS	79-81																			
	DOMITIEN	81-96																			
	NERVA	96-98																			
ANTONINS	TRAJAN	98-117	Rescrit de Trajan à Plinie le Jeune en 112 (Bithynie)	En 112 Traite considère le christianisme encore comme une secte																	
	HADRIEN	117-138	Rescrit d'Hadrien à Minudius Frontinus (Napoléon) la législation envers les chrétiens, vers 125																		
	ANTONIN LE PIEUX	138-161	Rescrit d'Antonin le Pieux en 152																		
	MARC-AURÉLE	161-180	Lettre de Marc Aurèle au conseil d'Asie vers 175, puis au Sénat en 177 sur le sort des chrétiens de la cité																		
	COMMODE	180-192	Décret de l'empereur disant qu'il ne doit pas y avoir de chrétiens dans le martyre d'Apollonius																		
SÈVÈRES	PERTINAX - DIDIUS JULIANUS	193																			
	SEPTIME SÈVÈRE	193 - 211	Édit de Sévère en 202, interdisant le prosélytisme	Le théologien Tertullien converti au christianisme adhère au montanisme en 207																	
	CARACALA	211 - 217																			
	MACRIN	217-218																			
	HÉLIOGABAL - SÈVÈRE ALEXANDRE	218-235																			